

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. MICHEL GERMAIN, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST - SECTION QUÉBÉCOISE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 9

Séance tenue le 15 mars à 13 h
Salle Desjardins
du Complexe les 2 glaces – Honco,
275, avenue Taniata
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 15 MARS 2016

IMPACTS POTENTIELS SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

IMPACTS POTENTIELS SUR LA FLORE ET LA FAUNE

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 4

PRÉSENTATIONS

LES MÉTHODES D'IDENTIFICATION DES RÉCEPTEURS TRÈS SENSIBLES (RTS)

PAR LE PROMOTEUR TRANSCANADA

M. CLAUDE VEILLEUX 5

LES IMPACTS ET INTERVENTIONS À LA SUITE DE DÉVERSEMENTS

DE PÉTROLE DANS DES COURS D'EAU : LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ET D'AUTRES CAS RECENSÉS DANS LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. DAVID BERRYMAN 10

MÉTHODES D'INTERVENTION À PRIVILÉGIER EN CAS DE DÉVERSEMENT

D'HYDROCARBURES - SYSTÈMES CÔTIERS - APPROCHES À PRIVILÉGIER

DE L'INSTITUT ET SCIENCES DE LA MER DE RIMOUSKI

M. ÉMILIE PELLETIER 17

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme MONIQUE LANDRY 23

M. YVES MAILHOT 33

M. JEAN MORRISSETTE 43

M. PATRICK BONIN 46

Mme VÉRONIQUE BOUCHER 54

Mme ISABELLE PICARD 58

M. THIBAUD MONY 66

M. PIERRE DUMONT 72

SUSPENSION

REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 76

Mme MONIQUE HAINS 97

M. GUY TRENCIA 101

Mme GENEVIÈVE RICHARD 104

M. MARCEL LEMIEUX	109
M. PIERRE MARCHILDON	112
M. HUGO MAILHOT COUTURE	114
Mme MADELEINE RADELLE	116
M. CHRISTIAN GUAY	119
M. SVETLI DUBEAU	121
M. MARCEL SOUCY	125
MOT DE LA FIN	128

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 MARS À 19 H.

SÉANCE DU 15 MARS 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
IMPACTS POTENTIELS SUR LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES
IMPACTS POTENTIELS SUR LA FLORE ET LA FAUNE
MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10 Bon après-midi, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette neuvième séance de l'audience publique sur le *Projet Oléoduc Énergie Est – Section québécoise*.

15 Mon nom est Joseph Zayed. Il me fait plaisir de présider cette commission. Je suis accompagné par mes deux collègues commissaires, madame Gisèle Grandbois à ma droite et monsieur Michel Germain à ma gauche.

15

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à différentes personnes-ressources. Je débiterai, et je leur demanderai de se présenter, d'abord, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

20

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

25 André-Anne Gagnon, du ministère du Développement durable de la Direction générale de l'évaluation environnementale. Je laisserai aussi mon collègue se présenter. Je suis accompagnée de monsieur Berryman. Aussi, dans la salle, on a Gaëlle Triffault-Bouchet, Clément Lapierre et Annie Bélanger.

25

LE PRÉSIDENT :

30 Merci. Voulez-vous vous présenter, Monsieur Berryman?

30

M. DAVID BERRYMAN :

35 Oui. David Berryman, je suis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, à la Direction générale du suivi de l'état de l'environnement. Et puis je viens faire une présentation, comme on va voir tout à l'heure, principalement sur le déversement dans la Chaudière. Et il y a ma collègue Gaëlle Triffault-Bouchet qui a participé à plusieurs documents, dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique. Ils sont déjà déposés sur le site de la commission.

35

40 Au début, le mandat était de parler des deux, mais on a orienté ça principalement sur la Chaudière, vu que vous avez déjà les documents de l'EES entre les mains.

LE PRÉSIDENT :

45 Parfait, merci. Du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles.

M. RICHARD SIROIS :

50 Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame la commissaire, Monsieur le commissaire. Richard Sirois, Direction des hydrocarbures et des biocombustibles, secteur de l'énergie, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Je suis accompagné de monsieur Nicolas Grondin de la Direction générale des mandats stratégiques.

LE PRÉSIDENT :

55 Merci. Du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

60 Alors, mon nom est Jean-François Bergeron, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Je suis accompagné de Jean-Simon Fortin à ma droite et de représentants de la région de Québec, Chaudière-Appalaches, dans la salle.

LE PRÉSIDENT :

65 Merci. Ensuite, d'Environnement et Changements climatiques Canada.

LOUIS BRETON :

70 Bonjour. Louis Breton, Environnement et Changements climatiques Canada. Je suis coordonnateur régional pour le programme d'évaluation environnementale pour Environnement et Changements climatiques Canada. Et aujourd'hui, pour la séance, je suis accompagné de monsieur Cédric Paitre du service canadien de la faune.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Et finalement, de Pêches et Océans Canada.

80 **DOMINIC BOULA :**

Bonjour. Dominic Boula de la Division de la protection des pêches, de Pêches et Océans Canada.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonjour. Monsieur Bergeron, est-ce que souhaiteriez présenter quelqu'un de nouveau à votre équipe?

90 **M. LOUIS BERGERON :**

Non, Monsieur le président.

95 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, ce soir, nous avons également trois présentations et une de ces présentations sera donnée par un expert qui provient de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski. Monsieur Pelletier, voulez-vous vous présenter en quelques instants?

100 **M. ÉMILIE PELLETIER :**

Oui. Alors, Émilien Pelletier, je suis professeur associé à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, qui est une partie de l'Université du Québec à Rimouski. Donc, mon expertise, côté pétrole, donc toute l'histoire des déversements de pétrole en milieu marin, essentiellement.

105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Bergeron, je reviens vers vous. Donc, vous n'avez personne à présenter de nouveau?

110 **M. LOUIS BERGERON :**

Non. Pas cet après-midi, Monsieur le président.

115 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'aimerais savoir aussi si vous avez des nouvelles informations ou vous avez déposé des documents?

120 **M. LOUIS BERGERON :**

Non plus, pour cet après-midi.

125 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Pour le ministère de l'Environnement?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

130 Oui. Il était resté une question, en fait deux questions en suspens. Pour la première, c'était l'histoire des stations de pompage. Est-ce qu'un nouvel acquéreur était tenu de décontaminer le site dès l'acquisition du terrain?

135 Après vérification, non ce n'est pas dès l'acquisition du terrain. Par contre, avant d'entreprendre tous travaux, il faut que le propriétaire du terrain ait fait une évaluation, donc phase 1, phase 2, afin de déterminer le niveau de contamination du site. Et avant d'entreprendre tous travaux, il doit gérer les sols conformément à leurs niveaux de contamination.

140 Donc, on parlait, s'il y avait un critère plus grand que C, par exemple, si c'était très contaminé, c'est sûr que c'est un peu du cas par cas, mais disons qu'il est fort probable que les sols devraient être traités avant d'être éliminés dans un lieu autorisé par le ministère.

145 Sinon, on nous avait aussi demandé quels sont les montants évalués par chaque ministère pour les dépenses encourues suite, par exemple, au déversement du lac Mégantic. La réponse est à venir. Je vous dirais qu'en fait, le MSP, le ministère de la Sécurité publique est celui qui est responsable de colliger toute l'information en provenance de l'ensemble des ministères. Donc, probablement qu'on va être en mesure de déposer la réponse ce soir.

150 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles.

M. RICHARD SIROIS :

155 Oui. Monsieur le président, les réponses aux questions sont en cours de rédaction. Je vous donne des nouvelles aussitôt que j'en ai.

160

LE PRÉSIDENT :

165

D'accord. Alors, merci. Peut-être avant de passer aux présentations, j'aimerais vous indiquer que les registres d'inscriptions, si vous souhaitez poser des questions, sont maintenant ouverts, que ça soit dans la salle ici ou dans les trois salles satellites à Laval, Trois-Rivières et La Pocatière. Et les registres seront ouverts jusqu'à la pause, jusqu'au début de la pause, que nous prendrons un peu plus tard cet après-midi.

170

Considérant le nombre de participants, nous procéderons d'abord par une première ronde d'inscriptions au registre, et nous fonctionnerons selon les principes d'alternance et de proportionnalité en fonction du nombre total d'inscriptions dans la salle principale et dans chacune des salles satellites.

175

Aux autres séances, j'indiquais toujours la possibilité que nous tenions, que nous fassions une deuxième ronde. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu cette opportunité-là et je ne croirais pas que nous l'ayons cet après-midi, compte tenu de la présence de trois conférenciers et des questions que la commission a à poser, entre autres. Mais si c'était le cas, nous ouvrirons le registre de nouveau pour une deuxième ronde.

180

Bien, voilà. Sans plus tarder, je passerai à la première présentation de TransCanada qui est d'une durée de dix (10) minutes sur la méthode d'identification des récepteurs très sensibles.

185

Par la suite, j'inviterai monsieur David Berryman, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour une conférence de quinze (15) minutes sur les impacts et les interventions à la suite de déversements de pétrole dans des cours d'eau. Si j'ai bien compris, l'accent sera mis sur la rivière Chaudière.

190

Et, finalement, une présentation de dix (10) minutes de monsieur Émilien Pelletier qui présentera les méthodes d'intervention et les approches à privilégier pour les milieux côtiers en cas de déversements d'hydrocarbures.

195

Et je vous rappelle que ma collègue, madame Crochetière, analyste à la table des analystes, à trois minutes de la fin de la période de quinze (15) ou de dix (10) minutes, vous montrera une feuille sur laquelle c'est indiqué 3, ça veut dire qu'il vous restera trois minutes pour conclure.

Alors, à vous la parole, Monsieur Bergeron.

200

**PRÉSENTATION SUR LES MÉTHODES D'IDENTIFICATION
DES RÉCEPTEURS TRÈS SENSIBLES (RTS)
PAR LE PROMOTEUR TRANSCANADA
M. CLAUDE VEILLEUX**

205

M. LOUIS BERGERON :

Alors, Monsieur le président. Je vais demander à monsieur Claude Veilleux de procéder à la présentation.

210

M. CLAUDE VEILLEUX :

Merci, Monsieur le président. Bonjour à tous. Donc, la présentation aujourd'hui va porter sur les méthodes d'identification des récepteurs très sensibles communément appelés RTS.

215

Avant de commencer dans le vif du sujet, j'aimerais faire une mise en contexte. Ce qu'il faut retenir au départ c'est que l'identification des RTS, c'est un concept, et ça ne réduit pas, pour autant, l'importance qu'on accorde aux autres récepteurs du milieu environnant. Ça s'intègre, ce concept-là, à l'analyse des conséquences des scénarios de déversement potentiel et ça permet aussi de mettre en lumière les récepteurs pour lesquels les conséquences pourraient être plus importantes. Donc, c'est ça qu'il faut retenir là-dessus vraiment.

220

Et l'identification des RTS est revue périodiquement afin de prendre en compte les modifications au milieu environnant. Par exemple, s'il s'ajoutait une prise d'eau potable ou un puits municipal, à ce moment-là, il y a une réévaluation qui est faite dans le cours du développement.

225

Un récepteur très sensible c'est quoi? Donc, c'est une zone dans laquelle un déversement pourrait entraîner d'importantes conséquences. Donc, il peut y avoir différents niveaux de conséquences, mais je répète encore de nouveau, c'est d'importantes conséquences sur la santé publique, l'environnement et l'économie.

230

La raison d'être des récepteurs très sensibles. En fait, ils sont considérés dans l'évaluation des risques qui est faite dans le cours du développement du projet. Ça peut avoir aussi un impact sur le positionnement des vannes de sectionnement, une fois que les récepteurs très sensibles sont identifiés. C'est intégré dans le programme de gestion d'intégrité du réseau.

235

Donc, dans le cadre de l'entretien du réseau en tant que tel, ces récepteurs très sensibles là sont identifiés. Donc, si par exemple Énergie Est a besoin d'intervenir pour faire de l'entretien, il va connaître la position de ces RTS. Et, bien sûr, ils vont être identifiés dans le plan d'intervention

240 d'urgence, comme le mot le dit, au cas où il serait nécessaire d'intervenir. Encore une fois, les
RTS vont être connus, positionnés pour pouvoir agir en conséquence.

245 Donc, les principales étapes qui mènent à l'identification des RTS, il y en a trois. Donc, il y a
une phase très importante qui est la collecte des données et des consultations qui ont eu lieu, je
dirais, depuis le début 2013 dans le cadre du présent projet. Ces données-là sont cartographiées
et analysées, bien sûr. Et à partir de la troisième étape, il y a une sélection préliminaire des RTS
qui est faite pour voir la localisation, par exemple, par rapport au tracé et son développement.

250 La collecte des données et des consultations, c'est très important, parce qu'il y a des efforts
dès le début du projet, comme j'ai mentionné, qui ont été déployés pour colliger les données
relatives au milieu récepteur, et ça, c'est depuis 2013. Donc, les collectes de données ont eu lieu
en 2013, 2014 et 2015, tout au long du développement du projet.

255 Donc, comment on approche ça, si on peut dire, la collecte des données? Bien, on procède
d'abord par une actualisation des données existantes qui soient publiques, par exemple au niveau
provincial et fédéral, où on peut faire des demandes aussi très spécifiques en fonction de ce qu'on
recherche, par exemple les prises d'eau. C'est notamment le cas lorsqu'on a envoyé ou transmis
des questionnaires spécifiques aux MRC, aux municipalités — on en a envoyé cent vingt (120).
260 Pour avoir de l'information, bien sûr, c'est les prises d'eau potable de surface, les puits artésiens
aussi, mais tout autre élément qui pourrait être considéré dans le cadre du développement du
projet.

265 Donc, ça peut être des développements, ça peut être la présence de milieux humides, de
milieux protégés. Lorsqu'on envoie des questionnaires comme ça, on spécifie certains aspects,
mais on laisse aussi la porte ouverte à tout ce qui peut être sensible auprès des MRC et
municipalités.

270 Il y a eu aussi des survols héliportés. Donc, des vols en hélicoptère qui sont faits pour
valider l'information répertoriée, planifier les inventaires aussi. Et ça, c'est fait par différentes
équipes. Ça peut être des équipes en environnement, ça peut être fait par des équipes en
ingénierie aussi et en construction, pour vraiment voir dans quel état le terrain, le projet s'intègre,
en fin de compte.

275 Aussi, plus une analyse au niveau des bureaux. L'analyse des photographies aériennes,
par exemple dans le cadre du projet, Énergie Est a fait vraiment un survol de la zone en tant que
telle où le projet pourrait s'implanter, avec des nouvelles photographies. Donc, on avait quand
même l'heure assez juste de l'utilisation du territoire en utilisant ces photographies-là.

280 Il y a aussi un important programme d'inventaire qui a eu lieu au terrain. Comme j'ai
mentionné, je crois, au cours de la présente semaine ou la semaine passée, on a réussi à faire
quatre-vingt-treize pour cent (93 %) du parcours où on a pu faire des inventaires, que ça soit au
niveau de la faune, de la flore, le milieu agricole, les cours d'eau. Donc, il y a quatre-vingt-treize
pour cent (93 %) du parcours qui a été inventorié jusqu'à maintenant.

285 Une autre façon aussi d'approcher la collecte d'information, c'est les rencontres
d'information et de consultation de type porte ouverte ou de tout autre type auprès des MRC,
municipalités, les fédérations de l'UPA.

290 Il y a aussi un élément important qu'il ne faut pas oublier, c'est les rencontres avec les
propriétaires fonciers. Ça, ça s'est fait à deux niveaux. Il y a eu des rencontres de groupes où on
rassemblait dans une salle les propriétaires concernés pour expliquer le projet. Et la deuxième
étape, qui était en fait de les rencontrer individuellement pour obtenir leur approbation de faire les
inventaires sur leur terrain, mais aussi pour avoir des particularités à propos de leur terrain. À
cette étape-là, ce n'est pas vraiment un détail très pointu qu'on cherche, mais c'est de voir les
295 principaux points qui devraient être considérés dans le cadre du projet.

Ce qu'il faut retenir aussi, c'est que la collecte des données c'est un processus itératif, en
tenant compte de l'évolution du projet. Par exemple, il y a eu de nombreuses modifications de
tracés. À chaque fois qu'il y avait des modifications de tracés, on procédait à des demandes
300 d'information et on rencontrait les propriétaires, les MRC, les municipalités aussi pour voir s'il n'y a
pas des éléments particuliers qui pourraient être portés à notre attention pour tenir compte, dans
le cadre du développement du projet. Et, évidemment, les nouvelles données qui sont issues de
la consultation sont aussi intégrées dans la collecte des données.

305 L'étape 2 c'est la cartographie et l'analyse des données. Donc, l'ensemble des informations
qui ont été colligées ont été intégrées dans une base de données, en fait, un système
d'information géographique, pour avoir un portrait d'ensemble. Ces données-là, évidemment, sont
analysées et cartographiées aussi de façon préliminaire pour avoir un bon portrait de la situation.

310 L'étape 3 qui est la sélection préliminaire des RTS, donc récepteurs très sensibles. On parle
évidemment des zones habitées de différentes densités, mais c'est un point important qu'on a
considéré dans le cadre du développement du projet, en tentant de s'éloigner autant que possible
des noyaux urbains densément bâtis et des noyaux ruraux densément bâtis aussi. Donc, ça a été
une priorité dans la sélection du tracé depuis le tout début.

315 Les prises d'eau de surface, municipales, qui aussi représentent un récepteur très sensible.
Comme je l'ai dit tout à l'heure, on a fait des collectes d'information, on a l'ensemble des données
qui ont pu nous être transmises à ce sujet-là. Les prises d'eau de surface, communautaires.

320 Donc, au Québec, lorsqu'on parle d'une prise d'eau de surface communautaire, on parle d'une prise qui est utilisée par vingt (20) personnes et plus, généralement.

325 Les puits municipaux, bien sûr, et communautaires. Les puits municipaux qui, la plupart du temps, vont alimenter en eau potable une bonne partie de la population. Et communautaires, c'est toujours le même principe, on parle de vingt (20) personnes et plus.

330 Les cours d'eau commercialement navigables sont aussi des RTS, parce qu'advenant un événement quelconque sur une voie d'eau commercialement utilisée, ça pourrait avoir des impacts, notamment économiques, sur l'environnement aussi, bien sûr, mais économiques aussi.

335 La présence des espèces floristiques et fauniques à statut particulier est considérée aussi. Donc, en faisant la collecte d'informations, on obtient ces données-là, mais il ne faut pas oublier aussi que dans le cadre du projet, on a fait de nombreux efforts pour faire la recherche de plantes à statut particulier et de faunes à statut particulier aussi, qui représentent des RTS.

340 Il y a aussi la possibilité, tout le long du processus, d'identifier d'autres RTS. Donc, vous en avez une liste ici, mais dans le cadre du développement du projet, c'est possible qu'il s'en ajoute, dépendamment des résultats qu'on aura au fur et à mesure.

345 Pour terminer, ces RTS-là, ils font l'objet de la modélisation aussi des déversements. Il peut y avoir diverses modélisations qui sont faites. On parle d'un déversement directement aux RTS en tant que tels. Il peut y avoir des modélisations aussi où le RTS est atteint par voie terrestre, donc en surface. Et l'autre façon de modéliser aussi, c'est atteinte du récepteur par les eaux de surface, comme on l'a déjà vu la semaine passée ou de façon souterraine aussi.

350 Le temps de transport d'un déversement aussi doit être évalué, notamment lorsqu'on parle d'une prise d'eau. Donc, il faut évaluer les débits. L'équipe qui s'occupe de faire ces évaluations doit avoir en main l'évaluation des débits des cours d'eau.

355 On a mentionné aussi cette semaine que c'est toujours dans le cadre des pires scénarios que ces modélisations-là sont faites, c'est-à-dire une rupture complète du pipeline. Et cette évaluation-là se fait pour chaque segment du pipeline de dix à vingt mètres (10-20 m) tout le long du parcours.

Et les résultats de la modélisation, en fait, sont pris en compte dans la conception, mais aussi dans le cadre de l'exploitation du réseau, comme je le mentionnais au début de ma présentation.

Voilà, ça complète.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Veilleux.

365 **PRÉSENTATION SUR LES IMPACTS ET INTERVENTIONS À LA SUITE**
DE DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE DANS DES COURS D'EAU :
LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE ET D'AUTRES CAS RECENSÉS
DANS LA DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE
370 **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT**
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
M. DAVID BERRYMAN

LE PRÉSIDENT :

375 Nous passons à la présentation suivante de monsieur David Berryman, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

M. DAVID BERRYMAN :

380 Merci, Monsieur le président. Comme je le disais tout à l'heure, on avait le mandat de parler des impacts et des méthodes suite à des déversements de pétrole en général et du cas de la Chaudière. La présentation porte sur la Chaudière, mais on a d'autres diapos qui portent sur les revues de la documentation scientifique qui ont été faites sur les déversements plus en général. Et s'il y a des questions sur ce sujet-là, on essaiera d'y répondre.

385 Donc, si on rentre dans le plan de la présentation, je vais parler brièvement des interventions d'urgence qu'il y a eu, les trois phases de nettoyage et les principaux impacts sur le cours d'eau qui ont été constatés.

390 Les interventions d'urgence, en fait — évidemment, la priorité, ça a été de sécuriser les prises d'eau potable s'alimentant dans la rivière Chaudière. Il y avait trois prises d'eau municipales, la première était à quatre-vingts kilomètres (80 km) du point de déversement, c'était à Saint-Georges; la suivante était à Sainte-Marie, plus bas sur le cours d'eau, et la dernière était près de l'embouchure du cours d'eau à Lévis, la prise d'eau de Charny.

395 En plus de ces prises d'eau municipales, il y avait deux prises d'eau industrielles dédiées à de l'agroalimentaire. Ces cinq prises d'eau là, évidemment, ont dû fermer lors du déversement,

400 suite au déversement du 6 juillet 2013 et le retour à la Chaudière n'a été permis qu'en septembre 2013. Ils ont dû se trouver des sources alternatives pendant ces mois-là.

405 Les autres mesures d'urgence sont des mesures de confinement sur place. Quand est arrivé le déversement, bien, on a essayé de garder le pétrole le plus possible à Lac-Mégantic même en faisant de l'obturation des conduites d'égouts, parce que le pétrole coulait sur le sol, mais aussi prenait le chemin des conduites d'égouts pluviales principalement.

410 Il y a eu fermeture de la station de traitement des eaux usées, qui est devenue comme un bassin de récolte du pétrole et, par moment, diminution du débit et fermeture du barrage Mégantic, parce que finalement le lac Mégantic est la tête de la rivière Chaudière, et il y a eu du pétrole qui a descendu dans la bordure du lac et, en jouant avec le barrage, on a retenu un peu de pétrole à cet endroit-là.

415 Il y a eu, comme autre mesure d'urgence l'installation d'estacades, comme on voit sur la photo. Ces espèces de barrières flottantes qui peuvent recevoir — quand le pétrole est léger, il coule à la surface de l'eau et le pétrole est capté par ces estacades-là et s'en va sur la rive où il peut être pompé par un camion-pompe ou absorbé avec du matériel absorbant. Ça, c'est des côtés des mesures d'urgence.

420 Du côté de l'enlèvement, finalement, il y a eu trois phases d'enlèvement. La première a été déclenchée par MMA qui a engagé la firme SIMEC pour faire carrément de la récupération manuelle des sédiments, de la végétation et des roches souillées. Cinq mille (5 000) sacs de débris qui ont été récupérés. Sur la photo, on voit une rive nettoyée et une rive souillée, ici, par du pétrole. On voit la zone brune et une rive nettoyée ici, ça a l'air bien beau, bien propre, tout ça. Mais dans le fond, on ajoutait certains problèmes, parce qu'en retirant la végétation, on créait des zones d'érosion et il y avait plus de sédiments qui gagnaient le cours d'eau.

425 Donc, quand le ministère, rendu au mois d'août, le ministère a pris les travaux en main, il a changé de méthode de nettoyage. Ça a été ce qu'on peut appeler la deuxième phase par arrosage. À ce moment-là, ce qui a été fait, ça a été : plutôt que d'enlever les substrats naturels, les roches, les cailloux, la végétation, on a décidé de les arroser, finalement.

430 Il y avait des pompes installées, par exemple dans ce cas-ci elle est sur un petit radeau, ça alimentait un boyau d'arrosage, les opérateurs ici arrosaient la rive pour essayer de remettre en suspension le pétrole qui était déposé sur les rives et le pétrole, comme ça remis en suspension, devenait flottant. Donc, ça descendait et à l'aval, il y avait des estacades où on absorbait le pétrole en surface avec des absorbants.

435

Mais évidemment, ça aussi, ça ne se fait pas sans impacts. On voit qu'il y a une remise en suspension de sédiments. On le voit par le panache de matières en suspension ici.

440 Donc, cent cinquante (150) à deux cent cinquante (250) personnes qui ont travaillé sur cette phase-là, de la mi-août jusqu'à la fin novembre quand l'hiver approchait et les travaux ont dû être arrêtés. La troisième phase — tout ça s'est fait donc le premier été après le déversement et le premier automne après le déversement.

445 La troisième phase est venue plus tard. Dragage et excavation dans un secteur particulier seulement, le kilomètre quatre point cinq (4,5), une petite superficie de cent cinquante par dix-sept mètres (150 x 17 m). Excavation et dragage manuel, essorage des sédiments sur place puis transport des sédiments contaminés à un site de traitement de sols autorisé à Sherbrooke. Un chantier d'environ trente (30) personnes durant un peu plus qu'un mois, un mois et demi.

450 On voit ici, justement on a le secteur du kilomètre quatre point cinq (4,5). On voit, en fait la rivière coule dans ce sens-là. Ici, ce qu'on voit c'est un élargissement de la rivière où le pétrole avait tendance à s'accumuler en concentrations élevées — des milliers de milligrammes par kilogramme de pétrole.

455 Donc, ce qu'on a fait pour faire les travaux de dragage à cet endroit-là, on a mis une barrière à sédiments et la zone qu'on devait draguer c'est l'espèce de banane qui est ici, le long de la rive. Et on a dû installer cette unité de traitement là. Si on s'en approche un peu, on voit ici l'aire de travaux.

460 Ça, ici, c'est la zone qui faisait l'objet d'un dragage manuel avec une drague quasiment comme un aspirateur d'une certaine façon, opérée par des personnes — un aspirateur, une drague de marque Shandong — alors que la partie qui est ici, qui est séparée par un géotextile, en fait c'est une partie qui était plus haut que le niveau de l'eau au moment des travaux, mais elle
465 était tout de même contaminée.

Cette partie à bordure faisait l'objet d'excavation manuelle. Avec des pelles, on ramassait les sédiments, on mettait ça dans des chaudières, apportait ça dans des conteneurs étanches et c'était remplacé par du matériel propre.

470 Ici, on voit les opérateurs qui manipulent justement la drague manuelle. Et, finalement, cet instrument-là pompe de l'eau et des sédiments, un mélange des deux. C'était apporté à l'unité de traitement qu'on voyait tout à l'heure sur la photographie aérienne. On la voit ici. En fait, cette unité, ici, on appelle ça un géotube. L'eau arrive là-dedans après un prétraitement. La surface ici
475 est perforée, ça fait qu'elle laisse passer l'eau qui descend dans les fossés ici puis qui est traitée plus loin avant son retour dans la rivière. Et l'espèce de grand matelas, le géotube retient les

sédiments contaminés. Et, à la fin des opérations, bien, le contenu de ce géotube-là est cureté et les sédiments sont envoyés à un site de traitement.

480 Ça fait le tour des mesures qui ont été prises pour les travaux qui ont été faits dans la rivière.

Maintenant, quelques diapos sur les impacts sur le cours d'eau, on y va un peu par composantes de l'écosystème impacté.

485 Du côté de la qualité de l'eau, ce qu'on a vu, c'est on a détecté les hydrocarbures durant les premiers jours suivant l'événement, puis de façon sporadique et de courte durée lors des crues par après. Durant les premiers jours après le 6 juillet 2013, on prenait des échantillons d'eau, on trouvait du pétrole dans les échantillons. Rapidement par après, les concentrations dans la
490 colonne d'eau ont diminué et devenaient non détectables, sauf durant la période de crue où là, bien, finalement, quand il y a une crue c'est du pétrole déposé sur le fond qui est remis en suspension et qui devient mesurable dans l'eau.

495 Ça fait que du pétrole comme ça, remis en suspension, on en a vu durant différentes crues, notamment celles du printemps 2014 et du printemps 2015.

500 Finalement, le pétrole, au début, il flotte à la surface de l'eau, ensuite il cale. Entre les deux, on n'en détecte pas souvent. Le problème le plus important c'était, comme c'est assez connu, la contamination des sédiments.

505 Dans son premier rapport, le comité expert en est venu à la conclusion que la contamination des sédiments de la haute Chaudière, c'est-à-dire les quatre-vingts (80) premiers kilomètres de la rivière, était importante, à la fois par les concentrations qu'on a mesurées et l'étendue du problème.

510 Dans la foulée des événements, on a établi des critères pour la quantité de pétrole qui était dans les sédiments; des critères ont été établis, critères chroniques. En bas de cette concentration-là, normalement, on ne s'attend pas à des impacts sur le milieu. En haut, il peut commencer à en avoir. Et le critère aigu, c'est le critère au-delà duquel on sait qu'il y a des impacts, il y a des organismes qui ne peuvent pas vivre dans ces milieux-là.

515 Les dépassements du critère, même les critères aigus ont été dépassés à beaucoup d'endroits dans les premiers trente kilomètres (30 km) de la rivière. Et ensuite, de façon plus localisée entre le kilomètre trente (30) et le kilomètre quatre-vingts (80) à Saint-Georges.

520 On a ici un graphique qui montre l'évolution de la concentration de la contamination des sédiments. Elle a beaucoup diminué de 2013 à 2014. À cent treize (113) sites d'échantillonnages échantillonnés au même endroit en 2013, on avait une concentration médiane d'hydrocarbures dans les sédiments de deux cent quarante-sept milligrammes par kilogramme (247 mg/kg). Ça avait baissé à trente-quatre (34) à l'automne 2014, donc au bout d'un an.

525 On voit la distribution de ces cent treize (113) échantillons-là dans les classes de concentration : bleu, c'est pas de pétrole détecté; vert c'est en bas du critère chronique; jaune entre le critère chronique et l'aigu; et rouge c'est au-dessus de l'aigu. On voit qu'en 2013, c'était presque un quart, un quart, un quart, un quart. En 2014 ça avait diminué, on était rendu à près de la moitié des échantillons qui ne dépassaient pas les critères. Donc, le milieu s'est nettoyé, mais il restait, en 2014, quand même plus de cinquante pour cent (50 %) des échantillons où on détectait encore du pétrole.

530 Diminution aussi par l'étendue du problème. Dans ce graphique ici on présente la distribution des concentrations selon le kilométrage de la rivière. Dans le graphique du haut, en 2013, Lac-Mégantic était au kilomètre zéro, Saint-Georges était au kilomètre, passé le kilomètre quatre-vingts (80). Donc, la ligne rouge indique le critère d'effets aigus. On voit qu'on dépassait le critère en 2013 à plusieurs endroits jusqu'au kilomètre quatre-vingts (80). En 2014, les dépassements de critères n'étaient plus visibles. On parle toujours des mêmes cent treize (113) échantillons qu'il y a dans les quinze (15) premiers kilomètres de la rivière.

540 Cette contamination-là des sédiments a eu des effets sur les organismes benthiques, c'est-à-dire toute la petite faune, les invertébrés qui vivent sur le fond du cours d'eau, les mollusques, les vers, les larves d'insectes. Il y a eu de l'échantillonnage de ces organismes-là qui a été fait en 2013, l'année du déversement.

545 Dans ce graphique-là, on a une échelle de l'état de santé du benthos. C'est une échelle, un indice qui est utilisé depuis longtemps au ministère, qui varie de zéro à cent (0-100). En jaune et en vert, ce sont les valeurs qu'on a obtenues de la communauté benthique de la haute Chaudière l'année du déversement. On voit qu'on avait des valeurs de l'indice qui varient entre quarante (40) et cinquante-cinq (55) dans les vingt-cinq (25) premiers kilomètres de la rivière. Quand on est retourné en 2014, bien, il y avait déjà un certain rétablissement. Il y avait des organismes qui étaient absents de la rivière en 2013, qui commençaient à le recoloniser en 2014.

550 Du côté des impacts sur les poissons, les constats ont été un peu à l'inverse. En 2013, il n'y a pas eu d'impacts majeurs observés sur les poissons adultes. Il y a eu des pêches scientifiques faites avec des filets. Il n'y a pas eu de mortalité massive. On n'a pas eu d'images de milliers de poissons qui sont morts, qui descendent dans la rivière. En fait, il y a eu quatre-vingt-dix-neuf (99) poissons détectés dans les estacades, des poissons morts qui flottaient à la surface.

Et il y a eu des pêches qui montraient des poissons en assez bon nombre dans la rivière, qui semblaient en bonne santé.

560 En 2014 il y a eu un autre constat qui a été fait, parce que là on est retourné sur la rivière, on n'était plus dans la situation d'urgence. On est retourné avec un protocole qu'on utilise au ministère de l'Environnement depuis de nombreuses années, par pêche électrique à quinze (15) stations d'échantillonnage entre Lac-Mégantic et l'embouchure de la rivière. Et là, on a vu des changements plus importants.

565 Une baisse de l'abondance des poissons de soixante-six pour cent (66 %). On met des points d'interrogation là, parce que ça pourrait ne pas être dû au déversement, parce que l'abondance de poissons varie beaucoup de façon naturelle dans les cours d'eau. L'abondance, on parle ici du nombre de poissons récupérés par unité d'effort dans un cours d'eau.

570 Baisse de biomasse de quarante-huit pour cent (48 %). Par exemple, là, on se questionne davantage, parce que même si les espèces changent, dépendamment des années, des forces de cohortes, tout ça, normalement un écosystème produit une certaine biomasse de vivant. Il y a quand même eu une baisse importante par rapport à 1994.

575 J'ai oublié de le signaler, 1994 c'était des données historiques. On avait échantillonné la rivière Chaudière avec les méthodes d'échantillonnage dont je parle et qu'on a repris exactement avec les mêmes méthodes en 2014, au même site d'échantillonnage. Donc, c'est une comparaison, les chiffres dont je parle ici, c'est une comparaison : 94, donc données historiques, à 2014, après déversement.

580 Là, où on a vu une réaction vraiment forte, c'est la hausse marquée des anomalies physiques de type DELT, pour déformation des poissons, érosion des nageoires, lésions et tumeurs, et sur ce point-là — ici, on a des images qui présentent ça. À gauche, des déformations des rayons, des nageoires de poissons. On voit que les fibres osseuses dans la nageoire se dédoublent, et de l'érosion des nageoires ici. L'érosion des nageoires notamment est reconnue, a été observée chez des poissons exposés à d'autres déversements, et ça a été rapporté dans la documentation scientifique.

590 Dans la Chaudière on a vu une croissance extrêmement forte de ces érosions et déformations de nageoires là par rapport à 1994. Les données qu'on a ici c'est le pourcentage de poissons à une station d'échantillonnage qui présente ces déformations-là. Les bâtonnets jaunes, ce sont les valeurs qu'on a obtenues en 1994 et les bâtonnets bleus en 2014.

595 Dans un cours d'eau à l'état normal, il y a tout le temps un certain nombre d'individus qui présentent ces anomalies-là. Au-dessus de cinq pour cent (5 %) on commence à s'interroger, on

croit que c'est dû à des sources de pollution — c'est documenté dans la documentation scientifique.

600 On voit que finalement, le profil de 94 qu'on voit, cinq, dix... en fait, entre zéro et dix pour cent (0-10%) des poissons qui présentent des anomalies, on a vu ça dans plusieurs cours d'eau au Québec, mais les bâtonnets bleus, l'ampleur qu'ils ont et leur fréquence dans la Chaudière, on n'a jamais vu ça sur aucun autre cours d'eau, et cette méthode-là a été utilisée sur d'autres cours d'eau au Québec, la rivière Saint-François, la rivière Yamaska, la rivière L'Assomption, sur plusieurs cours d'eau. Donc, c'est une réaction qu'on n'a pas vue nulle part ailleurs.

605 En terminant — c'est le dernier acétate — je voulais signaler, on nous avait demandé, bon, vous allez présenter sur un déversement de pétrole associé à un déraillement de train, là, on parle d'un déversement relié à une rupture d'oléoduc.

610 Moi, je suis biologiste de formation, je ne suis pas ingénieur. On a ressorti quand même quelques chiffres, parce que dans les travaux du comité expert, on est allé voir les résultats sur la rivière Kalamazoo. Dans la rivière Chaudière, le déversement, il est estimé à cent mille litres (100 000 l). Il y a eu un déversement important dans la rivière Kalamazoo le 26 juillet 2010 au Michigan. C'est un déversement de trois millions deux cent mille litres (3 200 MI), c'est connu, et ce déversement-là venait d'un pipeline qui est, somme toute, plus petit que celui qui est prévu dans le projet Énergie Est.

620 C'est un fait qu'on voulait signaler à la commission, parce qu'on dans ma présentation on n'avait pas le temps de parler beaucoup de la rivière Kalamazoo, mais c'est un cas, d'après moi, où il y a des enseignements importants à aller chercher pour la commission, là. En termes de — on a présenté quelques diapos sur ce qu'on a fait dans la Chaudière, mais en termes d'envergure, d'impact et d'envergure de travaux à faire, c'est un saut quantique par rapport à la rivière Chaudière, mais il y a beaucoup d'information sur le site de l'EPA des États-Unis.

625 Je signale aussi l'adresse qui est là. EES, c'est les documents qui ont été préparés dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, qui sont disponibles sur le site Internet du ministère et certains ont même été déposés sur le site de la commission.

630 Et ce que j'ai présenté sur la Chaudière, finalement, c'est un résumé de plusieurs études scientifiques qui ont été faites. Et elles ont toutes été rendues publiques le 27 novembre 2015. Elles sont sur le site Internet du ministère. En plus d'un résumé de ces études-là faites par le comité expert, ça s'appelle le deuxième rapport du comité expert. Aujourd'hui, je vous en ai présenté un résumé de quinze (15) minutes.

635 Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Berryman.

640

**PRÉSENTATION SUR LES MÉTHODES D'INTERVENTION À PRIVILÉGIER
EN CAS DE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES –
SYSTEMES CÔTIERS – APPROCHES À PRIVILÉGIER
L'INSTITUT DES SCIENCES DE LA MER DE RIMOUSKI
M. ÉMILIE PELLETIER**

645

LE PRÉSIDENT :

650

Et sans attendre, nous allons passer au troisième et dernier conférencier. Monsieur Émilien Pelletier de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski. Vous avez dix (10) minutes aussi.

M. ÉMILIE PELLETIER :

655

Donc, ma présentation porte sur les méthodes d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures dans les systèmes côtiers. Donc, on comprend ici qu'on va passer du milieu rivière vers le milieu estuarien.

660

Donc, juste un petit rappel. Donc, le milieu côtier c'est essentiellement, le système côtier donc c'est entre la ligne de végétation terrienne, terrestre et la haute mer. Et on peut, ici, sur cette image, bien montrer, en gros, où commence l'eau salée dans le Saint-Laurent, c'est en quelque part entre l'île d'Orléans et L'Isle-aux-Coudres. Avec les marées, ça va monter et descendre, donc là, on commence à être dans un système marin.

665

Les conditions de base, donc dictant les méthodes d'intervention en cas d'accident pétrolier sont assez simples, se résument en trois éléments : donc, la source et l'ampleur du déversement, combien on en a et d'où ça vient; les conditions environnementales, la météo et la saison, c'est deux éléments qui deviennent très importants en milieu marin comparativement à peut-être au milieu riverain; et, enfin, la nature du pétrole déversé. Donc, on va aborder rapidement ces trois éléments.

670

Donc, l'ampleur du déversement. En général, dans la littérature on classe les déversements par petit, moyen, grand et extrême. Donc, les tout petits déversements, c'est quelque chose comme cent litres (100 l) et moins. Les moyens, entre une et cent tonnes (1-100 t), et les grands,

675 les beaucoup plus grands sont sept cents tonnes (700 t) et les extrêmes, ils sont rares, mais ils existent, il y a jusqu'à cent mille tonnes (100 000 t) de déversement, comme Deepwater Horizon.

680 Dans le cas qu'on a ici, on sait que la capacité de transport de l'oléoduc Énergie Est est de cent cinquante-neuf mille tonnes (159 000 t) par jour, à plein débit, et si on fait un worst case scenario, on peut dire que si on avait un déversement à plein régime pendant dix, quinze (10-15) minutes, on aurait en fait un déversement théorique de l'ordre de deux mille tonnes (2 000 t), donc ce qui le classerait parmi les grands déversements.

685 Donc, juste regarder ça, maintenant, qu'est-ce que ça nous donne comme méthode d'intervention. Le tout premier élément d'intervention c'est évidemment la mise en opération du plan d'urgence et de coordination des actions des intervenants. Et, en milieu marin, il est possible assez souvent d'avoir une modélisation de l'expansion du déplacement de la nappe.

690 Donc, ce qu'on fait ici, c'est que dans l'estuaire du Saint-Laurent, par exemple, il existe un modèle numérique de déplacement de la nappe de pétrole qui peut se faire en fonction de la nature du pétrole, des courants, des marées, des vents et aussi prévoir les endroits qui seront les plus touchés en fonction du temps.

695 Un tel modèle existe. Donc, ce modèle existe pour l'estuaire du Saint-Laurent. Il est opéré par Pêches et Océans Canada à l'Institut Maurice-Lamontagne et avec la coopération d'Environnement Canada. Donc, il pourrait être opérationnel s'il y avait un déversement, on pourrait utiliser ce modèle-là.

700 Autre élément, les méthodes d'intervention maintenant. Donc, je vais passer assez rapidement à travers les méthodes d'intervention, certaines vous les connaissez bien. Donc, on va commencer par simplement les barrages de rétention, les estacades. Les barrages flottants vont tenter de la récupération en mer si les conditions météo sont favorables. On va voir ensemble que c'est souvent très difficile d'utiliser ce type de barrage là en mer.

705 Donc, le succès des techniques de barrage de rétention, ça tient essentiellement à la force des vents et des courants, au repérage adéquat de la position et de la nappe de pétrole, ce qui est souvent une difficulté en mer, puisqu'on peut facilement la perdre de vue. Troisièmement, le temps écoulé depuis le début du déversement.

710 Donc, ces trois facteurs-là, ces trois facteurs techniques là sont cruciaux pour l'utilisation des estacades en mer.

715 Le plus souvent, donc en mer, ils sont utilisés pour protéger des secteurs qui sont fragiles. Par exemple, on peut tenter, en sachant le déplacement de la nappe de pétrole, on peut tenter de protéger une marina, un marais, une zone hautement biodiversifiée, en ajoutant des estacades pour tenter d'empêcher la nappe de pétrole qui va arriver, de joindre, d'atteindre les endroits fragiles.

720 Bon, ici, vous avez un exemple des estacades en mer. Vous voyez derrière, une très grosse estacade en noir, là. Ça, c'est vraiment les estacades marines qui vont faire à peu près presque de deux mètres (2 m) de hauteur au total. Puis en avant, vous voyez un petit bateau, un petit tug qui traîne une petite estacade à l'intérieur de la plus grande. Donc ça, c'est comme à la démonstration. C'est vraiment la démonstration. C'est l'idéal, mais dans la réalité du milieu marin, cette réalité-là est plus dure.

730 Donc, ce que vous voyez dans les trois images que j'ai mises là. Donc, en haut à gauche une estacade souillée avec des absorbants. Donc, sûrement que le pétrole a passé par-dessus ou du moins n'était pas loin. À droite, vous voyez, il y a des estacades orange qui ont été jetées à la côte du tout simplement. Vous voyez derrière l'homme, il fait mauvais, il fait mauvais temps. Donc, par mauvais temps, ce type d'estacade là, très petites estacades orange qui sont là, ne tiendront jamais le coup, dès que le vent va se lever. Et, en bas à gauche, on voit un petit bateau tentant d'installer une estacade jaune. On voit que la mer n'est pas très calme. Donc, encore là, on peut imaginer le niveau de difficulté d'installer des estacades dans ce cas-là.

740 Les méthodes d'intervention, les dispersants, il faut en parler brièvement. Donc, utilisation possible des dispersants chimiques. Ça ne se fait jamais en eau douce, mais en eau marine c'est une possibilité. Au Canada, donc, l'utilisation des dispersants nécessite une préapprobation pour des zones bien déterminées. Ça sera aussi le cas au Québec, si jamais il y avait à traiter de cette question-là.

745 Donc, les dispersants ne sont généralement pas autorisés dans les zones côtières, à proximité côtières, à cause des faibles profondeurs et de la sensibilité des espèces benthiques.

750 Et, très brièvement, on n'a pas le temps d'en parler en long, mais il y a actuellement une très forte controverse aux États-Unis, et parmi le comité scientifique aussi, à savoir suite à l'utilisation abondante des dispersants lors de l'accident de la plateforme Deepwater Horizon, donc il y a eu une utilisation énorme de dispersants à cette époque-là, et ça ne fait pas consensus du tout, si c'était une bonne idée, si ce n'était pas une mauvaise idée. Est-ce qu'on doit encore le faire? Bref, la controverse est au plus fort actuellement, même au sein de la communauté scientifique.

755 C'est juste un exemple, une image qui montre l'utilisation des dispersants, mais juste l'image vous montre que là, on est en train de travailler sur des grandes surfaces, vraiment de très grandes surfaces. Ça serait possible dans le golfe Saint-Laurent par exemple, ça serait peu probable dans l'estuaire, à tout le moins dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent.

760 Moyen d'intervention numéro 3. Donc, nettoyage après sinistre. Ça a été déjà un peu mentionné. Donc, pompage en mer à partir de barges, stockage temporaire avant le traitement, et cetera. Donc, si on peut aller en mer avec des barges, avec des zodiacs, on peut installer des pompes, donc c'est le premier élément.

765 Nettoyage mécanique et/ou manuel des plages, des galets, des rochers dans les jours, les semaines qui vont suivre. C'est, comme monsieur Berryman vient de mentionner, c'est un peu la même chose pour le milieu marin.

770 Peu ou pas d'interventions possibles dans les marais côtiers, on risque d'empirer les dégâts par piétinement et enfouissement du pétrole. Donc, ça aussi, ça peut parfois faire controverse et là, il y a des questions, mais en général l'intervention dans les marais, il vaut mieux faire tout ce qu'on peut faire pour protéger les marais plutôt que d'attendre après, puis tenter d'intervenir. L'idée va être ne pas ou très peu intervenir dans les marais.

775 Récupération des débris huileux, solides et disposition sécuritaire pour les traitements ultérieurs. Donc, ça fait toujours une quantité considérable de débris. Donc, c'est un problème.

780 Ici, vous avez un peu un exemple extrême de l'utilisation des jets d'eau pour nettoyer une plage. C'est une image qui vient de l'accident de l'Exxon Valdez, détroit du Prince William. Donc, ici, ils ont utilisé carrément les boyaux à incendie pour laver la plage avec, en plus, des détergents. Et il y avait juste à côté, bon, trois ou quatre barges avec des estacades pour retenir le pétrole qui était libéré de la surface.

785 Donc, cette technique-là a été par la suite fortement réprouvée, parce que, bon, après un lavage comme celui-là, il ne reste absolument rien de vivant sur la plage sauf les cailloux. Ça anéantit tout ce qui se fait. Donc, ce type de nettoyage extrême ne se fait pas ou peu.

Beaucoup moins platonique, beaucoup plus difficile, on a les nettoyages manuels. On voit à droite, sur le gant, le bitume très épais, donc le brut qui avait été déversé à Santa Barbara en 2015. Donc, je dois aller assez rapidement.

790 Les conditions de vent. En mer, on est toujours face à des conditions de vent, donc qui contribuent à la fragmentation de la nappe de pétrole, formation d'émulsion dans l'eau,

l'évaporation des fractions légères du pétrole, démolition des estacades de rétention, dépôt du pétrole en haute plage.

795 Donc, toutes ces conditions réduisent donc l'efficacité de la récupération en mer et la protection des zones sensibles.

800 Donc, on voit très bien la fragmentation à gauche d'une nappe de pétrole par le vent. Ça ne fait pas une nappe très bien établie, ça fait tout des filaments comme ceux-là. Et on voit aussi, à droite, l'arrivée du pétrole sur une belle plage de sable poussé par le vent.

805 Donc, les conditions de glace. Je dois absolument vous en parler. Parce que sur le Saint-Laurent, c'est important. Donc, la glace de mer, contrairement à de la glace d'eau douce que vous connaissez mieux, est friable et poreuse, permet donc l'intrusion, la séquestration du pétrole déversé. Le pétrole tant à glisser sous la glace et dans l'eau libre entre les blocs dérivants. Le pétrole dans la glace marine active et devient rapidement impossible à récupérer.

810 La récupération des résidus après la fonte, à des endroits donc éloignés du site de déversement, parce qu'il va y avoir une dérive des glaces transportant le pétrole.

815 Donc, voici un schéma rapidement qui montre tout ce qui peut arriver avec le pétrole déversé à travers la glace. Donc, insertion en dessous, capture dans la glace et, après ça, au printemps, resurgescence en surface.

820 Ici, c'est un exemple d'une carotte de pétrole brut sous la glace, qui a été prise il y a à peine quelques semaines dans les travaux qui sont en cours actuellement. Donc, on voit que le pétrole a été capturé dans la glace. Il a été déversé sous la glace puis après, il a fait très froid, donc le pétrole a été capturé dans de la glace. Ça, c'est impossible de le sortir de là. Il va falloir attendre que la glace fonde pour pouvoir le récupérer.

825 Ici, juste pour comparer les propriétés des différents bruts. J'attire votre attention sur le bitume dilué, c'est celui d'en bas, comparativement au brut léger et au brut médium qui sont là. On voit que les propriétés d'adhésion du brut, du bitume dilué est nettement supérieur aux autres et le bitume vieilli a une capacité d'adhésion très, très forte. Même chose pour la densité qui monte au-dessus d'un ou tout près d'un après vieillissement. Une viscosité aussi qui devient énorme après vieillissement, même chose pour le point d'ignition.

830 Donc, tout ça pour bien voir que le bitume dilué ne se comporte pas du tout comme les bruts légers ou le brut moyen. C'est un pétrole qui est particulier, même si à l'oeil il a l'air de la même chose quand il est bien avec son diluant, avec le vieillissement, il devient complètement différent.

835 Ce tableau ici est tiré d'une publication très récente de NAS 2016, ça, c'est National Academy of Science, qui vient tout juste de publier un papier important sur les différences du bitume dilué avec les autres pétroles. Et dans ce tableau un peu complexe, on voit à droite... ici, on compare les niveaux de préoccupation du bitume dilué et vieilli par rapport au brut conventionnel.

840 Et on regarde vers la gauche, les techniques sont utilisées. Dans la plupart des cas, sauf peut-être les risques d'explosion ou de gaz nocif qui sont similaires à des bruts conventionnels, on voit que ce qui est du brûlage in situ, de l'utilisation des dispersants, des agents de nettoyage, détection, récupération du pétrole submergé, dans la plupart des cas, le bitume vieilli va causer des problèmes bien pires qu'un pétrole brut conventionnel.

845 En fait, ce que ce tableau-là dit, il ne faut absolument pas confondre le devenir d'un brut léger ou conventionnel par rapport au bitume dilué qui a des propriétés chimiques, physiques très différentes.

850 En conclusion, j'ai laissé la phrase en anglais, mais c'est la conclusion des auteurs du rapport NAS 2016, j'ai fait une traduction libre de ça, donc : en fait, les propriétés particulières du dilbit requièrent des modifications à la réglementation quant au plan d'urgence, au niveau de récupération et aux mesures de nettoyage en cas de déversement du bitume dilué.

855 Ici, le rapport est américain, donc il fait allusion aux réglementations américaines. Mais je pense que les recommandations de ce rapport s'appliquent certainement à la réglementation canadienne aussi.

860 Donc, les conditions particulières de l'estuaire du Saint-Laurent. Donc, je rappelle que pour l'estuaire, on a donc des forts courants de marée en toute saison. On a les vents dominants nord, nord-ouest presque tout le temps et on a une couverture de glace dérivante environ trois à quatre mois par année.

Ça, ce sont les références que j'ai utilisées. Voilà.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment, Monsieur Pelletier.

870

PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme MONIQUE LANDRY

875 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai reçu les registres, les différents registres. Compte tenu du nombre de personnes inscrites, nous fermons le registre, pour la première ronde du moins.

880 J'appellerai madame Monique Landry dans la salle ici, monsieur Yves Mailhot à Trois-Rivières, monsieur Jean Morissette à La Pocatière et monsieur Patrick Bonin à Laval.

Bonjour, Madame.

885 **Mme MONIQUE LANDRY :**

890 Bonjour, Monsieur le président, Madame et Monsieur les commissaires. Je m'appelle Monique Landry, et j'interviens à titre de simple citoyenne. Ma question concerne les risques encourus par le territoire du marais Léon-Provencher. C'est une réserve naturelle qui est située à Neuville. C'est très fréquenté puis c'est connu des ornithologues de la région de Québec.

895 Le marais n'est pas directement sur le trajet du pipeline, mais il est alimenté par un ruisseau qui s'appelle le ruisseau Desrochers. Selon ce que j'ai pu voir sur les cartes, le ruisseau prend sa source quelque part plus au nord, près de l'Autoroute 40, mais je ne sais pas exactement à quelle distance. Donc, le long du tracé. Le ruisseau dévale ensuite vers le fleuve. Il a l'air à avoir des bonnes courbes de niveau, peut-être cent mètres (100 m) de dénivelé, et il traverse le territoire du marais.

900 Ma question est la suivante : TransCanada a-t-elle prévu un mode d'intervention particulier pour assurer l'intégrité de la faune et de la flore du marais en cas de déversement ou, comme j'ai cru comprendre tout à l'heure, est-ce que c'est un RTS? C'est comme ça que vous appelez ça?

LE PRÉSIDENT :

905 Récepteur très sensible, et c'est le concept présenté par le promoteur.

Mme MONIQUE LANDRY :

910 O.K. Alors, le marais Léon-Provencher.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron, avez-vous un mode d'intervention spécifique pour ce marais?

915

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

920

M. STÉPHANE GRENON :

Merci, Monsieur le président. Je ne peux pas vraiment donner un exemple précis pour cet endroit-là, mais en général, les milieux humides comme le marais Léon-Provencher, ce sont des zones que l'on considère dans la préparation des plans d'urgence et, nous, ce que l'on fait c'est qu'on vérifie, pour chacun de ces récepteurs très sensibles, comme mon collègue l'a démontré, ce que l'on identifie ce sont les voies de transport possible à partir de la canalisation qui pourrait transporter du pétrole vers ces zones sensibles là.

925

Une fois qu'on a identifié ces voies de transport potentiel, à ce moment-là on détermine des tactiques d'intervention spécifiques pour chacune de ces voies de transport là. Donc, si un cours d'eau, un ruisseau, et cetera. Donc, on va avoir une tactique très spécifique. Si jamais il y avait un déversement dans ce secteur-là, eh bien, les équipes d'urgence sauraient où se déplacer et sauraient quel équipement amener avec eux et quelle stratégie employer pour ce site-là.

930

Au niveau de la faune, bien sûr, dans notre plan d'urgence, il va y avoir également des considérations pour la faune, un plan d'intervention faunique pour assurer un, la protection de la faune pendant l'incident et les opérations de nettoyage, mais également il y a des suivis environnementaux qui sont faits aussi, si jamais il y avait des impacts pour déterminer quel est le niveau des impacts dans ces zones-là, puis mettre en place des mesures de réhabilitation si nécessaire.

935

940

LE PRÉSIDENT :

Madame Grandbois?

945

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

On sait que le pipeline, si jamais le projet voit le jour, le pipeline au Québec seulement aurait, avec les canalisations latérales, six cent quarante-huit kilomètres (648 km). Donc, c'est long.

950

955 Là, ce que je comprends que vous nous dites, là, c'est que pour tous les milieux sensibles de différentes natures, mais dont par exemple le marais dont on parle ici, s'il peut effectivement être affecté dans le cas d'un déversement, vous auriez à l'avance des scénarios d'interventions qui seraient déjà vraiment établis de façon à ce que si ça se produit, vous êtes capable de réagir presque instantanément. Puis j'imagine que ça sera des scénarios d'intervention qui seraient partagés avec tous les intervenants locaux. Est-ce que je comprends bien? Donc, on parle de centaine de scénarios d'intervention établis à l'avance et partagés avec tous les intervenants concernés?

960 **M. LOUIS BERGERON :**

965 C'est ça. L'exercice, Madame la commissaire, qui a été entrepris l'an dernier, ça a été de commencer à faire des rencontres avec les premiers répondants pour commencer le travail et l'objectif c'est de le faire pour le terminer d'ici à peu près la fin 2018. Donc, deux ans avant la mise en service du pipeline, d'avoir en place tous les plans d'urgence arrimés avec ceux des municipalités et d'avoir tous les plans tactiques.

970 Alors, on n'a pas encore fait tout l'exercice. C'est un exercice qui est enclenché en 2015 et qui se poursuit. Donc, il y a des rencontres. Actuellement, il y a des questionnaires qui ont été envoyés aux premiers répondants. Et actuellement, on est en train de développer toute l'information, développer toute la base de données et, éventuellement, les plans tactiques qui seront disponibles à peu près deux ans avant la mise en service du pipeline.

975 Alors, c'est un exercice qui est en marche actuellement.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

980 Je comprends. C'est normal que ça ne soit pas tout attaché à cette étape-ci. Donc, juste pour être – vous venez de le dire, mais juste pour être sûre que j'ai bien compris. Donc, vous avez utilisé le terme « plans tactiques ». Ça veut dire que là, on est à un niveau de précision, de détail en fonction des caractéristiques de chaque milieu puis des milieux sensibles, donc avec le détail. Pour reprendre l'exemple, si jamais il y avait un déversement dans ce coin-là, si ça se passe, tout le monde sait exactement s'il y a des estacades à mettre de façon préventive pour protéger un milieu, comme monsieur Pelletier mentionnait, ce qui peut être souvent la meilleure tactique dans le cas d'un marais, donc s'il devait y avoir une action préventive, vous n'avez pas besoin de décider ça quand ça se passe, c'est déjà tout établi et clairement connu par tous ceux qui ont à faire de quoi?

M. LOUIS BERGERON :

995 C'est exact. Si vous voulez je peux même demander à monsieur Grenon de vous donner une réponse plus détaillée, qu'est-ce qu'on retrouve à l'intérieur d'un plan tactique.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1000 Je pense que ça serait intéressant d'avoir un exemple, effectivement, concret. Même, si vous l'avez maintenant, c'est bien, sinon nous transmettre ça. Vous avez sûrement les exemples, un exemple concret qui démontrerait bien le genre d'information que vous auriez bien à l'avance et qui serait partagée avec tous les intervenants locaux.

M. LOUIS BERGERON :

1005 D'accord. Donc, on va projeter un acétate puis on va vous l'expliquer.

LE PRÉSIDENT :

1010 En attendant que le promoteur se prépare, j'adresserai une question tout d'abord au ministère du Développement durable. Est-ce que vous avez des statuts de protection particuliers, que ça soit pour des marais ou des réserves naturelles ou pour d'autres surfaces qui méritent une attention particulière? Parce que même pour les réserves naturelles, je crois que le projet prévoit un chemin d'accès dans une des réserves naturelles, la réserve naturelle des Battures-de-Saint-Augustin-de-Desmaures.

1015 Alors, est-ce que vous, comme ministère, vous avez des restrictions?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1020 Effectivement. On a la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui vient un peu régir justement — une aire protégée qu'est-ce que c'est? Il y a plusieurs types d'aires protégées. On peut avoir des réserves aquatiques, des réserves de biodiversité, des réserves écologiques. Donc, il y a plusieurs types. Et les activités qui sont permises à l'intérieur de ces aires-là dépendent justement de quel type d'aire on parle.

1025 Une réserve naturelle, ça en est une. Les restrictions sont peut-être moins sévères par exemple que dans une réserve aquatique établie et tout. Mais il doit y avoir un plan de défini, dans une réserve naturelle, qui précise les activités permises ou non dans ces terrains-là.

1030

Donc, oui, il y a un statut de protection et pour nous c'est évident qu'une aire protégée c'est un récepteur sensible.

LE PRÉSIDENT :

1035

Et est-ce qu'un chemin d'accès serait autorisable?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1040

Précisément, il faudrait que je regarde rapidement. Je crois que les activités de construction ne sont pas permises, mais je n'oserais pas trop m'avancer. Il faudrait que je vérifie.

LE PRÉSIDENT :

1045

Dans la même lignée, je m'adresserai au ministère des Forêts, justement, pour savoir si vous aussi vous avez des aires de confinement du cerf de Virginie, et la majorité dans les terres privées, quatre sur cinq, en fait, en fonction du tracé du pipeline. Est-ce que votre ministère a des statuts de protection particuliers pour ces aires de confinement et, si oui, lesquels? Et est-ce qu'il y a une différence entre privé et public?

1050

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

1055

Oui. Pour faire suite à l'intervention de notre collègue du ministère de l'Environnement, il y a plusieurs milieux fauniques qui jouissent d'un statut d'aires protégées défini selon les catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 de l'UICN.

1060

Dans le cas des aires de confinement du cerf de Virginie, dans certains cas, il y a des statuts de protection et dans certains cas, il n'y en a pas. Or, il s'agit vraiment, selon la localisation de l'aire de confinement du cerf de Virginie, de valider le statut, valider les modalités de protection. Mais la chose la plus importante, avant toute chose, outre la question des statuts, c'est lorsqu'il y a un impact confirmé sur un habitat faunique légalement désigné, qu'au moment opportun le promoteur prenne acte de la confirmation des statuts et, le cas échéant, dépose les modalités d'atténuation, d'évitement et de compensation.

1065

C'est là l'étape la plus importante. Et ça sous-tend donc une communication, des échanges entre l'initiateur du projet et les représentants régionaux du ministère qui traitent des aspects fauniques.

1070

LE PRÉSIDENT :

Je présume que jusqu'à maintenant vous n'avez pas eu d'échanges encore avec TransCanada?

1075

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

Non.

1080

LE PRÉSIDENT :

Dites-moi, les chemins d'accès, un chemin d'accès qui serait dans un écosystème forestier exceptionnel relève de votre compétence, est-ce qu'un chemin d'accès serait autorisable?

1085

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

Les écosystèmes forestiers exceptionnels peuvent être au registre québécois des aires protégées lorsqu'ils sont sur les terres publiques. En terre privée, plusieurs sites ont été labélisés « écosystème forestier exceptionnel » sans qu'ils aient eu le statut légal. Et tout ça dépend de la volonté ou de l'intérêt du propriétaire terrien.

1090

Si un chemin d'accès est planifié dans un écosystème forestier exceptionnel de tenure publique, et si cet EFE a été légalement désigné dans le registre des aires protégées du Québec, les EFE sont légalement protégés et portent le plein statut d'aire protégée, auquel cas il n'y a pas d'activités industrielles dans une aire protégée lorsqu'elle est au registre.

1095

Or, s'il y a planification, intensification, les échanges opportuns devront se tenir entre les représentants du ministère et l'initiateur du projet.

1100

LE PRÉSIDENT :

Juste pour que nous soyons plus clairs, sur les territoires privés, ça serait quoi?

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

1105

On n'a pas de levier lorsque les EFE ne sont pas légalement désignés.

LE PRÉSIDENT :

1110

D'accord, merci. Alors donc, à vous la parole, Monsieur Grenon.

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, avant, j'aimerais préciser qu'il y a eu des rencontres avec le ministère des Ressources naturelles sur le dossier.

1115

LE PRÉSIDENT :

En fait, il ne s'agit pas du ministère des Ressources naturelles.

1120

M. LOUIS BERGERON :

Ah, excusez. C'est le ministère de?

LE PRÉSIDENT :

1125

C'est le ministère de la Faune et des Forêts.

M. LOUIS BERGERON :

1130

De la faune, pardon. O.K. On me dit qu'ils étaient présents aussi. Donc, je veux juste peut-être le préciser, qu'il y a eu quand même des rencontres avec plusieurs ministères.

LE PRÉSIDENT :

1135

Et est-ce que vous avez discuté de ces aspects-là, justement, que je viens de discuter avec le porte-parole?

M. LOUIS BERGERON :

1140

Je vais demander à monsieur St-Laurent de répondre.

M. BRUNO ST-LAURENT :

1145

Monsieur le président, ce qu'on a fait, c'est qu'on a eu des discussions avec eux. Il n'y a pas eu nécessairement des détails comme ça, mais on leur a fourni le tracé et on leur a demandé leur préoccupation, tout ça. Donc, on est rendu à cette étape-là, donc d'obtenir leur préoccupation puis on va tenir compte de ça dans l'élaboration finale du tracé, ou s'il y a des ajustements à faire, s'il y a des programmes de compensation à élaborer.

1150

Donc, il y a des discussions en cours actuellement pour arriver à un résultat.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bergeron, si vous pouvez faire...

1155 **M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

Je ne souhaiterais pas de faire le retour sur l'analyse de qui a communiqué avec qui, ce n'est pas opportun cet après-midi.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

1165 **M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

1170 Je pense que c'est le principe qui prédomine. Si un initiateur du projet, surtout lorsqu'il s'agit d'un corridor de transport d'énergie, que ça soit une ligne de conduite d'Hydro-Québec ou un pipeline ou, peu importe, un projet sur plusieurs régions, ce qu'on voit à l'intérieur du processus québécois d'évaluation environnementale, dans les projets complexes et exigeants, les projets, surtout lorsqu'il s'agit de corridor linéaire, sont décortiqués en tronçons. Et il est attendu, dans le processus québécois d'évaluation environnementale, que les représentants du promoteur rencontrent les représentants régionaux des ministères concernés pour traiter, nommément et distinctement, des aspects faune et forêt concernés, dans une logique d'un par an.

1175 Alors, s'il y a des impacts appréhendés dans la région de Lanaudière, eh bien, le représentant de l'entreprise, quelle qu'elle soit, peut rencontrer les représentants concernés des aspects faune ou forêt dans le bureau régional en question.

LE PRÉSIDENT :

1180 Je comprends très bien, mais ce que j'allais vous demander, si vous pouvez juste vous assurer, durant l'après-midi, vers quel moment votre ministère a l'intention de répondre à l'attente de TransCanada qui attend, finalement, d'après ce que j'ai compris, les commentaires de votre ministère. Peut-être que c'est une approche très, très générale pour commencer?

1185 **M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

Je vais amener la question à un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement, vu qu'il est avec nous aujourd'hui. À ce moment-ci, notre rôle est de fournir des

1190 évaluations sur les documents reçus du ministère de l'Environnement. C'est pour le moment notre responsabilité. Ça s'appelle les avis ministériels.

LE PRÉSIDENT :

1195 Là, j'ai un peu de difficulté à vous suivre. Vous nous dites que vous n'avez pas eu de rencontre avec TransCanada. TransCanada nous dit qu'elle a eu des rencontres avec des gens de votre ministère. Je vous demande juste de vérifier, effectivement s'il y a eu cette rencontre, à quel moment votre ministère a l'intention de répondre à l'offre de TransCanada. Je vous demande juste ça.

1200

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

O.K. Très bien, la question est très claire. Maintenant, deux éléments : vous savez, dans un ministère qui est divisionnalisé, comportant dix (10) régions à travers le Québec et des unités centrales, vous comprendrez que c'est difficile à l'instant de vous dire qui a rencontré qui. Nous allons investiguer la question cet après-midi et, bien sûr...

1205

LE PRÉSIDENT :

1210 D'accord. En fait, si vous n'avez pas la réponse cet après-midi, vous pouvez nous l'apporter une autre journée.

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

1215

Avec grand plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, à vous la parole, Monsieur Bergeron?

1220

M. LOUIS BERGERON :

Alors, je cède la parole à monsieur Grenon.

1225

M. STÉPHANE GRENON :

Merci, Monsieur le président. Donc, alors, ce que l'on voit ici, c'est une image pour le secteur de la rivière Etchemin. C'est un exemple de plan tactique que nous allons développer le long de la canalisation. Ce que vous voyez en jaune, ici, c'est la canalisation principale, la latérale

1230 qui se rend jusqu'à Valero. En bleu, ce sont les voies de transport du pétrole potentiel, du transport que nous avons identifié. Donc, on a ici la rivière Etchemin, bien sûr le ruisseau Penin, et aussi les petits tributaires, donc les ruisseaux, fossés, et cetera, qui se jettent dans la rivière Etchemin.

1235 Donc, ce que vous voyez en blanc, ici, ce sont des points de contrôle. Donc, des endroits que nous identifions à l'avance. À ces endroits-là, nous allons savoir quel équipement nous allons pouvoir déployer, comment on pourrait y avoir accès, et ce, pour les saisons de haut débit. Donc, au printemps lorsque le niveau de l'eau est beaucoup plus élevé, et également au niveau de la période hivernale, parce que les conditions d'accès ou les conditions d'intervention peuvent changer. Donc, ces points-là, on les fait premièrement par un relevé, si vous voulez, en étudiant les photos satellites à notre disposition.

1240
1245 Par la suite, on a déjà réalisé dans ce secteur-là un survol aérien, pour aller vérifier les conditions opérationnelles. Et dans l'été qui vient, l'automne, on va se rendre sur le terrain pour aller vérifier les conditions d'opération, si on peut vraiment déployer l'équipement à cet endroit-là, de la façon qu'on l'envisage.

1250 Pour chacun de ces points de contrôle là — on va aller à la prochaine, s'il vous plaît —, pour chacun de ces points de contrôle là, il y a une fiche tactique qui est élaborée où on retrouve différentes informations pour les équipes d'intervention. Donc, comme madame la commissaire l'a bien identifié, les équipes d'intervention, si jamais il y a un déversement dans le secteur de la rivière Etchemin, vont savoir où se rendre, quel équipement aller déployer, comment y avoir accès.

1255 Donc, on retrouve différentes caractéristiques de la rivière qui sont importantes. C'est des considérations qui sont importantes au niveau opérationnel, la direction pour s'y rendre. Et dans la photo, ici, c'est le déploiement d'équipement qui est envisagé, donc estacades, et cetera, avec le point d'accès.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur Grenon, pourriez-vous nous indiquer la référence de cette planche?

1265 **M. STÉPHANE GRENON :**

 La référence, c'est dans la présentation de ce soir. La présentation sur le plan d'urgence.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, elle n'est pas dans la documentation, c'est ça.

1275 **M. STÉPHANE GRENON :**

Pas pour l'instant, non. Donc ça, c'est la deuxième page qui fournit des données, encore là, opérationnelles sur la sécurité, les objectifs de l'intervention, l'équipement qui peut être déployé à la première intervention à cet endroit-là, qui sera apporté par les équipes d'intervention.

1280 Donc, tout ce travail-là c'est ce que monsieur Bergeron mentionnait, ça va être réalisé avant 2018 et pour chacune des voies de transport potentielles le long de la canalisation.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci, Monsieur Grenon. Madame, merci à vous.

Mme MONIQUE LANDRY :

Merci.

1290

M. YVES MAILHOT

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Yves Mailhot de Trois-Rivières. Bon après-midi, Monsieur.

M. YVES MAILHOT :

1300

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1305 Très bien, oui.

1310 **M. YVES MAILHOT :**

Bonjour, Monsieur le président, Madame Grandbois, Monsieur Germain. Merci de m'accueillir encore une fois. Mon intervention est pour prononcer un jugement sur la qualité des informations sur les communautés aquatiques dans les documents de TransCanada.

1315

J'ai une très bonne connaissance de l'ensemble de la littérature scientifique dans le fleuve Saint-Laurent et des rivières qui s'y jettent. Et ça me permet d'affirmer que l'information contenue dans le rapport sur les poissons et l'habitat du poisson déposé par TransCanada, rapport de deux cents (200) pages, que l'information scientifique qui est présentée est de piètre qualité.

1320

J'avoue que c'est un gros mot, je vais l'expliquer. C'est de piètre qualité en termes d'information...

LE PRÉSIDENT :

1325

Excusez-moi, est-ce que c'est juste un commentaire ou vous aboutissez à une question?

M. YVES MAILHOT :

1330

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est juste un commentaire ou...

1335

M. YVES MAILHOT :

Non, non, non, non. C'est un léger préambule préalable à ma question.

LE PRÉSIDENT :

1340

Alors, essayez d'être plus succinct et de vous prononcer moins sur la qualité du travail qui a été fait. Ça, vous allez pouvoir le faire bien sûr lors de la deuxième partie de l'audience publique avec votre mémoire.

1345

M. YVES MAILHOT :

D'accord. La raison de mon jugement c'est que l'information qui est contenue dans le document qui est disponible pour tout le monde, est une information qui est très étroite et biaisée

1350 et réduite, parce que le promoteur a choisi de ne s'occuper et de n'échantillonner que le secteur de parcours du tuyau, du pipeline comme tel.

1355 On ne voit pas, dans le document, une revue de littérature scientifique complète pour décrire l'ensemble des communautés aquatiques, pour mieux permettre à quelqu'un d'évaluer l'impact d'un cas de déversement, et je vous donne quelques exemples.

LE PRÉSIDENT :

1360 Non, mais, Monsieur? Monsieur, allez-y tout de suite vers votre question. Je pense que vous avez fait un bon préambule, là.

M. YVES MAILHOT :

1365 O.K. Bon, d'accord. Le premier élément c'est que l'information est réduite et partielle, et le second élément préalable à ma question c'est que le promoteur utilise cette information-là et uniquement cette information-là pour caractériser la sensibilité des habitats qui sont traversés. Donc, forcément, c'est très, très réducteur ça aussi.

LE PRÉSIDENT :

1370 D'accord.

M. YVES MAILHOT :

1375 Alors, ma question. Pourquoi avoir choisi des critères déficients qui donnent une vision biaisée et réductrice de la réalité des communautés aquatiques, basés uniquement sur les abords immédiats des sites de passage du pipeline qui subiraient les impacts des déversements? C'est un empêchement à pouvoir comprendre l'ampleur de l'impact d'un déversement sur l'ensemble des habitats aquatiques.

1380 **LE PRÉSIDENT :**

1385 Je pense que je ne transformerai pas la question. Monsieur Bergeron, je vais vous l'adresser telle quelle, qui gravite autour de la méthode que vous avez utilisée pour déterminer l'impact d'un déversement sur l'habitat du poisson, de façon générale.

1390 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, je vais laisser la parole à monsieur Vielleux, mais avant, je voudrais simplement préciser, dans notre documentation on a huit cents (800) fiches de cours d'eau. Alors, je ne sais pas comment on réconcilie avec le deux cents (200) pages, mais je vais laisser monsieur Veilleux élaborer.

1395

M. CLAUDE VEILLEUX :

En fin de compte, on a tenu compte, et la description du milieu est disponible dans le ESA, dans la zone... en fait, on a récupéré les informations dans la ZER, qu'on appelle, la zone d'étude régionale. Si vous voulez, on pourrait vous transmettre les cotes en référence à ça.

1400

LE PRÉSIDENT :

La zone d'étude régionale couvre quelle superficie, s'il vous plaît?

1405

M. CLAUDE VEILLEUX :

De mémoire c'est quinze kilomètres (15 km).

1410

LE PRÉSIDENT :

Quinze kilomètres (15 km) en amont, quinze kilomètres (15 km) en aval?

1415

M. CLAUDE VEILLEUX :

Oui. À moins que ça arrête au fleuve. Mais je pourrais vous confirmer ça aussi en même temps.

1420

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est ça dans votre documentation.

1425

M. CLAUDE VEILLEUX :

Oui, exact. Bien, c'est parce qu'il y en a plusieurs à un moment donné, puis... En fin de compte, aussi, on a tenu compte des données historiques dans l'évaluation de la sensibilité des cours d'eau. Puis comme monsieur Bergeron l'a mentionné, on a fait de l'inventaire partout où on avait accès sur chacun des cours d'eau. C'est la meilleure méthode pour évaluer la sensibilité du

1430 cours d'eau et de prévoir des mesures d'atténuation, notamment s'il y a des périodes de restriction des travaux.

1435 C'est bien d'avoir les données historiques, d'avoir un bon portrait du territoire, mais il n'en demeure pas moins que les travaux vont avoir lieu dans une zone très ciblée et c'est comme ça que ça s'est fait aussi par le passé. On va caractériser l'habitat. Est-ce que c'est un habitat d'alimentation, d'alevinage? On a fait de la pêche aussi pour identifier les espèces. On a prévu des périodes pour traverser les cours d'eau. Donc, c'est la meilleure méthode que moi je connais pour évaluer très précisément l'impact où les travaux vont avoir lieu.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'elle se fera tout au long de la ZER, justement la zone, donc sur trente kilomètres (30 km)?

1445 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

1450 Non. De façon générale, on travaille environ à cent mètres (100 m) généralement en amont du cours d'eau jusqu'à trois cents mètres (300 m) en aval. Puis dépendamment de l'ampleur des cours d'eau, ça peut aller jusqu'à mille mètres (1 000 m) en aval aussi. Ça devient un peu du cas par cas. Je vous dirais que plus les cours d'eau sont importants et ont un débit plus important, plus on va aller loin en aval, parce que c'est là que l'impact risque de se produire. Il n'en demeure pas moins qu'on fait aussi une centaine de mètres en amont et parfois jusqu'à deux, trois cents mètres (2-300 m) aussi en amont, en fonction de l'ampleur des cours d'eau.

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans la simulation que vous avez réalisée pour la rivière Etchemin, vous avez été jusqu'à quelle distance en termes de caractérisation, tant pour la flore que la faune?

1460 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Écoutez, Monsieur le président, on pourrait vous sortir la fiche puis vous revenir là-dessus exactement pour la rivière Etchemin. Le latéral et la traversée de la ligne principale. Peut-être qu'on peut vous soumettre les deux. De mémoire, on est allé aux deux endroits.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'en fait, vous aviez vous-même évoqué la possibilité d'en traiter cet après-midi quand on a parlé de la rivière Etchemin la semaine dernière.

1470 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Tout à fait.

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci.

M. YVES MAILHOT :

1480 Monsieur le président, j'aimerais ajouter une dernière chose. C'est que réaliser un inventaire par une équipe près du passage du tuyau une journée donnée, attraper quinze (15), vingt (20), vingt-cinq (25) poissons, ça ne donne pas une très bonne connaissance de la réalité des communautés de poissons du secteur.

1485 Et quand on parle que des données historiques sont contenues dans le rapport en question, à la ligne concernant le fleuve Saint-Laurent, la compagnie rapporte douze (12) espèces dans le fleuve Saint-Laurent alors qu'il y en a une centaine. Et dans la colonne des travaux échantillonnés par son propre consultant, on a neuf espèces seulement.

1490 Alors, si c'est considéré comme valable pour caractériser les espèces qu'on peut rencontrer et qui subiraient un impact, je trouve que ce n'est vraiment pas de très bonne qualité.

LE PRÉSIDENT :

1495 Monsieur Mailhot, vous avez tout à fait le droit d'être à l'encontre ou ne pas accepter le travail du promoteur et le considérer comme étant valable, que ça soit au plan de la représentation ou encore de la fiabilité. Mais c'est le travail que le promoteur a fait et vous aurez le droit de l'indiquer éventuellement dans votre mémoire. Mais dans la mesure, quand même, où vous l'argumentez, si vous voulez vraiment que la commission lui donne une certaine crédibilité, il ne s'agit pas juste d'utiliser des qualificatifs, mais il faudrait donner l'argumentaire qui appuie votre qualificatif.

1500 Merci infiniment. Madame Grandbois?

1505 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

J'aimerais demander au représentant du ministère Pêches et Océans, Monsieur Boula, et également à la représentante du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de nous dire, du point de vue de chacun de vos deux

1510 ministères, si vous avez des commentaires par rapport à la, disons, la méthodologie ou la façon de faire qui a été suivie par le promoteur par rapport à cet aspect-là.

M. DAVID BERRYMAN :

1515 Si on regarde les résultats que nous on a rapportés sur la rivière Chaudière, évidemment l'impact est beaucoup, beaucoup plus loin, beaucoup plus loin du point de déversement que quelques centaines de mètres ou un kilomètre ou mille mètres (1 000 m). L'eau, elle coule, elle transporte le pétrole et le pétrole peut avoir des impacts tout le long de son parcours. Ça fait qu'il faut évidemment tenir compte de ça, à l'évidence.

1520 On ne peut pas juste dire : il y a un point de déversement potentiel, puis on regarde ce qu'il y a en proximité de ce point-là, puis on s'occupe juste des récepteurs sensibles autour de ce point-là. On manquerait quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du problème potentiel.

1525 Dans le cas de la rivière Chaudière, je parlais de pathologie de poisson. Ça a été observé sur presque tout le parcours de la rivière et sur treize (13) des vingt (20) espèces qui ont été répertoriées dans ce cours d'eau là. Ça fait que c'est un problème de grande étendue et qui touche plusieurs espèces. Géographiquement, bien, il faut aller là où l'eau coule, parce que le problème se fait transporter par l'eau, tout simplement.

1530 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci, Monsieur Berryman. Monsieur Boula?

1535 **M. DOMINIC BOULA :**

Effectivement, il faut faire la différence entre les connaissances requises au site des traversées pour la construction de l'ouvrage et les conséquences, les éléments d'information qui sont requis dans un contexte plus de déversement où, là, évidemment, ça s'éloigne dans l'espace.

1540 Là, au moment où on est dans notre analyse pour les éléments de construction, on n'est pas assez avancé pour regarder chaque site un par un puis dire quelle information manque dans tel cours d'eau ou dans tel secteur. Là où on est rendu, effectivement, il faut prendre en considération les sensibilités, par exemple l'espèce en péril, type d'habitat présent, taille du cours d'eau, possibilité de remise en état. Type d'approche pour la méthodologie de traversée, et cetera, et cetera.

1550 Donc, l'information pour juger de la sensibilité au site des traversées est évidemment primordiale dans les décisions qui vont venir après.

1555 Pour tout ce qui est des éléments de déversement, bien, c'est l'article 36 de la *Loi sur les pêches*, est géré par Environnement Canada en termes d'application légale. Donc, ça serait plus à eux de vérifier le genre d'information qu'ils auraient besoin dans l'application du 36.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain?

1560 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

1565 Étant donné que vous avez abordé la période de construction, on voit ce que le promoteur projette de faire, donc c'est traverser des centaines de cours d'eau. Son calendrier de travail pourrait faire en sorte qu'il va falloir pratiquement qu'il travaille à l'année. Donc, ça pourrait chevaucher sur les périodes de restriction des travaux pour protéger l'habitat du poisson en période critique.

1570 Votre ministère réagit comment à ce moment-là? Lorsqu'on est à l'intérieur des périodes de restriction d'activité pour la protection du poisson, est-ce que l'interdiction est absolue ou à ce moment-là, le ministère peut permettre des travaux en période critique? J'aimerais vous entendre sur ça.

M. DOMINIC BOULA :

1575 Évidemment, les périodes de restriction, c'est une mesure d'atténuation de première ligne. C'est une mesure extrêmement importante pour diminuer les impacts d'un projet. Mais, non, ce n'est pas absolu dans le sens où les périodes de restriction visent à protéger une fonction. Donc, si le promoteur est en mesure de démontrer que les travaux n'affecteront pas la fonction qu'on veut protéger par le biais de cette période de restriction là, bien à ce moment-là, c'est du cas par cas, évidemment.

1580 On peut décider de dire : bon, bien, pour telle traversée en particulier, on peut faire exception parce que l'information est disponible puis on est à l'aise de dire si vous travaillez de telle, telle, telle, telle façon, bien, on ne nuira pas à la fonction qu'on veut protéger par cette période de restriction là. Mais la mesure d'atténuation de base c'est de respecter les périodes de restriction. Si on n'a pas l'information, bien, il faut respecter les périodes de restriction.

Donc, les cas de non-respect de ces périodes-là vont être pris comme des cas d'exception à traiter au cas par cas selon les situations.

1590

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

Et lorsque vous traitez au cas par cas, ça veut dire que vous pouvez exiger des mesures d'atténuation particulières?

1595

M. DOMINIC BOULA :

Bien, ça va être traité au cas par cas pour obtenir l'information, pour voir si on est à l'aise de ne pas respecter la période de restriction. Mais ça peut être aussi superposé à des mesures particulières. Par exemple, en période hivernale, on sait que certaines mesures de contrôle des sédiments sont moins efficaces. Donc, il va falloir mettre la bretelle, les ceintures, et cetera, pour diminuer le risque et, évidemment, ce risque-là est proportionnel à la qualité de l'information qu'on possède pour prendre la décision.

1600

1605

M. LOUIS BERGERON :

Si vous permettez, Monsieur le président, je voudrais...

LE PRÉSIDENT :

1610

Juste un instant, s'il vous plaît. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je reculerais juste d'un pas, là. Monsieur Boula a mentionné que... on discutait tout à l'heure, disons, la méthodologie de collecte d'information sur les poissons qu'on retrouve dans les rivières puis à quelle distance. Donc, monsieur Boula mentionnait qu'Environnement Canada normalement est le ministère responsable au fédéral sur ces questions-là.

1615

1620

Donc, Monsieur Breton, est-ce que vous auriez peut-être des commentaires sur la façon de procéder?

M. LOUIS BRETON :

Monsieur Boula a parlé de l'article 36 de la *Loi sur les pêches* qui vise à préserver le milieu aquatique et enlever toute pollution du milieu aquatique, et pour nous, au niveau de... c'est le rejet de substances nocives dans l'habitat du poisson. Et pour nous, les stocks ou le type de poisson a

1625

1630 peu d'importance, c'est vraiment l'ensemble du plan d'eau qui va viser la protection. Dès qu'on parle de poisson, que ce soit une épinoche à un saumon, pour nous, ça a peu d'importance, c'est l'habitat du poisson pour nous qui est important.

1635 Au niveau d'Environnement Canada, il y a le Centre national des urgences. Donc, nous, en cas d'accident, déversement, généralement on va être notifié par l'organisme responsable et à partir de là, nous, on va offrir des services scientifiques ou techniques et on va essayer d'aider les intervenants à prendre des actions sur le terrain, au niveau de la réponse, mais aussi au niveau du rétablissement.

1640 Donc, nos gens peuvent le faire par téléphone, mais aussi peuvent se déplacer sur le terrain pour accompagner les répondants à prendre les gestes appropriés. Mais, pour nous, l'habitat du poisson c'est en général, comme je vous disais, on ne vise pas un stock en particulier.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1645 Donc, si on revient, disons, à la zone sur laquelle l'inventaire puis l'information doit porter, la zone immédiate autour du pipeline, là où auront lieu les travaux de construction, versus une zone plus large, à l'intérieur de laquelle il pourrait y avoir des impacts s'il y a des versements, donc selon vous, l'information recueillie à cette étape-ci puis dans les prochaines années doit porter sur quelle zone?

1650 **M. LOUIS BRETON :**

1655 Nous, quand on va regarder le projet et l'étude d'impact, c'est sur l'ensemble de la zone qui pourrait être affectée, potentielle. Donc, il n'y a pas de limite par rapport à que ça soit la traversée ou.... ça va être sur l'ensemble du territoire pour s'assurer que l'habitat du poisson est protégé de toute source de contaminant.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1660 Merci, Monsieur Breton.

LE PRÉSIDENT :

1665 Est-ce que ça peut impliquer une redélimitation des zones?

M. LOUIS BRETON :

1670 Comme je vous dis, au niveau des inventaires pour les espèces, ce n'est pas
Environnement Canada. Chez nous, il n'y a pas personne qui va amener le promoteur à poser
des questions sur les espèces présentes, parce que nous, on regarde l'habitat du poisson en
général. Donc, en termes de définition de zone, ça va être plus au niveau des zones d'intervention
1675 que là, on va regarder effectivement si les composantes sensibles ont bien été identifiées. Mais ça
va être pour l'ensemble du cours d'eau.

LE PRÉSIDENT :

1680 Merci, Monsieur Breton. Merci encore, Monsieur Mailhot.

M. LOUIS BERGERON :

1685 Monsieur le président, je voudrais peut-être simplement clarifier l'engagement pour être
certain qu'on se comprend bien. Donc, je vois deux engagements, finalement : il y en a un c'est
de fournir les cotes de l'étude environnementale sur les poissons dans la ZER; et le second c'est
de donner les fiches sur la rivière Etchemin, en amont et en aval.

1690 Et d'ailleurs, on parle de la rivière Etchemin beaucoup. Je veux simplement rappeler que
sur les vingt-quatre (24) rivières importantes, il y en a vingt et une (21) qu'on traverse en forage
directionnel horizontal à une profondeur d'au moins quinze mètres (15 m) sous la rivière et avec
entrée, sortie, à des centaines de mètres des rives.

LE PRÉSIDENT :

1695 Merci, Monsieur Bergeron.

M. JEAN MORRISSETTE

LE PRÉSIDENT :

1700 Monsieur Jean Morrissette à La Pocatière. Bonjour, Monsieur Morrissette.

1705

M. JEAN MORRISSETTE :

1710 Oui, bonjour. Peut-être un commentaire aussi avant de commencer. Il y a quand même
quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des rivières qui vont être traversées par des tranchées et
seulement cinq pour cent (5 %) des rivières qui sont faites par des forages. Donc, c'est quatre-
vingt-quinze pour cent (95 %) des rivières qui devront être traversée par les tranchées lors de la
construction.

1715 Mais je m'adresse aussi au promoteur concernant la garantie d'un milliard (1 G\$) qu'il doit
donner en cas de déversement. Je voudrais juste savoir, ce milliard de dollars (1 G\$) là, est-ce
qu'il doit être en liquidité ou provenir de sources d'assurance ou de choses du genre?

1720 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

1725 Monsieur le président, je dirais l'engagement d'un milliard de dollars (1 G\$), ça doit être via
des assurances et je dirais des lettres de crédit, des instruments financiers qui sont disponibles à
très, très court terme. Alors, c'est l'engagement minimal qui est requis par l'Office national de
l'énergie.

1730 Je ne veux pas faire un débat de chiffres sur les quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
rivières en tranchée, mais on sait qu'il y en a plus que la moitié que ce sont des cours d'eau
éphémères et intermittents.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1740 Monsieur Bergeron, c'est sûr que la question des garanties, on va y revenir plus en détail à
la séance, parce que c'est vraiment le thème de la séance de demain après-midi treize heures
(13 h). Mais cela dit, Monsieur Bergeron, sans aller dans tous les détails qu'on pourra couvrir
demain, j'aimerais que vous répondiez peut-être de façon un petit peu plus précise à la question
1745 de monsieur Morrissette qui demandait : sous quelle forme doit être, il vous demandait : est-ce
que c'est du comptant dans votre compte de banque ou est-ce que c'est les assurances? Bref,
être un petit peu plus précis sur la forme que peuvent prendre ces garanties.

M. LOUIS BERGERON :

1750 Ce que je vais faire, Madame la commissaire, demain je vais répondre verbalement de façon plus détaillée.

LE PRÉSIDENT :

1755 Mais, je veux dire, on ne demande pas de menu détail, mais au moins les grandes lignes. La question de ma collègue, elle a une portée vraiment générale.

M. LOUIS BERGERON :

1760 Oui, oui. Bien, comme je vous dis, ce sont des assurances, ce sont des lignes de crédit, ce sont des instruments financiers. Donc, l'entreprise peut accéder à un milliard de liquidités de façon presque instantanée.

LE PRÉSIDENT :

1765 Et l'Office national de l'énergie va l'exiger?

M. LOUIS BERGERON :

1770 Exact. Donc, l'Office, lui, exige que l'entreprise ait cette disponibilité de fonds là.

LE PRÉSIDENT :

1775 D'accord. Merci.

M. JEAN MORRISSETTE :

1780 Juste peut-être pour revenir, Monsieur Zayed.

LE PRÉSIDENT :

Oui.
1785

M. JEAN MORRISSETTE :

1790 Lorsqu'une compagnie d'assurance est impliquée dans un grand déversement, les gens de
la compagnie d'assurance arrivent sur place et c'est souvent eux autres qui décident, finalement,
s'il va y avoir, si on va mettre de l'argent ou pas pour tel type de chose. Alors, la donne change
beaucoup lorsque c'est une compagnie d'assurance. Je l'ai vécu moi-même à Havre-Saint-Pierre
et c'était beaucoup plus difficile d'avoir une réponse de la part de l'assureur que de la part du
1795 promoteur.

Alors, c'est juste quelque chose qu'il faut être sensible par rapport à ça. Il y a des
compagnies qui sont américaines, les gens ne parlent pas français, ils arrivent puis ils disent :
« Bien, nous autres, on fait ça, fait ça, fait ça. » Ça peut être plus difficile, un peu, d'avoir un
1800 rétablissement complet comme on l'a garanti hier. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1805 Merci à vous, Monsieur Morrissette.

M. PATRICK BONIN

LE PRÉSIDENT :

1810 Monsieur Patrick Bonin à Laval. Bonjour, Monsieur Bonin.

M. PATRICK BONIN :

1815 Bonjour, Monsieur le président. Madame, Monsieur les commissaires. Ma question portera
essentiellement sur... en lien, entre autres, avec le bitume dilué qui a un comportement différent,
comme on l'a vu, du pétrole léger dit conventionnel ou même synthétique.

1820 J'ai noté que TransCanada a déposé une étude de déversement pour la rivière des
Outaouais, tout récemment, je crois, ce lundi ou peut-être vendredi. Le document est
présentement seulement disponible en anglais. Est-ce que vous pouvez juste me confirmer que
c'est le cas ou j'ai manqué le document français?

LE PRÉSIDENT :

1825 Monsieur Bergeron, le document que vous avez déposé est uniquement en anglais?

M. LOUIS BERGERON :

1830 Effectivement, Monsieur le président. Il est en traduction à l'heure actuelle, on va le rendre disponible dans les plus brefs délais.

LE PRÉSIDENT :

1835 D'accord. Et les plus brefs délais, vous pouvez nous donner une idée de l'attente? Est-ce qu'on parle en termes de jours, de semaines?

M. LOUIS BERGERON :

1840 Alors, on me dit qu'elle est en révision actuellement. Donc, elle est traduite, il reste peut-être une journée ou deux, maximum, pour finir la révision.

LE PRÉSIDENT :

1845 Excellent, merci. Monsieur Bonin?

M. PATRICK BONIN :

1850 J'ai posé une question la semaine passée au sujet des vingt-deux (22) scénarios de déversement mentionnés par TransCanada. On m'a référé au document dans lequel il y a le déversement de la rivière Etchemin. La seule mention que j'ai trouvée de vingt-deux (22) scénarios de déversement, c'est par rapport à la rivière des Outaouais où on a différents scénarios en fonction du débit et du type de pétrole qui arrive à vingt-deux (22) scénarios en tout.

1855 Donc, ma question est la suivante : est-ce qu'il est possible d'avoir, de la part du promoteur, les scénarios de déversement pour les différents types de pétrole pour, minimalement, les principales rivières du Québec? On peut penser à la rivière des Outaouais — on a déjà la rivière des Outaouais dans une certaine mesure, mais à la rivière L'Assomption, rivière Saint-Maurice, Batiscan, Etchemin, le fleuve lui-même, d'avoir ces scénarios dans lesquels on verrait, sur une
1860 carte, la quantité de pétrole déversée, la quantité de pétrole récupérée à la surface, la quantité de pétrole qui coulerait dans le fond de l'eau, ainsi que la quantité diluée qui, elle, ne serait pas récupérée ou coulée dans le fond de l'eau, et ce pour, au moins minimalement, les principales rivières, avec une carte ou on peut justement juger des prétentions du promoteur quant à la
1865 capacité de récupération et au comportement du pétrole?

LE PRÉSIDENT :

1870

Là, vous parlez, j'imagine, pour les principaux types de pétrole?

M. PATRICK BONIN :

1875

Je crois que le promoteur a utilisé pour le Bakken, pour le synthétique et pour le dilbit, ce qui me semble être...

LE PRÉSIDENT :

1880

Donc, pour ces trois types-là?

M. PATRICK BONIN :

À tout le moins.

1885

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

1890

Monsieur le président, dans un premier temps, je voudrais préciser que pour les vingt-quatre (24) rivières principales, tous les plans, toutes les modélisations seront faites et tous les plans seront développés en conséquence. C'est un exercice qui est en marche, qui n'est pas terminé. C'est un exercice qui va se faire encore sur un an ou deux.

1895

On en a certaines qui sont en marche à l'heure actuelle et dont les résultats vont être connus bientôt.

LE PRÉSIDENT :

1900

Et pour être plus pragmatique pour les fins de notre travail, il y en a combien de simulations qui pourraient être complétées d'ici deux, trois, quatre mois? Et est-ce que ce sera en tenant compte des trois types de pétrole?

1905

M. LOUIS BERGERON :

1910

Monsieur le président, à l'heure actuelle on a Chaudière qui est en marche, qui va être terminée sous peu. Les autres, ont se prépare à lancer les études, mais elles ne sont pas lancées encore.

LE PRÉSIDENT :

1915

Donc, nous pourrions réalistement avoir accès à une autre étude?

M. LOUIS BERGERON :

1920

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1925

Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1930

Donc, dans les deux cas, dans le cas de rivière Etchemin, je ne crois pas qu'on ait toute cette information dans ce qui est déposé comme document. Ça sera des documents additionnels qui seraient déposés?

M. LOUIS BERGERON :

1935

Je vais demander à monsieur Grenon de préciser.

M. STÉPHANE GRENON :

1940

Dans le cas de la rivière Etchemin, la modélisation qui a été effectuée c'était pour simuler le pire scénario de déversement. Et on a utilisé — pour nous, le pire c'est d'utiliser le Access Western Blend, qui est similaire à un dilbit, qui est un dilbit. Donc, on n'a pas fait les autres types de pétrole, simplement une trajectoire, une modélisation de trajectoire en surface.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1945

Je comprends, mais sur cette question-là, je pense qu'on vous a demandé plus tôt, la semaine passée, de le modéliser avec du pétrole léger. Vous aviez accepté d'ailleurs. Mais ma question c'est de savoir, même sur votre Access Western, sur le type de pétrole plus lourd, est-ce

1950

qu'on a l'ensemble de l'information à ce niveau-là? Je ne suis pas sûre que ça soit déjà dans les documents de base déposés. Donc, je voulais juste m'assurer qu'on aurait donc cette information-là pour la rivière Etchemin et pour la rivière Chaudière, quand elle deviendra disponible.

M. LOUIS BERGERON :

1955

Madame la commissaire, l'information de la modélisation détaillée n'est pas encore disponible, ça va être à venir dans une autre phase.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

1960

Bon. Mais si on parle de principaux résultats, vous aviez, il me semble, puis là, évidemment, j'y vais de mémoire, mais il me semble vous aviez convenu que le même niveau d'information qui était résumé dans les documents déjà déposés concernant le pétrole lourd, le type de pétrole lourd, que vous pourriez nous fournir la même information sur la base d'un pétrole léger.

1965

Et, donc, cette même information résumée, si j'ai bien compris, vous venez de nous dire que vous l'auriez probablement pour la rivière Chaudière. Non pas nécessairement d'avoir besoin de tout le détail, mais les principales conclusions pour les principaux types de pétrole, si on peut l'avoir pour ces deux rivières-là à titre d'illustration, je pense que...

1970

M. LOUIS BERGERON :

Donc, Madame la commissaire, pour Outaouais et Chaudière, on aura les trois types de bruts. Donc, les modélisations pour les trois types de bruts. Pour ce qui a été demandé pour la rivière Etchemin à court terme, avec le brut dilué, c'est un peu un exercice mitoyen. Ce n'est pas l'exercice complet de modélisation. C'est un peu le même genre d'exercice qui a été fait puis qui vous a été démontré la semaine dernière.

1975

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez dire « mitoyen », là, pour qu'on s'entende?

1980

M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Grenon d'utiliser le jargon exact.

1985

M. STÉPHANE GRENON :

1990 Merci, Monsieur le président. Dans le cas de la rivière Etchemin, c'est bien important de comprendre que le scénario qui a été réalisé c'était pour effectuer une analyse de coût selon la lettre, la demande formelle de l'Office national de l'énergie. Et, comme je le disais tout à l'heure, pour nous, le pire scénario c'était d'utiliser le Access Western Blend qui est un dilbit à l'intérieur de la rivière.

1995 Donc, on n'a pas fait de comparatif avec un Bakken ou un synthétique qui représente un pétrole moyen.

2000 Suite à votre demande de l'autre soir, nous sommes à réaliser une évaluation sommaire de à quoi ça pourrait ressembler, sans aller jusqu'à réaliser de nouvelles modélisations, mais à quoi on pourrait s'attendre en termes de concentration, et cetera, dans la rivière Etchemin, avec un Bakken qui est un pétrole léger. Donc, c'est ce que monsieur Bergeron voulait dire comme mitoyen.

2005 **LE PRÉSIDENT :**

2010 En attendant le résultat, je serais curieux de savoir si pour vous, le pire scénario qui entraîne un impact économique va de soi que ça serait le pire scénario qui entraînerait des impacts environnementaux? Parce que ça fait plusieurs fois que vous revenez là-dessus, sur le fait que vous avez fait cette simulation uniquement pour savoir le pire scénario avec le plus grand impact financier.

M. LOUIS BERGERON :

2015 Je pense vraiment, Monsieur le président, que lorsqu'on aura toutes les modélisations, nous serons en meilleure posture pour effectivement confirmer ou infirmer que c'est bien le cas. Donc, ce qu'on a respecté ici, c'est un peu la règle de l'Office. Il y a toutes sortes de considérations, il n'y a pas juste l'intervention, il y a les coûts indirects, et cetera. Mais effectivement, plus on va avancer dans les modélisations, plus on sera en mesure d'identifier ce qui en est exactement.

2020 Je vous donne l'exemple, la rivière Chaudière, j'ai convenu avec les gens de la Ville de Lévis que lorsqu'on aura une meilleure compréhension des délais d'intervention possible avant d'affecter la prise d'eau, il faudra que nos plans de mesure d'urgence soient faits en conséquence et il faudra aussi, comme on a discuté un peu plus tôt, en fait la semaine dernière, avoir un plan B, c'est-à-dire ça serait quoi qu'on ferait s'il n'y avait pas une possibilité d'intervention dans un délai suffisant, ça serait quoi la façon d'approvisionner les citoyens en eau potable.

Alors, ça, on a convenu que tout ça va être fait, effectivement, dans les prochains mois.

2030 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bergeron. Madame Grandbois?

2035 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

2040 Je m'excuse, juste un dernier petit point où je voulais être sûr qu'on s'est bien compris sur les informations additionnelles que vous allez nous fournir pour la rivière Etchemin. Une des préoccupations qu'on avait, c'était entre autres de voir le fait, si c'est un déversement de pétrole léger du nom de Bakken, en termes de dispersion on peut supposer qu'il y aurait une dispersion sur une plus grande distance par rapport au pétrole lourd, qui a des inconvénients, mais qui a l'avantage par contre normalement de se disperser moins.

2045 Donc, je voulais juste m'assurer que c'est un aspect que vous alliez examiner, la question de la distance sur laquelle le déversement pourrait s'étendre.

LE PRÉSIDENT :

Mais de toute façon, vous l'aviez pris en note également, la dispersion.

2050 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Vous l'aviez pris en note, je voulais juste être sûre.

2055 **M. LOUIS BERGERON :**

Alors, on va faire notre meilleur possible pour avoir la meilleure réponse possible dans les plus brefs délais.

2060 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bergeron, merci, Monsieur Bonin.

M. PATRICK BONIN :

2065 Merci. Peut-être préciser, le promoteur mentionne des coûts de récupération pour le pétrole submergé, dans le cas du scénario de la rivière Etchemin, ils sont évalués à neuf cent mille dollars (900 000 \$) pour le pétrole submergé. Donc, j'imagine, c'est le pétrole qui n'est pas en

2070 surface. Neuf cent mille dollars (900 000 \$) et Kalamazoo ça a coûté un milliard de dollars (1 G\$).
Donc, est-ce qu'on prend pour acquis que dans le scénario actuel, le promoteur a calculé que le
pétrole coulait ou pas dans le fond de l'eau? Je ne vois pas de pourcentage, moi, qui indique — et
à moins que vous me disiez qu'on va nous le fournir, là —, mais qui indique justement quel
pourcentage coule dans le fond de l'eau, de ce pétrole-là. L'information n'est pas disponible.

2075 Donc, le scénario actuel doit non seulement être bonifié par les autres types de pétrole,
mais même le scénario pour le bitume dilué est incomplet. C'est impossible de savoir quel est le
pourcentage récupéré en surface, le pourcentage qui coule dans le fond de l'eau, qui va
évidemment affecter le type d'intervention, les techniques d'intervention, la rapidité d'intervention
et les dommages à long terme, et cetera.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'information existe dans votre simulation actuelle?

2085 **M. LOUIS BERGERON :**

Pour la rivière Etchemin, oui. Effectivement, on a tableau où on présente le breakdown, en
bon français. La ventilation, elle est disponible effectivement.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

Récupération, et cetera?

2095 **M. LOUIS BERGERON :**

Oui. Oui, on a un tableau. D'ailleurs, ça fait l'objet d'une présentation.

2100 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que les autres simulations vont également fournir cette information? Bien,
j'imagine?

2105 **M. LOUIS BERGERON :**

On va y revenir dans la présentation spécifique à la rivière Etchemin, Monsieur le président.
On a une autre présentation sur la rivière Etchemin, je crois que c'est ce soir ou demain.

LE PRÉSIDENT :

2110 Non, mais je parle des autres simulations que vous allez préparer.

M. LOUIS BERGERON :

2115 Les autres rivières?

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2120 **M. LOUIS BERGERON :**

À ce stade-ci, ce n'est pas prévu, Monsieur le président, d'avoir les coûts pour chacune des rivières.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. La commission va faire une réflexion là-dessus et vous reviendra, le cas échéant. Merci. Merci encore, Monsieur Bonin.

2130

Mme VÉRONIQUE BROCHU

LE PRÉSIDENT :

2135

J'appellerais maintenant quatre personnes, après lesquelles nous prendrons une pause. Donc, madame Véronique Brochu à Lévis, ici, madame Isabelle Picard à Trois-Rivières, monsieur Thibaud Mony à La Pocatière et monsieur Pierre Dumont à Laval.

2140

Madame Brochu, bon après-midi. À vous la parole.

Mme VÉRONIQUE BROCHU :

2145

Oui, bon après-midi. J'avais une question concernant le tracé de l'oléoduc. Moi, je travaille pour le conseil de bassin de la rivière Etchemin, je suis la directrice générale. On a regardé le tracé au niveau de la section limite entre Saint-Henri et Lévis du côté est de l'Etchemin. Le tracé passe dans le bassin versant de la rivière à la Scie, qui est une rivière complètement dépendante

2150 du bassin versant de la rivière Etchemin et se jette directement au fleuve Saint-Laurent, et passe en grande majorité dans le coin de Pintendre, Lévis, Saint-Romuald.

2155 Donc, on n'a aucune donnée fournie par le promoteur concernant ce bassin versant là. Je ne vous dis pas que le tracé passe en plein milieu, mais passe quand même dans ce bassin versant là et passe en milieu humide, directement. Donc, la façon que l'eau se comporte en milieu humide est très différente qu'en milieu riverain. Cette eau-là, dans le fond c'est un bassin versant, donc finalement elle va... s'il y avait une fuite, tout se ramasserait dans le bassin versant la rivière à la Scie.

2160 Donc, nous, on demande d'avoir des informations concernant des données, les études au niveau de la faune, de la flore, comme elles ont été faites dans le bassin versant, finalement, de la rivière Etchemin et des autres bassins versants où le tracé de l'oléoduc passe, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

2165 En fait, vous touchez une dimension que la commission a touchée également la semaine dernière pour demander au promoteur, pourquoi, finalement, le promoteur a décidé d'exclure les bassins versants, même ceux qui approvisionnaient une prise d'eau potable, des récepteurs très sensibles. Donc, je relance le promoteur avec votre propre question. Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2170 Je vais demander à monsieur Veilleux de commencer puis monsieur Grenon va compléter.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2175 C'est assez précis comme question, mais je vois qu'on est juste à la limite effectivement du bassin en question. Je crois qu'il y a peut-être un cours d'eau ou deux...

LE PRÉSIDENT :

2180 Est-ce que vous pourriez projeter l'image?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2185 Oui. On peut la projeter, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2190 Si ça ne vous dérange pas, pour qu'on puisse suivre?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2195 Bien oui, tout à fait. C'est un document qui a été déposé dans le cadre de l'étude. Comme vous voyez, le 68, si on ne se trompe pas, c'est vraiment le bassin de la rivière à la Scie. Vous voyez la limite du bassin qui est en orangé et vous voyez le tracé qui est en pointillé.

LE PRÉSIDENT :

2200 Vous pouvez utiliser la main, on va vous suivre. Il n'y a pas de problème. Vous pouvez changer pour la flèche.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2205 Ça s'en vient. Je l'ai. Donc, on voit 68, c'est le bassin versant de la rivière à la Scie. La limite du bassin versant c'est ce que je pointe ici, la ligne orange. Effectivement, on est juste, juste à la limite. À cette échelle-là, peut-être qu'on traverse un cours d'eau qui se déverse dans le bassin de la rivière à la Scie, il faudrait vérifier, parce qu'avec cette échelle-là c'est pratiquement impossible de voir. Mais je ne peux pas vous donner plus d'information à ce moment ici. Il faudrait aller dans une cartographie qui est plus détaillée pour voir si un déversement qui arriverait de façon très pointue, ici, prendrait cette direction-là ou l'autre, étant donné qu'on est juste, juste, juste à la limite du bassin versant. À cette échelle-là, je ne peux pas vous le dire.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez faire la démarche et nous revenir avec votre position là-dessus?

M. CLAUDE VEILLEUX :

2220 On peut vérifier, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

2225 D'accord. Madame Grandbois?

Mme VÉRONIQUE BROCHU :

2230 Monsieur le commissaire, selon nos données, c'est neuf cours d'eau qui sont traversés par le tracé dans le bassin versant de la rivière à la Scie.

LE PRÉSIDENT :

2235 C'est une information qui est vous transmise.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2240 Oui. On a déjà rencontré effectivement beaucoup de monde à propos des organismes de bassin versant, on a déjà rencontré le regroupement, d'ailleurs. On avait tout divisé quels cours d'eau on traversait par bassin, c'est parce que je n'ai pas tout en tête, mais on va vérifier de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

2245 Non, ça va. C'est bon. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2250 Juste, disons, si on généralise, là. Normalement, puis de façon, je comprends, itérative, là, toutes les fois où il y a effectivement un bassin versant qui peut être affecté par un déversement à partir du pipeline, il devrait toujours être considéré, si je comprends bien.

M. LOUIS BERGERON :

2255 Monsieur Grenon va poursuivre.

M. STÉPHANE GRENON :

2260 Oui, exactement. Comme on a mentionné tout à l'heure, pour chacun des cours d'eau qui sont, en fait, des voies de transport potentielles, on élabore des plans d'intervention spécifiques avec les tactiques identifiées. Donc, pour répondre simplement à votre question, oui, on les considère et ça fait partie intégrante de nos plans d'urgence.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270 Mais toujours dans la limite des définitions que vous avez retenues pour les zones d'étude régionales ou locales?

M. STÉPHANE GRENON :

2275 Je crois qu'il faut distinguer entre la portion évaluation environnementale pour le projet et intervention d'urgence. Nous, intervention d'urgence, on considère des zones qui représentent des voies de transport probable du pétrole, peu importe la distance parcourue dans ces cours d'eau là.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme VÉRONIQUE BROCHU :

2285 Mais l'évaluation environnementale, on n'a eu aucune donnée dans ce bassin versant là. C'est ce qu'on demande. On en a seulement une pour le bassin versant de la rivière Etchemin.

LE PRÉSIDENT :

2290 Non, mais je comprends que c'est ça, la demande qui a été adressée au promoteur. C'est bien ça? C'est ce que vous avez compris? O.K. Parfait. Merci, Madame.

2295

Mme ISABELLE PICARD

LE PRÉSIDENT :

2300 Madame Isabelle Picard à Trois-Rivières. Bon après-midi, Madame.

Mme ISABELLE PICARD :

2305 Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Madame et Monsieur les commissaires. Mon nom est Isabelle Picard, je suis ici à titre de représentante de l'Association des biologistes du Québec. Comme il a été mentionné par des intervenants au MDDLCC, l'accident au lac Mégantic a fait

l'objet de suivi subséquent environnemental complet dans la rivière Chaudière, autant en termes de qualité d'eau, de santé de la population que du suivi des poissons.

2310 Malgré le premier bilan qui ne semblait pas démontrer de mortalité importante, le suivi environnemental réalisé par la suite a révélé une diminution de l'abondance de la biomasse puis des anomalies externes chez les poissons, comme mentionné par les intervenants.

2315 L'obtention de ces résultats-là est due essentiellement au fait qu'il y avait eu des études réalisées par le MDDLCC dans les années 90 dans quelques rivières. La rivière Chaudière était l'une de celles-ci. Malheureusement, ce type d'information là permettant de comparer l'abondance des poissons, la biomasse ou même le taux d'anomalies externes n'existe pas dans la majorité des rivières passées par le pipeline.

2320 Ma question : est-ce que des suivis environnementaux fauniques et floristiques sont prévus à la suite de déversement? Quels types de suivis sont prévus et où? Comme il a été mentionné, beaucoup des données des états initiales de référence ont été effectuées seulement sur le tracé, et finalement, par qui seront réalisés ces suivis?

2325 **LE PRÉSIDENT :**

2330 Très bien, Madame. Juste avant de poser la question à monsieur Bergeron, je demanderais au ministère de l'Environnement de nous indiquer si le ministère procède à des évaluations de cette nature-là dans, j'imagine, pas tous les cours d'eau du Québec, mais donc, vous pouvez, j'imagine, regrouper certains cours d'eau selon leurs caractéristiques pour pouvoir apprécier, d'une façon indirecte, leur potentiel ou leurs caractéristiques. Comment vous procédez?

M. DAVID BERRYMAN :

2335 Regrouper les cours d'eau, pas vraiment. L'inventaire dont on parle concernant le poisson, ça a été fait sur un certain nombre de cours d'eau durant les années, surtout depuis 1989 jusqu'en 2013.

LE PRÉSIDENT :

2340 Mais choisis en fonction de?

M. DAVID BERRYMAN :

2345 C'était un suivi régulier qui se faisait des principaux cours d'eau du Québec, qui ont été faits de cette façon-là. Les rivières Yamaska, Saint-François, Châteauguay, Chaudière, Saint-Maurice.

Un nombre quand même assez limité, puis on parle juste des grands cours d'eau de grande envergure qui ont été étudiés avec cet outil-là et pour lesquels on a des données historiques comme dit l'intervenante.

2350

LE PRÉSIDENT :

Et vous poursuivez le suivi actuellement?

2355

M. DAVID BERRYMAN :

Actuellement, il y a eu de l'échantillonnage... non. En fait la réponse est non. Il y a eu de l'échantillonnage — ça, ça s'est fait jusqu'à la fin des années 2000. Ce suivi-là a été arrêté après ça, et il a été repris, mais plus pour ce qu'on pourrait appeler des vérifications à certains endroits particuliers, sur lesquels on avait des questionnements; l'amont, l'aval de certaines villes, mais non pas à l'échelle d'un bassin versant.

2360

Des études comme ça à l'échelle d'un bassin versant, on en a fait, comme je disais, dans les années 90, ça a été arrêté. Et puis quand on a fait la rivière Chaudière en 2014, bien, c'était suite au déversement. On n'avait pas fait un cours d'eau à la longueur, comme on a fait là, depuis un certain nombre d'années.

2365

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, Madame Grandbois.

2370

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Je me permettrais de revenir, étant donné qu'on mentionne ces données-là de votre présentation, j'avais une petite question par rapport à ça. Vous avez donc indiqué que sur la rivière Chaudière, suite au suivi que vous aviez fait en 2014, vous aviez observé une baisse de la biomasse puis une baisse de l'abondance assez forte par rapport à des données de 1994.

2375

M. DAVID BERRYMAN :

Oui.

2380

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Donc, j'imagine que vous ne pouviez pas savoir quelle portion de cette baisse-là était survenue entre 1994 et 2013 et quelle portion de la baisse était survenue suite au déversement?

2385

M. DAVID BERRYMAN :

Non. On ne peut pas présumer qu'il y avait une baisse de 1994 à 2013 non plus.

2390

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

D'accord. Mais vous pouvez...

2395

M. DAVID BERRYMAN :

Ça pouvait rester stable, surtout quand on parle d'abondance, ça peut fluctuer beaucoup d'une année à l'autre.

2400

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

O.K. Mais donc, vous avez fait l'hypothèse que 2013 était égale à 1994, mais vous n'aviez pas les données comme telles pour 2013 ou pour 2012?

2405

M. DAVID BERRYMAN :

Non.

2410

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

D'accord.

M. DAVID BERRYMAN :

2415

En fait, dans ces suivis historiques là, il y en a... sur d'autres cours d'eau, il y a eu un certain nombre, sans que ça soit le cours d'eau qui ait été fait au complet, il y a des cours d'eau qui ont été échantillonnés au début des années 90, alors que l'assainissement des eaux du Québec n'était pas complété. Il y a encore beaucoup de municipalités qui rejettent de l'égout brut dans les cours d'eau.

2420

Un certain nombre qui ont été refaits en 2003, au début des années 2000. Puis ce qu'on constate partout, c'est une amélioration de l'état des cours d'eau sous l'effet des programmes d'assainissement. Une nette amélioration avec... c'est une autre variable, c'est un indice d'intégrité biotique de la communauté de poisson qui montre une amélioration.

2425

2430 Dans la Chaudière, on aurait peut-être pu s'attendre à la même réaction, à une amélioration de l'indice par rapport à 1994, étant donné qu'il y a eu de l'assainissement là comme dans tous les plans d'eau du Québec, mais quand on regarde — je n'ai pas présenté les résultats de l'indice, mais ils sont dans notre rapport.

2435 En fait, au point de vue de l'indice c'est une situation stable. Le cours d'eau ne s'est pas ni amélioré ni détérioré, mais il faut dire que l'indice sur les anomalies fait partie de l'indice. Donc, lui, il contribue à la baisse de l'indice. Si ce n'était pas de cette variable-là, peut-être que l'indice montrerait une amélioration de 1994 à 2014, comme on l'a vu dans les autres cours d'eau, entre les années 90 et 2000.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2440 Merci. Je pense que c'était important. Vous aviez de l'information autre qui vous permettait de qualifier, disons, les données que les avez utilisées. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2445 Mais où est-ce que le ministère en est dans l'établissement de critères pour les sédiments, pour les carbones 10 à carbone 50?

M. DAVID BERRYMAN :

2450 Les critères que j'ai présentés ont été établis par une revue de la documentation scientifique durant l'été 2013, dans la foulée des événements, par nos collègues de la Direction des laboratoires.

2455 Au printemps 2014, il y a eu, au premier printemps après le déversement, il y a eu un plan d'action qui a été lancé, plusieurs projets d'étude sur plusieurs aspects. J'en ai présenté un survol. Une des études, c'était de réviser les critères justement. Ça a été fait durant l'année 2014 et ça n'a pas mené à une révision des critères.

2460 Parce que pour réviser des critères, en fait, pour faire des critères de qualité, il faut regarder la documentation scientifique et regarder les essais de toxicité qui ont été faits en laboratoire ou parfois sur le terrain et publiés dans la documentation scientifique. Donc, il faut que la documentation scientifique évolue.

2465 Puis quand il y a des nouvelles données qui apparaissent puis des données importantes ou en nombre suffisant important, bien, là, les analystes, dans les ministères, regardent ça, puis en fonction des données, changent leur critère ou ils le gardent.

Puis de 2013 à 2014, le comité a considéré que les données n'avaient pas évolué suffisamment pour permettre une révision du critère.

LE PRÉSIDENT :

2470

Parfait, merci. Monsieur Bergeron, pour la question de suivi?

M. LOUIS BERGERON :

2475

Monsieur le président, monsieur Grenon va continuer.

M. STÉPHANE GRENON :

2480

Merci, Monsieur le président. Donc, aussitôt qu'il va y avoir activation du plan d'intervention d'urgence d'Énergie Est, il va y avoir la mobilisation d'équipes qui vont être responsables de faire le suivi environnemental.

LE PRÉSIDENT :

2485

Juste un instant, s'il vous plaît. Allez-y, Monsieur Grenon.

M. STÉPHANE GRENON :

2490

Donc, c'est ça. Donc, aussitôt que le plan d'intervention d'urgence va être activé, à l'intérieur de notre structure d'intervention, il y a une équipe qui est responsable d'effectuer le suivi environnemental qui va débiter tout de suite au début de l'intervention d'urgence.

2495

Ces gens-là vont se mobiliser, puis là, vont travailler en collaboration avec les autorités gouvernementales pour déterminer, bon, quel paramètre doit faire l'objet d'un suivi. Mais en général, je peux vous dire que généralement sur un déversement, ce qu'on retrouve c'est suivi de la qualité des eaux de surface, les eaux souterraines, le sol, la faune, la flore. Et puis, là, la faune, bon, ça peut varier selon les spécificités de l'incident puis du site.

2500

Et ce suivi-là va se dérouler sur, généralement c'est sur plusieurs années. Ça peut aller jusqu'à cinq, six ans, dépendamment des cas. Ça peut être plus prolongé, si c'est nécessaire, mais c'est toujours fait en collaboration avec les autorités gouvernementales.

2505

LE PRÉSIDENT :

2510 Monsieur Berryman, à la lumière des anomalies que vous avez observées chez le poisson, vous nous aviez indiqué que la première année, vous n'avez pas vraiment observé beaucoup d'anomalies, mais plus les années passaient plus vous observiez... non, j'ai mal compris?

M. DAVID BERRYMAN :

2515 Non, c'est ça. Il y a une distinction à faire. En fait, en 2013, il n'y a pas eu d'examen des anomalies. On n'a pas cherché à en trouver. Durant l'été 2013 les échantillonnages qu'il y a eus sur des poissons, c'est le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs qui était à notre ministère à cette époque-là, qui a procédé à des pêches à certains endroits.

2520 Il y a eu la firme de consultant engagée par MMA qui a procédé à des pêches à certains endroits. Ils ont pêché du poisson adulte au filet, mais il ne faisait pas l'examen des anomalies externes. Pour faire ça, il faut prendre un certain nombre de poissons, les amener au laboratoire, les observer sous loupe binoculaire. C'est un protocole particulier que nous, on suit au ministère. C'est une des variables que l'on suit au ministère.

2525 Mais en 2013, les poissons n'ont pas fait l'objet de cet examen-là.

LE PRÉSIDENT :

2530 Je ne parle pas de — peut-être que je me suis fait mal comprendre ou je me suis mal exprimé, mais je voulais savoir, vous nous avez présenté quand même des poissons chez qui on observait des anomalies à la suite du déversement.

M. DAVID BERRYMAN :

2535 Oui, mais en 2014.

LE PRÉSIDENT :

2540 Oui, oui, tout à fait. Mais je voulais savoir, vous avez continué à échantillonner le poisson en 2015?

M. DAVID BERRYMAN :

2545 Non. Non.

LE PRÉSIDENT :

Ah non, vous avez arrêté?

2550 **M. DAVID BERRYMAN :**

Non. On y retourne cette année en 2016.

LE PRÉSIDENT :

2555 Ah, d'accord.

M. DAVID BERRYMAN :

2560 On ne l'a pas fait en 2015, parce que cette méthode-là d'échantillonnage, ça peut être un peu invasif pour la communauté, il est même reconnu, on procède par pêche électrique, et si on retourne au même point d'échantillonnage, si on veut une comparaison, par exemple, dans le temps, si on retourne au même point d'échantillonnage, l'échantillonnage qu'on va faire une année va porter la trace de celui de l'année précédente, parce que les poissons n'auront pas recolonisé exactement les mêmes endroits. Ça fait qu'il faut laisser passer un peu de temps.

2565 C'est pour ça qu'on a décidé de ne pas échantillonner en 2015 et d'y retourner en 2016.

LE PRÉSIDENT :

2570 Et selon vous, vous appréciez la durée du suivi pour les anomalies observées chez le poisson, vous considéreriez, a priori, qu'il faudrait faire le suivi sur combien d'années?

M. DAVID BERRYMAN :

2575 Ça va dépendre un peu des résultats qu'on va obtenir en 2016. Si tout est revenu au beau, on serait justifié peut-être d'arrêter. Mais je pense qu'en toute logique et par prudence, il faudrait peut-être faire un autre cycle deux ans plus tard pour voir ce qui en est, pour voir l'évolution de la communauté.

2580 Mais je ne peux pas dire que c'est un engagement du ministère à le faire. Je parle juste en jugement professionnel.

2585

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. D'accord, merci. Merci, Madame Picard.

2590 **Mme ISABELLE PICARD :**

Merci.

2595

M. THIBAUD MONY

LE PRÉSIDENT :

2600 Monsieur Thibaud Mony à La Pocatière.

M. THIBAUD MONY :

Bonjour, Monsieur le président.

2605

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur.

2610 **M. THIBAUD MONY :**

Avant de poser ma question, j'aimerais amener une précision par rapport à une information que le promoteur nous a amenée tantôt. Ils nous ont dit que la semaine dernière, ils avaient fait quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des inventaires sur le tracé du pipeline.

2615

Premièrement, je suis technicien en écologie, je ne comprends pas comment c'est possible de faire un inventaire exhaustif au mois de février, mars, considérant le couvert de neige. Donc, déjà j'aimerais comprendre pourquoi ça a été fait à ce moment-là.

2620

Puis, deuxièmement, après vérification rapide, dans Kamouraska et vers La Pocatière, donc Saint-Onésime, il n'y a aucun technicien qui est venu. Sept pour cent (7 %) du tuyau, donc ce qui n'a pas été inventorié, ça représente quatre-vingt-onze kilomètres (91 km) au Québec.

2625

Donc, je me demande si c'est une information qui ne serait pas mensongère. Mais ce n'est pas ma question, donc, je vais en venir à ma question.

Moi, je veux vous parler de Saint-Onésime-d'Ixworth parce qu'il y a eu une modification de la station de pompage qui était supposée être à Saint-Gabriel-Lalemant, qui a été déplacée à Saint-Onésime.

2630 Saint-Onésime, c'est assez particulier. Premièrement, la station de pompage est située à moins de trois cents mètres (300 m) de la rivière Chaude, qui est un affluent de la rivière Ouelle, qui est une frayère de saumon. Donc, j'ai de la misère à comprendre la justification d'une station de pompage si proche d'une frayère de saumon, si on sait que quatre-vingts pour cent (80 %) des fuites ont lieu vers les stations de pompage.

2635 Suite à ça, la traversée de la rivière Ouelle...

LE PRÉSIDENT :

2640 Monsieur Mony, deux petites choses. Un, je vous demande de faire quand même très attention aux qualificatifs que vous utilisez. Vous pouvez dire peut-être « erroné ». Mensongère, c'est un terme lourd de sens. Donc, soyez juste prudent sur le thème que vous utilisez.

2645 L'autre chose, il faudrait cibler votre propos vers une question. Parce que là, vous avez ouvert très large et j'ai même, moi, de la difficulté à savoir où vous voulez venir avec quelle question.

M. THIBAUD MONY :

2650 En fait, le premier commentaire ce n'était pas une question à proprement dit. La question s'en vient. C'est par rapport à la station de pompage de Saint-Onésime.

LE PRÉSIDENT :

2655 O.K., excellent.

M. THIBAUD MONY :

2660 Donc, je continue où j'en étais. Donc, la traversée de la rivière Ouelle se retrouve à moins de cinq cents mètres (500 m) de l'embouchure de la rivière Chaude, en aval. Donc, dans une zone de débâcle. Encore, une fois j'ai de la misère à comprendre l'emplacement de la traverse de la rivière Ouelle.

2665 Et puis, en plus, on sait qu'il y a une zone de confinement du cerf de Virginie juste au sud de la station de pompage, qui est protégée selon la *Loi de la protection de l'environnement*. Et à

côté de cette zone de confinement, il y a une forêt-école qui sert à la technique de bioécologie du Cégep de La Pocatière, qui elle aussi est protégée. Le tuyau ne passe pas dans ces deux zones, par contre, elles sont à des distances très proches. Donc, j'imagine qu'en cas de déversement, il y aurait des impacts directs sur ces zones-là.

2670

Donc, ma question : qu'est-ce qui justifie l'emplacement de la station de pompage à Saint-Onésime? Et s'il y aura une station de pompage à Saint-Onésime, est-ce que le promoteur a prévu des installations préventives avant déversement pour protéger les habitats du poisson. Donc, dans ce cas-ci les frayères de saumon de la rivière Chaude?

2675

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Monier. Monsieur Bergeron?

2680

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur le président, je vais tenter de répondre en couvrant le plus possible en moins de temps possible.

2685

LE PRÉSIDENT :

Mais en ciblant la station de pompage?

2690

M. LOUIS BERGERON :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2695

En ciblant la station de pompage.

M. LOUIS BERGERON :

2700

Oui, je comprends. Mais vous comprenez que l'affirmation sur les inventaires, je voudrais préciser que les inventaires ont été faits sur une période de trois années, donc ils n'ont pas été faits seulement en hiver 2016.

Lorsqu'on dit que la plupart des fuites sont dans une station de pompage, c'est exact. Mais elles sont confinées à cent pour cent (100 %).

2705 En ce qui concerne la question de l'emplacement, et puis je vous dirais les impacts environnementaux, je peux demander à monsieur Veilleux d'élaborer un peu là-dessus.

2710 Alors, pour compléter, je vais demander à monsieur St-Laurent de préciser sur les précautions au niveau des stations de pompage en fonction des fuites potentielles.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est surtout qu'est-ce qui a milité en fonction du choix de l'emplacement de la station.

2715 **M. LOUIS BERGERON :**

O.K. Alors, monsieur Veilleux continue.

M. CLAUDE VEILLEUX :

2720 En fin de compte, il y a un aspect technique d'abord. C'est une question d'hydraulique du déplacement du produit. Une fois que ça est dit, maintenant, il y a une certaine flexibilité pour déplacer la station de pompage en fonction des différents éléments environnementaux qu'on retrouve. Mais on a préparé une cartographie qui est déjà déposée d'ailleurs dans le cadre de l'étude d'impact. On voit exactement l'endroit où elle se situe. Il y a un petit milieu humide à l'intérieur du trois cents par trois cent trente (300 x 330). Le reste c'est de l'utilisation forestière avec un chemin qui mène pratiquement à la station de pompage.

2730 Donc, le milieu étant pratiquement comparable de part et d'autre, autant au nord, au sud à l'est et à l'ouest, on essaie de localiser, encore une fois, en fonction de la station hydraulique, et par la suite on fait les inventaires.

2735 Puis en ce qui concerne précisément la station à Saint-Onésime, il n'y a rien de particulier, en fin de compte, qui a sorti d'un point de vue environnement de très, très, très particulier. Donc, l'habitat du cerf de Virginie que monsieur faisait part tout à l'heure, effectivement, il est dans le secteur, mais on est quand même à une bonne distance de cet habitat-là dont il a été mentionné.

LE PRÉSIDENT :

2740 Qui veut dire? Une bonne distance, qui veut dire? Appréciez-la, s'il vous plaît?

2745 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Il faudrait que je la mesure, là, mais on l'a déposée dans le document. Je peux la mesurer puis vous la donner.

2750 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on parle de l'ordre de quelques kilomètres?

2755 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Du kilomètre facilement, oui. Oui, facilement.

M. THIBAUD MONY :

2760 Écoutez, je peux ajouter un point, Monsieur le président. Le ravage de cerfs de Virginie de Saint-Onésime ne se restreint pas à la zone de confinement. Il s'en va jusqu'à Saint-Damasse-de-L'Islet. Donc, le tracé du pipeline passe en plein milieu du ravage de cerf de Virginie.

2765 Puis, deuxièmement, je comprends que dans la zone précise de la station de pompage, il n'y a rien d'exceptionnel, mais pour moi, une frayère de saumon, considérant que le saumon est une espèce de pêche sportive, c'est un environnement exceptionnel. Je l'ai précisé, moi, je l'ai calculé, elle est à moins de trois cents mètres (300 m) de la station. Donc, normalement dans une zone à risque.

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Mony. Je pense que... oui, Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2775 On a eu un certain nombre de questions, depuis plusieurs jours, sur vos critères de localisation des stations de pompage. Puis, Monsieur Veilleux, vous mentionnez généralement, à chaque fois, vous revenez sur le fait que vous avez des contraintes de nature hydraulique. Mais je ne suis pas sûr que c'est clair pour tout le monde. Je sais ce que vous voulez dire, mais quand vous dites ça, je ne suis pas sûre que tout le monde comprend ce que vous voulez dire. Pourriez-vous juste préciser quand vous dites ça, ce que vous voulez dire par là, pour le commun des mortels qui n'est pas familier avec ces notions-là?

2780

2785 **M. LOUIS BERGERON :**

Oui, avec plaisir, Madame la commissaire. Alors, la façon dont ça fonctionne, c'est que la pression maximale d'exploitation est de l'ordre de mille deux cents livres (1 200 lb) de pression, mille deux cents (1 200) psig, et lorsqu'on sort d'une pompe, d'une station de pompage, c'est effectivement la pression à laquelle le liquide est.

2790 Et là, en fonction de ce qu'on appelle les pertes de charge, c'est-à-dire la friction et, je vous dirais, la perte de pression sur peut-être cinquante soixante kilomètres (50-60 km) en moyenne, la pression tombe à un niveau de l'ordre de cent à cinq cinquante (100-150) psig et là, il faut remonter la pression à la pression de mille deux cents livres (1 200 lb) et ça se fait une dizaine de fois au Québec comme ça.

2795 Alors, lorsqu'on arrive à une certaine pression minimale, on ne peut pas étirer trop loin l'emplacement de la station, parce que là, on va avoir une pression insuffisante pour fonctionner.

2800 Si on est beaucoup trop en amont, bien, à ce moment-là, ça pourrait par exemple vouloir dire qu'il faut ajouter une ou deux pompes au Québec parce qu'on aurait à ce moment-là perdu une opportunité d'aller le plus loin possible en termes de perte de charge.

2805 Donc, c'est un peu un processus itératif, faire en sorte encore une fois de minimiser le nombre de stations de pompage. Mais normalement, lorsqu'on a un emplacement pour une station, c'est de l'ordre du kilomètre qu'on peut la déplacer sans problématique au niveau de l'hydraulique du pipeline.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2810 Donc, il y a une question de distance maximale entre deux stations de pompage pour, disons comme vous dites, optimiser le nombre de stations, pas multiplier le nombre pour rien.

M. LOUIS BERGERON :

2815 C'est ça.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2820 Est-ce qu'il y a également des contraintes de niveaux? Est-ce que vous avez une contrainte que vous ne pouvez pas installer une station de pompage dans un creux, qu'elle doit être un peu plus... ou si ça ne rentre pas en ligne de compte?

2825 **M. LOUIS BERGERON :**

Ce n'est pas une contrainte. Évidemment, au niveau, je dirais construction, on veut un terrain plat, quand même. Donc, on ne voudrait pas être sur un endroit très, très vallonné, mais ce que je vous dirais, c'est que ce soit à une certaine altitude versus une autre, ça, ce n'est pas vraiment... c'est sûr que ça peut faire que ça va déplacer un peu la station, mais ce n'est pas une contrainte incontournable.

2830

LE PRÉSIDENT :

2835 Merci, Monsieur Mony.

M. THIBAUD MONY :

Mais juste pour finir, j'aimerais juste rappeler à la commission...

2840

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mony, vous avez eu beaucoup de temps d'antenne, là.

2845 **M. THIBAUD MONY :**

Oui, je vais juste rappeler que la station de pompage c'est une modification au trajet prévu au début, et que la station de Saint-Gabriel est à plus d'un kilomètre de la nouvelle station. Merci.

2850 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Mony.

2855

M. PIERRE DUMONT

LE PRÉSIDENT :

2860 Monsieur Pierre Dumont.

2865 **M. PIERRE DUMONT :**

2870 Bon après-midi, Monsieur le président, Madame et Monsieur les commissaires. J'avais préparé des questions sur des aspects fauniques, c'est le thème de l'après-midi, mais les discussions qu'on vient d'avoir m'amènent à demander des précisions pour bien comprendre la situation.

2875 On parle de huit cent quarante (840) traverses de cours d'eau sur quatre-vingt-deux (82) bassins versants, en moyenne une dizaine de traverses de cours d'eau par bassin versant. Sur des grands bassins versants, on peut imaginer que ce n'est pas la dizaine, mais que c'est la vingtaine. Sur ces grands bassins versants là, le projet est de prévoir des traversées par forage horizontal du cours principal, mais on peut considérer que certains bassins seront soumis à une vingtaine ou à une dizaine ou à une quinzaine ou à deux, parfois, traversées, qui elles se feront par tranchée avec un couvert d'un point cinq mètre (1,5 m) de sol par-dessus la tranchée, tel que proposé par TransCanada.

2880 Donc, certains bassins versants auront une traverse, aux dires de TransCanada, qui est protégée par le type de méthode retenue et, possiblement, dix (10) ou quinze (15) ou vingt (20) traverses autres en tranchée.

2885 Est-ce que dans ce que — on a parlé de modélisation, on a parlé de simulation au pas-à-pas, on a parlé d'engagement à simuler, à modéliser chaque site de déversement — est-ce que je comprends que — parce qu'on a vu avec la rivière Etchemin ou avec la rivière des Outaouais, ça ne s'applique pas avec la rivière des Outaouais, mais on l'a vu avec la rivière Etchemin, c'est un point de déversement dans la cour principale de la rivière, mais est-ce que le travail de modélisation, de prédiction, de simulation va également s'étendre à l'ensemble des points sensibles du bassin, des points de traverse du bassin, pour bien prévoir et bien comprendre l'effet sur les zones sensibles identifiées et non identifiées?

2890 **LE PRÉSIDENT :**

2895 Là, vous parler des points sensibles. J'imagine, vous réferez au...

M. PIERRE DUMONT :

2900 Que ce soit celle identifiée par TransCanada ou pas, là.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. D'accord.

2905 **M. PIERRE DUMONT :**

C'est une question de sémantique, actuellement, puis il y a un futur à tout ça.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. PIERRE DUMONT :

2915 C'est vraiment, on parle de dix (10), quinze (15), vingt (20), vingt-cinq (25) points sensibles, peut-être — je n'ai pas le décompte sur certains bassins —, mais est-ce que tout le travail de prédiction de ce qui pourrait se passer concerne un point de traverse du cours principale ou l'ensemble des points de traverse dans un bassin versant?

2920 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

2925 Je vais demander à monsieur Grenon de répondre.

M. STÉPHANE GRENON :

2930 Merci, Monsieur le président. Pour les cours d'eau importants, comme la rivière Etchemin, la rivière des Outaouais, nous allons effectuer des modélisations que nous avons expliquées, les modélisations détaillées, autant pour déterminer le temps de déplacement que les concentrations potentielles en BTEX dans la colonne d'eau. Pour les autres cours d'eau qui sont...

2935 **LE PRÉSIDENT :**

Juste BTEX, parce qu'il y a des personnes...

M. STÉPHANE GRENON :

2940 Benzène, toluène, xylène éthylbenzène. Donc, nous allons mesurer ces paramètres-là dans les cours d'eau importants. Pour ceux qui sont de moindre importance, nous allons quand même estimer — pour nous, au niveau de l'intervention d'urgence, comme je l'ai expliqué tout à l'heure,

2945 nous allons déterminer des points de contrôle tactique, et cetera, dans chacun de ces cours d'eau pour savoir où aller intervenir dans ces cours d'eau là, peu importe l'ampleur du cours d'eau.

2950 Et ce que nous allons effectuer comme travail, c'est de déterminer surtout la vitesse, la vitesse d'écoulement dans ces cours d'eau là, surtout dans les périodes de grandes crues qui, pour nous, représentent un défi supplémentaire, parce qu'on doit intervenir de façon le plus rapide possible, donc on va effectuer ce genre d'analyse, là, pour les cours d'eau de moindre importance.

2955 Donc, je dirais, ce n'est pas nécessairement de la modélisation comme on vous a décrit pour les grands cours d'eau, mais c'est quand même une analyse assez détaillée, surtout de la vitesse dans ces cours-là à différentes périodes de l'année.

LE PRÉSIDENT :

2960 En prenant soin d'avoir identifié les points sensibles ou les récepteurs très sensibles?

M. STÉPHANE GRENON :

2965 Oui. Ça, l'identification des sensibilités ça, nous le faisons partout dans toutes les zones où il pourrait y avoir une voie de transport. Ça fait partie du plan d'urgence.

LE PRÉSIDENT :

Qui ne sont pas seulement exclusifs aux récepteurs très sensibles?

2970 **M. STÉPHANE GRENON :**

Pas exclusifs aux récepteurs très sensibles.

LE PRÉSIDENT :

2975 Merci. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

2980 Et donc, les plans tactiques dont on parlait tout à l'heure, ils vont être préparés pour l'ensemble de ces petits cours d'eau là qui intersèquent le parcours du pipeline, puis par lesquels il pourrait y avoir, s'il y a des versements, qui pourraient constituer une voie pour les déversements.

2985

Donc, il va y avoir des plans tactiques pour l'ensemble de ces cours d'eau?

M. STÉPHANE GENON :

Effectivement. C'est exactement ça que nous allons réaliser.

2990

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Dumont.

M. PIERRE DUMONT :

2995

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3000

Alors, nous allons prendre une pause après laquelle nous allons consacrer un certain temps aux questions de la commission, parce que les seules questions que nous avons posées jusqu'à maintenant, ce sont des questions qui s'inscrivent dans les questions des personnes qui ont voulu poser leur question. Donc, pour les appuyer un peu, pour clarifier leur question. Donc, nous allons nous réserver un petit moment puis ensuite on reviendra avec la participation citoyenne. Merci.

3005

Nous reprendrons dans quinze (15) minutes.

3010

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3015

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3020

Alors, j'aurai quelques questions qui concernent les méthodes d'intervention dans le cas où il y aurait un déversement.

3025 J'aurais une première question pour monsieur Pelletier. Vous avez fait une présentation puis vous aviez fait une étude dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures. Vous aviez fait donc une revue de littérature puis je pense, en fait, même plus qu'une étude, et votre présentation tout à l'heure portait sur ce que vous aviez observé, mais évidemment dans des milieux côtiers marins.

3030 Dans quelle mesure est-ce que les méthodes d'intervention puis les commentaires que vous avez présentés dans ces études-là, et tout à l'heure dans votre présentation, dans quelle mesure est-ce que ces méthodes d'intervention là peuvent être transposables dans un milieu côtier, mais qui n'est pas marin?

3035 Donc, par exemple, le fleuve jusque de l'autre côté de l'île D'Orléans, on est en eau douce, là, donc dans quelle mesure est-ce que des interventions sur le fleuve, en milieu non salé, pourraient ressembler, puis dans quelle mesure est-ce que les analyses, les conclusions pourraient être un peu les mêmes que ce que vous avez vu en milieu marin?

M. ÉMILIE PELLETIER :

3040 En milieu d'eau douce, en fait, la différence du comportement du pétrole, à tout le moins dans les premières heures n'est pas très différente. Par exemple, l'évaporation, l'augmentation de la viscosité, de la densité, tout ça, vont être en gros les mêmes.

3045 Normalement, en eau douce on n'a beaucoup moins large. Il y a moins d'emprise du vent. Donc, c'est plus facile d'installer des estacades. On a vu sur la rivière Chaudière, ça se faisait peut-être assez bien. Toutes les difficultés majeures qu'on rencontre en milieu marin à cause du mauvais temps, à cause du vent, bien, on les rencontre moins en eau douce.

3050 Pour ce qui est du dilbit lui-même, en gros, il va se comporter relativement pareil. C'est que ce qu'on a vu dans la rivière Kalamazoo, parce que c'est le seul exemple clair et bien documenté de déversement de dilbit en eau douce, on a vu que, les rapports montrent qu'il a coulé dans les premières vingt-quatre (24) heures, grosso modo, puis ensuite il a continué.

3055 Donc, la problématique majeure c'était qu'il s'est retrouvé au fond. Donc ça, c'est une différence absolument considérable. Et l'autre différence aussi c'est qu'il est tellement plus visqueux et adhésif — donc j'ai montré, dans un des tableaux qu'on n'a pas eu le temps de voir assez longuement, que sa capacité d'adhésion est mille (1 000) fois plus élevée qu'un pétrole conventionnel.

3060 Puis même, actuellement, on est en train de faire quelques travaux de laboratoire avec du dilbit et on voit que des taches, par exemple expérimentales sur des plaques déposées dans l'eau

3065 de mer dans ce cas-là, les taches de dilbit restent en place, alors que le conventionnel, il est parti depuis longtemps. Après, disons, deux ou trois mois d'exposition, des taches posées sur une surface sont encore là. C'est parce que sa capacité d'adhésion due aux asphaltènes puis aux résines qui sont dedans, qui sont plus importantes.

3070 Ça, ça a une conséquence importante, c'est la difficulté de le nettoyer. Ça va être vrai en eau douce comme en eau salée. La différence c'est l'émulsification. Il est moins émulsifié dans l'eau douce que dans l'eau salée, généralement, mais encore une fois, c'est une question d'énergie. Dans l'eau douce, on n'a moins d'énergie, à moins que ça tombe dans une cascade. Si vous avez une rivière qui se met en cascades, ah là, ça va tout se mêler, ça va s'émulsionner avec le sable. Et comme sa densité est proche de 1, et elle est de 1 quand il est vieilli, bien là, c'est clair qu'il va couler.

3075 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

3080 Merci. J'aimerais continuer donc sur justement les méthodes d'intervention, en commençant peut-être par la question de, lorsqu'il y a eu déversement, la question d'enlever ou de ne pas enlever la couche supérieure de sédiments.

3085 Monsieur Berryman, dans votre présentation, vous avez mentionné que le long de la rivière Chaudière, au début des interventions, il y avait eu un choix qui avait été fait par SIMEC d'enlever une partie de la couche supérieure. Quand vous êtes arrivé, vous avez finalement décidé de procéder autrement. Comment est-ce que vous décidez, justement au niveau de la couche supérieure, d'enlever ou de ne pas enlever les sédiments sur la base de... est-ce que vous faites toujours le choix de ne pas enlever la couche supérieure de sédiments ou est-ce que ça dépend des circonstances?

3090 **M. DAVID BERRYMAN :**

3095 En fait, je n'ai pas la réponse à votre question. Ça s'est fait dans le cours des événements, je sais que SIMEC a été dépêchée sur les lieux par MMA. Ensuite, le travail a été observé par des gens du ministère. Et quand les travaux ont ralenti, et là, le ministère a fait son ordonnance, a décidé de prendre en main les travaux, il a changé la méthode de nettoyage.

3100 Les raisons pour lesquelles ce changement-là a été fait, c'était manifestement parce qu'on n'était pas satisfait de la première, mais le détail de ces choix-là, j'ai des collègues ici — peut-être que Clément Lapierre a une réponse à cette question-là.

M. CLÉMENT LAPIERRE :

3105 Oui. En fait, le changement de technique, il s'est décidé beaucoup à cause des risques
d'érosion. Il y avait beaucoup de rives qui étaient complètement dévégétalisées, puis la rivière
Chaudière est reconnue pour ses crues importantes. Donc, on craignait que si on continuait dans
cette démarche-là, que l'érosion augmente puis qu'on puisse causer, finalement, des bris aux
propriétés puis aussi d'autres dommages environnementaux de déplacement de sédiments.

3110

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3115 Ça fait que si je comprends bien, ça va dépendre des circonstances. Mais est-ce que donc,
vous considérez que dans certains cas, il pourrait être encore approprié d'enlever la couche
supérieure de sédiments? On sait qu'il y a des réserves dans la littérature, notamment dans
l'étude de monsieur Pelletier, mais selon les cas, est-ce que c'est encore une pratique, un type
d'intervention que vous pourriez utiliser?

M. CLÉMENT LAPIERRE :

3120

Bien, chaque cas est différent. Il faut que ça soit analysé, et sur un même tronçon de rivière,
ça peut être acceptable à des endroits puis pas acceptable à d'autres.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3125

D'accord. Oui, Monsieur Berryman?

M. DAVID BERRYMAN :

3130 Moi, j'aurais peut-être un complément d'information, pas tellement sur la Chaudière, mais
sur la rivière Kalamazoo où là, on a fait beaucoup d'excavation en milieu terrestre ou dans les
espèces de cuvettes mêlées de milieu humide un peu. On a fait beaucoup d'excavation,
carrément à la pelle mécanique, pour retirer des sols contaminés puis les remplacer par des sols
propres. Et puis dans la rivière on a fait beaucoup de dragage.

3135

3140 Au début, on a essayé, dans les rivières, un peu comme nous on a fait, de remettre en
suspension le pétrole puis de le capter une fois à la surface, capter les fines irisations à la surface,
mais cette méthode-là a été jugée insuffisante. Puis finalement, pour les parties plus profondes de
la rivière avec des sédiments fins, on est allé beaucoup par dragage dans la rivière Kalamazoo,
mais ça dépend, je pense, du profil de la rivière.

3145 Dans la rivière Kalamazoo, il y a beaucoup de secteurs plats. C'est une rivière peu profonde, plate, avec des fonds de vase, finalement. Puis le pétrole qui était logé là, on n'arrivait pas à le déloger juste en brassant le fond et en captant une irisation à la surface. Donc, on a fait beaucoup, beaucoup de dragage dans ce cas-là.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3150 Merci. Si on parle maintenant, il y a un type d'intervention, encore là, ça a été mentionné dans l'étude réalisée par monsieur Pelletier et son équipe, on mentionne que la méthode de la biorémédiation, qui semble peut-être un peu plus récente — ça, ça consiste en l'application de fertilisant en milieu contaminé — donc, que cette méthode-là aurait une certaine efficacité.

3155 Donc, Monsieur Berryman, est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que c'est un type d'intervention que vous avez déjà utilisée, que vous préconisez?

M. DAVID BERRYMAN :

3160 Je ne connais pas ça suffisamment pour répondre à votre question. On ne l'a pas utilisée dans la rivière Chaudière, en tout cas. Donc, je pense qu'Émilien Pelletier serait mieux placé que moi pour répondre à ce sujet-là.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3165 Monsieur Pelletier, pourriez-vous peut-être...

M. DAVID BERRYMAN :

3170 Ou peut-être Gaëlle Triffault-Bouchet qui a travaillé, qui a fait un peu un inventaire des méthodes dans différents cours d'eau.

Mme GAËLLE TRIFFAULT-BOUCHET :

3175 Bonjour, je ne vais sûrement pas faire mieux qu'Émilien, en tout cas, je ne veux pas prétendre. En fait, on l'a regardée aussi dans un des documents qui est déposé sur les différentes méthodes d'intervention qu'on a faites dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique. On a aussi regardé la biorémédiation, puis on a travaillé étroitement aussi avec Émilien et, effectivement, dans certaines circonstances, utiliser des fertilisants ou des bactéries autres qui sont capables de dégrader le pétrole et de les introduire dans le milieu pour favoriser la
3180 dégradation du pétrole, ça semble être pertinent. C'est notamment ce qui a pu être vu au niveau du cas de l'Exxon Valdez.

3185 Donc, c'est des choses qui nous intéressent à regarder, soit l'atténuation naturelle, c'est-à-dire de laisser la nature faire toute seule finalement son travail, soit de l'aider un peu avec des fertilisants. Par contre, ça va dépendre du milieu. Si on ajoute des fertilisants, on peut se retrouver avec d'autres problématiques d'eutrophisation. Donc, encore une fois, c'est au cas par cas.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3190 Monsieur Pelletier?

M. ÉMILIE PELLETIER :

3195 Oui. Peut-être ajouter un mot. En fait, ça a été souvent proposé, pas nécessairement in situ. C'est des traitements ex-situ. Donc, on peut retirer des sédiments puis au lieu d'aller les mettre à quelque part dans un dépotoir puis ne pas savoir quoi faire avec, il y a souvent des techniques de biorémédiation ex-situ qui sont utilisées. On peut assez facilement remettre un sol dans un niveau de qualité suffisant. Bien, un peu comme on fait du composte. En fait, c'est presque la même technologie. Mettre de l'eau, mettre des fertilisants pour même probablement retourner ce sol-là dans un endroit au lieu d'enfouir, ce qui n'est pas une bonne technique.

3200 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

3205 D'accord. C'est plus une modalité de disposition des couches supérieures qui auraient été retirées plutôt qu'une modalité de réhabilitation sur place?

M. ÉMILIE PELLETIER :

3210 Oui. En général, c'est ce qu'on fait. Nous, les travaux qu'on a faits c'est ce qu'on a fait. C'est pour tenter de disposer le moins possible de... c'est parce qu'on l'a mentionné, mais vous savez, le nettoyage d'une rivière ou marin, ça crée des milliers, des millions de tonnes de résidus. C'est hallucinant la quantité de résidus que ça peut faire.

3215 Puis souvent, les gens ne savent pas quoi faire avec ça. Et parfois, une technique de biorémédiation de ces résidus-là est beaucoup plus efficace qu'une technique quelconque d'enfouissement dans un dépotoir spécialisé ou autrement.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3220 Merci. Voulez-vous intervenir, Monsieur Berryman? Non? O.K. J'aurais une question maintenant pour monsieur Bergeron.

3225 En matière d'approche générale de réhabilitation, dans votre rapport supplémentaire numéro 5, plus particulièrement le volume 1-3 qui, dans notre cote à nous est le PR8.2.3 — ça, c'est une section qui avait été préparée par Stantec — donc, on présente l'approche de réhabilitation. Et je voulais savoir, est-ce que cette approche qui est présentée dans ce document-là représente un engagement de TransCanada ou est-ce que c'est simplement une proposition du consultant ou est-ce que c'est un engagement de TransCanada?

3230 **M. LOUIS BERGERON :**

O.K. J'aurais besoin d'une précision, Madame la commissaire. On veut savoir si c'est en termes d'estimé de coût ou en termes d'envergure des travaux?

3235 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Pas en termes d'estimé de coût, mais plus en termes de nature des interventions.

M. LOUIS BERGERON :

3240 C'est ça. O.K., désolé. Il faudrait faire une recherche, parce qu'on se comprend mal sur le point exact. Donc, c'est PR8.2.3?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

3245 Oui. Ce qui était pour vous l'annexe volume 1-3. C'est même à la page 6 que je peux vous référer. Parce que c'est ça, on présente un certain nombre de démarches, d'interventions, d'actions et c'est donc de savoir si vraiment, si ça représente finalement un engagement de la part de TransCanada.

3250 Et j'aurais une autre question pour vous et que je vais ensuite, je demanderais ensuite à certaines personnes-ressources de compléter.

3255 On sait que, et puis on y a déjà fait allusion dans les présentations, quand on commence à faire des opérations de nettoyage, il y a une question qui se pose : jusqu'où on va. Parce qu'à partir d'un certain moment, on peut faire plus de dommages qu'on va faire de bien. Et puis je pense que ça, ça a évolué au fil des dernières années. Les attitudes et les types d'interventions, il y a vingt (20) ans, étaient nettement plus invasifs que c'est le cas maintenant.

3260 Donc, de quelle façon est-ce que vous avez l'intention de définir ou d'établir les limites d'arrêt du nettoyage, et avec qui vous définirez ces limites d'arrêt du nettoyage, s'il y avait déversements?

M. LOUIS BERGERON :

Alors, je vais demander à monsieur Grenon de préciser la réponse.

3265

M. STÉPHANE GRENON :

Merci, Madame la commissaire. Donc, l'approche qui va être utilisée lors de l'opération de nettoyage, nous, les techniques que l'on identifie, c'est pour favoriser le bénéfice environnemental net, si vous voulez. Donc, c'est-à-dire que lorsque l'on compare les effets du pétrole seul avec les effets des méthodes de nettoyage proposées, donc on essaie de sélectionner la méthode de nettoyage qui va causer le moins de dommages à long terme sur l'environnement. Donc, c'est l'approche générale que l'on utilise.

3270

3275

Et, par la suite, bien, c'est certain que pour déterminer les critères de fin de nettoyage au sein de la structure d'intervention d'urgence qui va se mettre en place, on va travailler en collaboration avec les autorités gouvernementales comme Environnement Québec, Environnement Canada et l'Office national de l'énergie pour déterminer quels seront ces critères de fin de nettoyage.

3280

Donc, je vous dirais, puis par expérience personnelle aussi pour être intervenu sur plusieurs déversements, c'est l'approche qui est généralement adoptée. C'est sur les sites, on définit, en communauté, si vous voulez, les critères qui vont être adoptés pour mettre fin aux opérations.

3285

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci. Est-ce que, Monsieur Berryman, ou d'autres intervenants ou Monsieur Pelletier, souhaiteraient compléter cette façon, disons, d'identifier, de préciser comment on identifie ou comment on décide qu'elles seront les limites d'arrêt du nettoyage?

3290

M. DAVID BERRYMAN :

Très bonne question. Dans le cas de la rivière Chaudière, finalement, on a établi des critères et ce qui était entrevu, c'est de demander du nettoyage minimalement pour le respect du critère aigu. Dans certains cas, on a vu de l'atténuation naturelle se faire assez rapidement. Ça fait qu'on est placé devant des choix difficiles, finalement, où on peut exiger du promoteur un nettoyage, tout en sachant qu'on augmente les impacts dans un cours d'eau.

3295

Par exemple, au kilomètre 4,5, c'était très concentré le pétrole qu'il y avait là. Par contre, il y avait des plantes, il y avait des organismes benthiques qui étaient là. Quand on a décidé de faire

3300

un dragage, on décide d'anéantir tout ça pour remettre un milieu plus propre qui va se faire recoloniser plus complètement et plus rapidement.

3305 C'est des choix qui se prennent en cas par cas, selon les sites. Mais c'est sûr qu'on ne recommande pas des interventions de nettoyage. Autrement dit, il faut qu'il y ait une contamination assez forte pour que ça vaille la peine d'ajouter des impacts à court terme en compensation.

3310 Finalement, quand on intervient, on accélère le nettoyage plutôt que de compter juste sur l'atténuation naturelle, on accélère le nettoyage. Donc, on va augmenter les impacts à court terme, mais pour diminuer leur durée. Par exemple, au kilomètre 4,5, de 2013 à 2014, ça n'avait pas diminué, les concentrations, ça avait augmenté. Ça fait qu'on était comme justifiés d'aller passer la gratte là, si on peut se permettre l'expression.

3315 Dans des secteurs où ça serait moins concentré, mais où on détecte du pétrole, il y aurait une logique à laisser faire l'atténuation naturelle et à demander de la compensation. Parce que s'il y a un cours d'eau, si la productivité d'un cours d'eau est diminuée durant un certain nombre d'années, bien, c'est un impact dont il faut tenir compte et qui doit être compensé. Il y aurait une logique à faire ça, y aller en compensation plutôt qu'en nettoyage qui ajoute souvent des impacts.

3320 Mais c'est un peu en cas par cas, puis c'est vraiment secteur de cours d'eau par secteur de cours d'eau, parce que la contamination des fonds de cours d'eau dans les sédiments, ce n'est vraiment pas homogène, c'est une distribution très hétérogène, par patch.

3325 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Et je comprends donc, cette décision-là de dire bon, bien, peut-être que là on arrête ou peut-être qu'on va plutôt viser une compensation, ça va se prendre conjointement, le ministère de l'Environnement va être impliqué dans cette décision-là avec le promoteur?

3330

M. DAVID BERRYMAN :

3335 Je ne suis pas au courant. Moi, je suis professionnel, je ne suis pas cadre au gouvernement. Mais si je regarde dans ce qui s'est passé dans la rivière Kalamazoo où c'était l'EPA qui décidait, qui arrivait avec ses exigences et Enbridge exécutait. J'imagine ça se passerait la même chose avec d'autres autorités publiques, notamment le ministère de l'Environnement du Québec.

3340

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Est-ce qu'au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a quelqu'un qui pourrait compléter cette réponse ou si ça fait le tour? Ça fait le tour?

3345

M. CLÉMENT LAPIERRE :

En fait, je complèterais en faisant une distinction en fonction des milieux. Au Québec, il y a le règlement sur les matières dangereuses. Il y a un article dans ce règlement-là, l'article 9, qui spécifie : lorsqu'il y a un déversement accidentel d'une matière dangereuse, le responsable du déversement doit remettre le lieu dans l'état où il était avant le déversement. Ça, c'est la règle générale. Ça s'applique très bien en milieu terrestre pour la majorité des déversements comme tels.

3350

3355

C'est lorsqu'on arrive dans des milieux sensibles où, là, il faut faire une pondération, que monsieur Berryman a expliqué, comme telle. Mais pour tout déversement terrestre accessible, le critère de décontamination, il est fixé dans le règlement. C'est l'état où il était avant. Ça peut être difficile de définir cet état-là s'il y a eu beaucoup d'activités sur un terrain, mais c'est déjà déterminé.

3360

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Vous m'amenez en fait à ma... oui, oui, Madame?

3365

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Simplement pour spécifier. Effectivement, pour les milieux terrestres, le ministère de l'Environnement émet une certification d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE. Donc, pour permettre les activités de décontamination in situ. Donc, effectivement, on est très impliqués dans la décision de la méthode de décontamination. Il faut que ça satisfasse à nos exigences, donc on a un droit de regard assez présent.

3370

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci. Et vous m'amenez à ma dernière question qui était justement, comment est-ce qu'on définit qu'un écosystème est rétabli? Vous avez mentionné qu'idéalement, normalement, en milieu terrestre, il doit retourner à l'état où il était avant le déversement. Mais si je comprends bien ce que monsieur Berryman dit, dans certains cas il peut y avoir une espèce de compromis à faire entre le court terme puis le moyen terme.

3380

3385

J'aimerais peut-être demander à monsieur Bergeron, du côté du promoteur — en fait, je vais résumer les deux façons de déterminer comment un écosystème est rétabli. Il y a une première façon, il y a eu des cas par le passé où la compagnie Exxon, notamment dans le cas du déversement d'Exxon Valdez, avait indiqué qu'elle jugeait que le rétablissement de l'écosystème serait complété lorsqu'une communauté faunique et floristique fonctionnant normalement serait présente.

3390

Alors, qu'il y avait un groupe de citoyens qui avaient indiqué plutôt qu'il estimait que l'écosystème serait rétabli uniquement lorsqu'il serait dans l'état dans lequel il aurait été s'il n'y avait pas eu de déversement, ce qui rejoint la définition du ministère de l'Environnement, qui est de dire, la situation avant déversement.

3395

Au niveau de TransCanada, quels seraient, disons les efforts les interventions puis les efforts de réhabilitation devraient ramener l'écosystème à quel niveau?

M. LOUIS BERGERON :

3400

L'objectif ultime, Madame la commissaire, c'est de ramener le site pour son usage initial, je dirais à sa condition, le plus près possible de sa condition initiale, mais toujours en partenariat avec les autorités, en fonction de ce que monsieur Berryman a expliqué. Si à un moment donné, il y a une loi, des efforts, qui fait en sorte que ça ne vaut plus la peine, bien, à ce moment-là, on s'entend avec les autorités. Mais l'objectif ultime c'est de toujours ramener ça à l'état le plus près possible de l'état initial.

3405

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Merci.

3410

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain?

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3415

Merci. J'aurais diverses questions, notamment à Pêches et Océans, parce que le ministère, je pense que c'est la seule séance qu'il va être ici. Je vais commencer donc mes questions avec vous.

3420 Il y a eu un protocole d'entente qui a été signé entre le ministère des Pêches et des Océans et l'Office national de l'énergie concernant l'application de la *Loi sur les pêches*, à la suite des modifications de 2012.

3425 J'aimerais vous entendre là-dessus pour que vous nous expliquiez brièvement c'est quoi les implications de l'entente et maintenant quel est le rôle de l'Office national par rapport à Pêches et Océans? Est-ce que ça a fait des changements par rapport aux anciennes approches? Est-ce que vous pouvez nous décrire les responsabilités respectives de vos deux ministères ou organismes.

M. DOMINIC BOULA :

3430 Oui. Bien, d'abord, le protocole d'entente est accessible sur le site de l'Office national de l'énergie où il présente les principes directeurs, objectifs, et cetera, qui est à l'intérieur de cette entente-là.

3435 De façon générale, l'entente vise à partager les responsabilités des deux organisations pour les projets de transport d'énergie, donc pipeline ou ligne électrique. De façon générale, aussi, en fait c'est l'Office national de l'énergie qui a la responsabilité de faire l'évaluation environnementale du projet, incluant les aspects reliés au poisson et son habitat, donc les pêches et les espèces en péril.

3440 Par contre, Pêches et Océans, il y a, dans le protocole, il y a une collaboration qui est indiquée dans le rôle de chacun, pour appuyer l'Office national de l'énergie, pour fournir, par exemple, des cadres, des normes et différents éléments qui pourraient aider l'Office national de l'énergie dans la phase évaluation environnementale.

3445 Un coup que l'évaluation environnementale est terminée, que si jamais des autorisations s'avéraient nécessaires, bien là, c'est Pêches et Océans qui aurait la responsabilité, à ce jour, d'analyser ces demandes d'autorisation là et, au besoin, d'émettre les permis qui sont associés, incluant toutes les conditions standards à l'intérieur de permis. Bien, je dis standard, mais adaptées au projet, mesures d'atténuation, encadrement de méthode de travail, compensations, suivis, et cetera.

3450

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3455 Donc, dans le cadre de l'étude détaillée du tracé, lorsqu'il y a une première autorisation générale de l'ONÉ, donc Pêches et Océans interviendrait plus directement à ce moment-là?

M. DOMINIC BOULA :

3460

Oui. Bien, en fait, le promoteur pourrait être invité par l'Office national de l'énergie à dire, des autorisations s'avéreraient vraisemblablement nécessaires parce que des dommages sérieux seraient causés. Donc, après ça, les demandes d'autorisation arriveraient chez Pêches et Océans, en vertu de la *Loi sur les pêches*, mais aussi en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

3465

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3470

Très bien, je vous remercie. Encore à vous, Pêches et Océans. Concernant les boues de forage, c'est revenu à quelques reprises dans les derniers jours, bon, ces boues de forage là donc c'est à base de bentonite, il y a aussi des débris de forage. Donc, cette bentonite-là, c'est de l'argile, donc des matières très fines.

3475

De votre expérience, est-ce que le ministère des Pêches et Océans, lorsqu'il y a ce type de forage là, est-ce que vous avez des préoccupations particulières concernant la gestion des boues de forage pour éviter que ça se retrouve dans l'habitat du poisson, notamment à cause des matières en suspension? Est-ce que c'est une problématique que vous avez relevée ces dernières années?

3480

M. DOMINIC BOULA :

En fait, il y a différents types de forage qu'on fait dans différents types de projets. Il y a toujours des mesures d'atténuation qui sont associées à différentes activités de contrôle des sédiments, de gestion des eaux, gestion des boues de forage. Donc, en général, c'est un élément pour lequel on pose des questions pour savoir comment gérer les différentes matières, soit liées à du forage ou soit, tout simplement, gestion des mesures en suspension liées à la réalisation d'une tranchée, par exemple.

3485

3490

Ça fait que c'est effectivement un sujet pour lequel on pose des questions pour se rendre compte, pour vérifier s'il y a des mesures d'atténuation supplémentaires ou quelle est l'incidence par rapport à la sensibilité du milieu qu'on a devant nous.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3495

Mais je sais que le ministère Pêches et Océans est très chatouilleux concernant la remise en suspension dans des cours d'eau, là, quand il y a des travaux qui se font en rivière. Mais étant donné que la bentonite, à ce moment-là, les travaux de forage éviteraient le cours d'eau, mais il peut y avoir des gestions de plusieurs dizaines de mètres cubes de ces boues-là à faire. Donc, c'est pour ça que je posais la question, si c'était une préoccupation particulière de votre ministère.

3500 Ça va être dans le même sens avec, aussi, des essais hydrostatiques. Donc, le promoteur indique qu'une fois qu'il aurait assemblé la tuyauterie, il procéderait à des essais hydrostatiques, donc qui impliquent plusieurs milliers de mètres cubes d'eau à la fois, parce que j'imagine, bon, il va faire ça sur plusieurs centaines de mètres, voire kilomètres à la fois, disons entre deux vannes ou entre deux stations de pompage, donc ça implique d'assez grandes quantités d'eau à gérer, à prélever dans les cours d'eau et à rejeter.

3505 Est-ce que Pêches et Océans a des préoccupations particulières liées au prélèvement de cette eau-là et son rejet?

3510 **M. DOMINIC BOULA :**

Bien, effectivement, il ne faut pas que le prélèvement d'eau fasse en sorte que la réduction du débit où est prélevée l'eau fait en sorte de réduire la qualité de l'habitat ou les fonctions qui sont associées à cet habitat-là. Ça fait que si ça devient un enjeu, effectivement, on va poser des questions à ce sujet-là. Mais je ne peux pas en dire plus, parce que là, on n'a pas le cas devant nous.

3515 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

3520 C'est plus hypothétique. Du côté, par contre en complémentaire, du côté du ministère du Développement durable, donc on sait, par exemple, si on a des milliers de mètres cubes d'eau à prélever en période d'étiage, ça peut aller pas trop bien. Est-ce que le ministère aurait, lui, des exigences particulières pour, par exemple, le moment où des essais hydrostatiques pourraient se tenir à ce moment-là?

3525 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3530 De façon très préliminaire, parce qu'effectivement on n'a pas regardé le cas spécifique du projet, mais au niveau légal, effectivement, le prélèvement d'eau semblerait, pour les tests hydrostatiques, pourrait être soumis au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, le RPEP. Par contre, ça dépendrait du volume prélevé. Donc, je ne peux pas me prononcer plus que ça pour l'instant.

3535 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

C'est sûr que du côté de TransCanada, ils peuvent confirmer les volumes, mais on parle quand même de milliers de mètres cubes d'eau à la fois, de prélèvement.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3540

À la fois, oui.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3545

Je vous remercie. Ma prochaine question s'adresserait — non, je pense que la personne du ministère de la Faune s'est levée, je crois? Il est absent? O.K.

3550

Donc, je vais aller, à ce moment-là, du côté du ministère du Développement durable. Tout à l'heure, Monsieur Berryman, vous avez fait une présentation. En résumé, à la suite de l'expérience donc du déversement de pétrole, notamment dans le lac Mégantic et dans la rivière Chaudière, c'est quoi que le ministère considère avoir appris comme leçon reliée à cet événement-là? En disant, si ça se reproduisait, qu'est-ce que le ministère ferait de fondamentalement différent comme intervention?

3555

M. DAVID BERRYMAN :

À ma connaissance, il n'y a pas eu d'exercice global de réflexion sur l'ensemble de l'expérience vécue par le ministère dans ce dossier-là.

3560

Mais on m'a déjà posé la question. En fait, je pense que le ministère, il serait un peu pris pour faire à peu près la même chose qu'il a faite, c'est-à-dire réagir à ce qui se passe devant lui. C'est ça. J'ai l'impression que la plupart des interventions sont commandées par la réalité, finalement. On se trouve devant une situation, il y a des réactions qui se font en urgence, il y a des spécialistes, il y a une section Urgence environnement, au ministère, qui relève des Directions régionales. Des déversements, ils en ont souvent. Évidemment, c'est l'ampleur qui change, et puis ils composent avec les événements.

3565

Donc, de cette expérience-là, est-ce qu'il y a des enseignements majeurs qui ont été tirés? Est-ce qu'il y a des choses qui seraient faites différemment? Je ne le sais pas. Je ne crois pas.

3570

Je voudrais juste, puisque j'ai la parole, tantôt, dissiper peut-être un malentendu sur une question de madame Grandbois tout à l'heure, sur jusqu'où on nettoie. Parce que j'ai parlé d'atténuations naturelles puis de mesures de compensation, mais je pense que les gens d'Énergie Est ont peut-être mal compris ma réponse.

3575

Nous, on fait du suivi de l'état de l'environnement après un déversement. Par exemple, on va continuer de suivre la communauté benthique, on va continuer de suivre la communauté de poissons, et on va voir le rétablissement et quand ultimement le rétablissement va être fait.

3580 Quand je parlais de mesures compensatoires, c'est peut-être justement pour compenser la période où il y a eu une communauté affectée par rapport à la communauté qui est naturelle dans le cours d'eau. Je n'ai jamais, par les autorités du ministère, on n'a jamais lancé la discussion, à savoir, bon, bien, en va en mesures compensatoires sur une base d'impacts permanents qui perdureraient sur le cours d'eau.

3585 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

3590 Justement, j'avais une question complémentaire sur les mesures compensatoires. Quels sont les outils légaux que le ministère a pour exiger à ce moment-là des mesures compensatoires? Autrement dit, est-ce qu'il peut utiliser des contraintes légales ou c'est volontaire?

M. DAVID BERRYMAN :

3595 Je pense que c'est négocié avec les parties adverses. Je ne sais pas s'il y a des... il y a beaucoup de mesures compensatoires qui se prennent entre le ministère de la Faune, par exemple, et le ministère des Transports quand il y a de la perte d'habitats fauniques. Il y a des barèmes même un peu quantifiés. Mais en dehors de ça, au ministère, je ne crois pas qu'on ait de tels barèmes, en tout cas, s'il y a de mes collègues qui peuvent préciser les choses?

3600 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

3605 C'est ça. Justement, encore dans la même veine, concernant les mesures de compensation, justement, on connaît mieux la question des milieux humides qui sont perturbés. Ça en est où, cette question-là? Parce qu'on parlait éventuellement de faire un encadrement législatif, il y a quelques années qu'on en a parlé. C'est rendu où? Est-ce qu'on peut voir prochainement une nouvelle approche du ministère?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3610 Pour l'instant, la loi qui se nomme la *Loi concernant les mesures de compensation pour la réalisation de projet affectant un milieu humide ou hydrique* est toujours en vigueur. Elle a été prolongée. Je ne sais pas si j'ai la date? Donc, jusqu'au 24 avril 2017. Donc, pour l'instant la loi est encore en vigueur, oui.

3615 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Donc, vous n'avez pas de nouvelles informations quant à l'échéance du mois d'avril 2017.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3620

Je suis désolée, non.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3625

Je vous remercie. J'irais du côté du ministère de la Faune. C'est encore un peu la question, je viens d'aborder la question des compensations pour la perte de milieux humides, on sait que le tracé projeté traverserait dans plusieurs endroits, il y a plusieurs centaines kilomètres que ça serait des milieux boisés, dont plusieurs endroits on aurait des forêts assez anciennes. Donc, des arbres, des classes d'arbres d'au-delà de quatre-vingt-dix (90) ans.

3630

À ce moment-là, est-ce que le ministère, lui, c'est quoi les approches du ministère de la Faune concernant les pertes de milieu forestier, notamment dans les forêts anciennes? Est-ce qu'il demande des compensations?

3635

M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :

Oui. J'aimerais amener un point sur la question des milieux humides, parce que je pense qu'on en a beaucoup abordé au cours de la rencontre de cet après-midi la question des habitats fauniques.

3640

Or, avant de lancer les questions des forêts, vous allez avoir une réponse détaillée. Ce qui est important de noter, à partir du moment où un projet, qu'il s'agisse d'un projet d'Hydro-Québec, de GazMétro, peu importe l'initiateur du projet, a un impact jugé appréciable sur un milieu humide, l'attente que nous avons face au promoteur, c'est de regarder une approche d'évitement, d'atténuation et de compensation.

3645

Il y a bien des cas lorsque des projets touchent des milieux humides, par exemple, ou des habitats fauniques sur des milieux humides ne comportant que des espèces communes qui n'ont pas de statut particulier, la séquence peut ne pas être mise en place.

3650

Cependant, lorsque nous faisons affaire à des espèces fauniques rattachées à des habitats fauniques connus ayant une valeur stratégique aux fins de récolte pour la chasse, la pêche, la pêche commerciale, la pêche sportive ou, encore, si on fait face à des espèces fauniques ayant un statut d'espèce rare ou encore si on fait face à des espèces fauniques étant menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, eh bien, il y a enclenchement d'une démarche d'évitement, atténuation et compensation.

3655

3660 Et pour que cette mécanique soit en place, soit bien avisée, fonctionne adéquatement, il est sous-entendu qu'il y a des échanges soutenus entre l'initiateur du projet et les représentants régionaux du MFFP. Donc, les représentants régionaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

3665 Alors, je termine pour ce qui est des habitats fauniques. Par ailleurs, l'ensemble de ces informations est inscrit dans nos lignes directrices sur les habitats fauniques. Je vais vous donner le titre sous peu en regardant mes documents. Mais il y a un document qui existe sur le Net, à l'intérieur du site du ministère, qui donne les lignes directrices en matière de compensation. Je vais vous donner le titre sous peu.

3670 En matière de forêts, lorsque les impacts sont sur des forêts de nature publique, il y a une attente évidemment d'évitement, de compensation et d'atténuation, lorsqu'il s'agit de forêt ayant une très grande valeur écologique. Mais lorsqu'il s'agit de forêts n'étant pas associées à des espèces menacées ou à un statut écologique exceptionnel, bien, on s'en va vers une demande de compensation pour les bois publics qui sont retirés. Et si la question vous intéresse, j'ai mon collègue ingénieur forestier avec moi qui va pouvoir vous donner le détail sur l'approche en milieu public.

3680 Si, maintenant, il y a intervention et retrait d'un milieu forestier ayant une valeur écologique particulière, l'information est signifiée au promoteur et qui devra prendre les actions requises, lorsqu'il s'agit de terre privée. Parce que la législation du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ne nous permet pas d'agir au moment où on se parle.

Mais est-ce que vous voulez poursuivre la question sur les compensations en forêts publiques?

3685 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Oui. Brièvement, s'il vous plaît.

3690 **M. JEAN-SIMON FORTIN :**

Oui. Monsieur le président, Monsieur le commissaire, dans les forêts du domaine de l'État, nous, on peut demander des compensations pour pertes financières sur les investissements sylvicoles passés, par exemple les plantations ou l'éclaircie précommerciale.

3695 Aussi, on a la remise en production, c'est ça, dans l'emprise temporaire et les pertes forestières dues au chemin d'accès et stations de pompage.

De plus, on peut considérer des pertes de possibilités forestières. Ça, c'est la récolte annuelle qu'on peut faire de mètres cubes de bois, pour ce qui est dans l'emprise permanente.

3700 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

3705 La gestion de l'incertitude, tout à l'heure on parlait de compensation, que ce soit pour milieu humide, milieu forestier, il peut y avoir une incertitude qui est reliée aux demandes de compensation. Est-ce que lorsque des exigences sont posées à un promoteur, donc je l'adresse autant au ministère de la Forêt qu'au ministère de l'Environnement, est-ce que l'incertitude est gérée à ce moment-là sur l'atteinte des résultats escomptés?

Donc, je vais commencer avec les Forêts et on pourra passer au ministère...

3710 **M. JEAN-FRANÇOIS BERGERON :**

3715 Oui. Bon, la question est très pertinente. Dans le cadre québécois d'évaluation environnementale, lorsque toutes les étapes prévues au processus — l'avis de projet, la directive, l'évaluation de la recevabilité et de l'acceptabilité environnementale —, il est clair qu'on a tous les moyens, à l'intérieur du ministère et des ministères, et avec l'initiateur du projet, pour réduire à un très haut degré les incertitudes.

3720 Parce qu'il est attendu, dans le cadre de fabrication de l'étude d'impact, que tous les milieux ayant une valeur écologique élevée ou stratégique soient préidentifiés au kilomètre près et au mètre près. De sorte que lorsqu'il y a des EFE, des habitats d'espèces menacées ou vulnérables, et cetera, et cetera, et toute la typologie, la dénomination des milieux ayant une valeur écologique élevée ou des espèces menacées ou vulnérables est connue, les informations existent au ministère, elles existent au ministère de l'Environnement, elles existent au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, elles existent dans les bureaux régionaux.

3725 Donc, les ministères sont détenteurs d'une grande quantité d'informations. Ces informations-là sont disponibles et les experts le sont.

3730 Alors, dans le cadre régulier de l'évaluation gouvernementale, l'initiateur du projet, peu importe l'entreprise, va cogner à la porte des unités régionales et déjà, l'ensemble des informations sur les milieux sensibles à haute valeur, sont déjà préidentifiées. Donc, ce qui diminue sensiblement l'imprévisibilité ou le caractère incertain.

3735 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Je vous remercie. Du côté du ministère du Développement durable?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3740 Donc, pour ce qui est des milieux humides spécifiquement, effectivement, la compensation
peut avoir lieu, mais je voudrais tout de même souligner que c'est le dernier recours. Le premier
recours qu'on préconise c'est évidemment l'évitement des milieux humides. Si ce n'est pas
possible, la minimisation des impacts, par exemple en minimisant la fragmentation ou limiter les
surfaces imperméabilisées à proximité. Donc, il y a plusieurs méthodes qui peuvent être utilisées
3745 pour minimiser l'impact. Et la compensation vient en dernier recours si les deux autres options
étaient impossibles.

3750 Donc, pour gérer l'incertitude si on veut, face à la compensation d'un milieu humide, c'est
certain qu'il y a un suivi qui va être demandé pour voir l'efficacité de la mesure de compensation
qui a été mise en place.

De notre côté, c'est certain qu'on va privilégier une compensation terrain pour compenser la
perte de la valeur écologique qu'assure un milieu humide. Donc, c'est par le suivi qu'on va venir
voir si la mesure est efficace.

3755 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Je vous remercie. Maintenant, TransCanada, mais c'est concomitant avec les questions
précédentes. Tout à l'heure, on a parlé des espèces fauniques, mais lorsqu'on parle aussi des
espèces floristiques d'intérêt qui peuvent être situées, à ce moment-là, dans l'emprise projetée,
3760 vous parlez dans votre étude d'impact, votre évaluation environnementale, vous parlez de plan
d'atténuation spécifique qui serait élaboré avant la construction pour diminuer les impacts sur les
espèces floristiques d'intérêt pour la conservation. Un plan qui pourrait, bien entendu, comme on
l'a dit, inclure l'évitement, la transplantation, la collecte de graines ou même la réintroduction des
espèces... par exemple, des espèces arbustives pourraient être réintroduites dans l'emprise.

3765 À ce moment-là, quoi qu'il advienne au niveau des positions qu'on a vues publiquement
dernièrement, un plan comme ça, au niveau des positions juridiques, là, est-ce que ce plan-là
serait soumis formellement au ministère du Développement durable à ce moment-là pour
approbation?

3770 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le commissaire, Monsieur le président, de façon conceptuelle, l'objectif c'est de
continuer à travailler avec tous les ministères. J'ai mentionné tantôt le comité interministériel, on
3775 travaille déjà avec plusieurs ministères sur plusieurs enjeux et l'objectif... tout comme par
exemple, quand on fait des essais, actuellement, on doit obtenir des certificats d'autorisation du

ministère de l'Environnement. Donc, c'est de continuer dans la même veine et travailler étroitement avec le ministère.

3780 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Très bien. Toujours concernant les inventaires des milieux humides, est-ce que c'est complété actuellement ou c'est encore en phase, vous prévoyez des phases cet été? Puis quand je parle de milieux humides, ça comprend aussi le milieu naturel, les autres endroits.

3785 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur Veilleux va répondre.

3790 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Il reste environ huit à dix pour cent (8-10 %) des endroits où on peut suspecter qu'il y a des milieux humides qui resteraient à faire.

3795 **LE COMMISSAIRE GERMAIN :**

Pour les autres types d'inventaires liés par exemple à des espèces, soit fauniques ou floristiques vulnérables, c'est quoi l'état de vos inventaires à venir?

3800 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

3805 L'endroit qui nous reste à faire, la plus grande distance est en relation avec le changement de portée de projet. Donc, c'est plus dans la région de Picard, Saint-Honoré où on a pu quand même, à venir jusqu'à maintenant, faire des démarches, aller sur le terrain pour voir l'état des arbres, la maturité. On a des équipes qui sont passées, on a localisé tous les cours d'eau qui sont croisés.

3810 Toutefois, il reste nos spécialistes en poisson à aller sur place faire les inventaires, comme on fait d'habitude, et toutes les espèces aussi floristiques dans le secteur. Il y a des milieux qu'on a ciblés pour aller faire les inventaires, qui devront être faits en fonction des différentes périodes associées à ce type d'inventaire.

LE COMMISSAIRE GERMAIN :

3815 Très bien. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Germain.

3820

Mme MONIQUE HAINS

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'appellerai madame Monique Hains à Laval, monsieur Guy Trecia à Lévis, madame Geneviève Richard à Trois-Rivières, monsieur Marcel Lemieux à La Pocatière.

3825

Alors, je commence par vous, Madame Monique Hains, à Laval.

3830

Mme MONIQUE HAINS :

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Oui, je suis vice-présidente d'un organisme environnemental de la Rive-Sud de Montréal qui s'appelle Ciel et Terre, et depuis 1995 que ça existe. On a beaucoup travaillé depuis plus de dix (10) ans à la protection des espèces désignées en danger au fédéral, la rainette faux-grillon.

3835

Alors, tout ça pour dire qu'en Montérégie, les milieux naturels, et particulièrement les milieux humides sont vraiment... ont fondu beaucoup; ont fondu depuis cinquante (50) ans. Ce sont vraiment des milieux précieux. Et à la grandeur de la planète, bien, c'est ça, on le sait, les milieux naturels disparaissent et la diversité biologique également, continue de décroître à un rythme alarmant.

3840

Il faut quand même dire, pour le commun des mortels, il ne le sait toujours peut-être pas, mais c'est la sixième phase d'extinction massive des espèces sur la planète. Alors, on parle de ça aujourd'hui et je suis contente que ce thème soit abordé.

3845

Donc, pour maintenir une biodiversité suffisante, les spécialistes disent que ça prend trente pour cent (30 %) d'un territoire en milieu naturel. L'actuel plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM, Communauté métropolitaine de Montréal, oblige maintenant les villes à protéger dix-sept pour cent (17 %) de leur territoire en milieu naturel. Ce n'est pas suffisant par rapport à trente pour cent (30 %), mais c'est déjà beaucoup mieux que ce qu'il y avait avant. Il n'y avait rien avant qui obligeait à faire ça.

3850

3855

Il y a quelques années, quand le PMAD a été adopté, des centaines de citoyens d'organismes environnementaux et de représentants des villes ont travaillé vraiment d'arrache-pied pour faire inclure cette clause dans le PMAD.

3860 La construction de l'oléoduc Énergie Est nécessiterait, à ce que j'ai appris, une emprise de vingt mètres (20 m) de large. On peut dire plus que soixante pieds (60 pi), quand on prend les anciennes mesures, et ce, tout le long des sept cents kilomètres (700 km) à travers le Québec.

3865 Alors, ma question est la suivante : combien de superficies de milieux naturels actuels, qu'ils soient déclarés fragiles, précieux — appelez-le comme vous le voulez, des milieux naturels c'est des milieux naturels —, combien seraient détruits par la construction, l'enfouissement du pipeline, l'emprise, en somme, au début de l'oléoduc sur le territoire du Québec, partout sur le territoire, et combien sur le territoire de la CMM?

3870 Parce que oui, il y a des milieux naturels qui ne sont pas nécessairement qualifiés de précieux, ce ne sont pas des milieux humides, mais ça reste des milieux naturels, et comme ils disparaissent, eux, à vue d'œil, et en zone urbaine il y en a vraiment de moins en moins, alors, c'est la question que je pose.

3875 Et plus largement, combien aussi, parce que c'est également un peu relié, de superficies de terres agricoles dans lesquelles l'oléoduc va passer ou passerait? Donc, l'emprise de vingt mètres (20 m) de large, dans combien de kilomètres va-t-il passer dans des zones agricoles et dans des milieux naturels?

3880 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez de kilomètres ou de superficie, Madame?

Mme MONIQUE HAINS :

3885 Bien, la superficie, oui.

LE PRÉSIDENT :

3890 D'accord. Je veux juste être sûr, là.

Mme MONIQUE HAINS :

3895 Merci de me demander la précision.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3900 **Mme MONIQUE HAINS :**

3905 Et la question corolaire, en somme, c'est à quoi sert-il que les villes aient travaillé d'arrache-pied à protéger leur milieu naturel, ainsi que les agriculteurs à prendre soin de leur terre, si un projet qui risque de balafrer ces milieux naturels et ces terres agricoles peut leur être imposé, parce que c'est un peu ça qu'on entend, même s'il y a une consultation, les villes ne semblent pas avoir beaucoup de pouvoir.

LE PRÉSIDENT :

3910 Merci, Madame.

Mme MONIQUE HAINS :

3915 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3920 Merci. Alors, première question. Tout d'abord, quelle est l'emprise du pipeline, Monsieur Bergeron?

M. LOUIS BERGERON :

Ça varie entre vingt et vingt-cinq mètres (20-25 m), Monsieur le président.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on demande les superficies en milieu naturel et superficie des terres agricoles? Probablement, vous les avez?

3930 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, on peut vous la fournir en kilomètres de longueur, et si vous le désirez, on peut l'adapter en superficie.

3935

LE PRÉSIDENT :

En kilomètres de longueur, vous allez la multiplier par l'emprise, j'imagine?

3940 **M. LOUIS BERGERON :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3945 Bien, faites les deux.

M. LOUIS BERGERON :

3950 Alors, on va vous donner verbalement en kilomètres puis on fera l'exercice. Mais je veux juste souligner, en ce qui concerne entre autres par exemple la CMM, on est très conscient qu'il faut travailler étroitement avec les élus municipaux pour trouver des arrangements satisfaisants. Et je fais juste donner l'exemple de la question du déboisement.

3955 L'information qu'on vient de communiquer à la CMM récemment, c'est qu'il y aura une compensation minimale d'un pour un en termes de déboisement. Mais c'est simplement un exemple. C'est sûr qu'il y a beaucoup d'autres choses à faire. En ce qui concerne les agriculteurs, j'ai mentionné les discussions pour avoir une entente-cadre, l'objectif étant de minimiser les impacts sur l'agriculture de façon générale.

3960 Alors, là-dessus, je cède la parole à monsieur Veilleux.

M. CLAUDE VEILLEUX :

3965 Cinq grandes catégories pour répondre à la question : les milieux agricoles cultivés — on pourrait le projeter, oui, évidemment. Donc, les milieux agricoles cultivés; tout l'ensemble du parcours, il y a deux cent dix-neuf kilomètres (219 km). Les milieux boisés, qui comprennent les friches, les friches il y en a environ vingt-deux kilomètres (22 km), les milieux boisés c'est trois cent dix-sept (317); milieux humides quatre-vingt-onze kilomètres (91 km) et ça, ça inclut autant les milieux humides boisés que non boisés.

3970 Les milieux anthropiques, c'est les traversées de routes, les sablières, les gravières ou des choses semblables, il y en a pour quatorze kilomètres (14 km). Et autres, c'est la longueur traversée en cours d'eau, comme le fleuve a trois kilomètres (3 km) et quelques, par exemple,

3975 c'est rentré là-dedans, ce qui donne sept kilomètres (7 km,) pour six cent quarante-huit kilomètres (648 km) au total.

M. LOUIS BERGERON :

3980 Alors, vous voulez qu'on vous revienne avec les superficies?

LE PRÉSIDENT :

3985 Bien, ça donnerait fois dix (10), ça donne autour de quinze mille kilomètres carrés (15 000 km²).

M. LOUIS BERGERON :

3990 Bien, si on multiplie par vingt (20), grosso modo, mais ça inclut.

LE PRÉSIDENT :

3995 Je vous demande de la fournir comme il faut. Ah, c'est des mètres, c'est vrai. C'est des mètres. C'est des kilomètres avec des mètres. Moi, j'ai multiplié kilomètre par kilomètre.

Alors, faites donc ça, Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

4000 Oui. Donc, je vous donne les superficies pour les cinq catégories qu'on voit ici.

LE PRÉSIDENT :

4005 Parfait. Alors, merci, Madame.

M. GUY TRENCA

4010 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, monsieur Guy Trenchia à Lévis, ici.

4015 **M. GUY TRENZIA :**

Bonjour, Monsieur le président, Madame, Monsieur les commissaires. D'abord, je voudrais vous remercier pour la qualité de la séance de cet après-midi. Le projet comporte beaucoup de zones grises, même de zones sombres, parfois, puis là, pour une fois on a eu de l'information très détaillée, très précise, en particulier lors des présentations des messieurs Berryman et Pelletier. Je pense qu'il faut vous remercier pour ça.

Ma question va être assez courte, la réponse je ne le sais pas.

4025 **LE PRÉSIDENT :**

D'habitude c'est l'inverse.

4030 **M. GUY TRENZIA :**

Oui. TransCanada trace un portrait qu'on pourrait dire peu attrayant pour les cours d'eau en se référant à l'indice de qualité biophysique. Cet indice-là est produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Parcs, pour des stations sur plusieurs rivières du Québec.

4035 Or, ce portrait ne donne pas une image de la dynamique qui est en marche dans les bassins versants. De nombreuses organisations travaillent depuis des années à restaurer les cours d'eau, que ce soit les organismes de bassin versant, des groupes environnementaux, des producteurs agricoles, les municipalités, des ministères, et cetera. TransCanada n'en fait aucunement mention dans ses documents.

4040 De belles réussites ont pourtant été observées, comme le retour de l'esturgeon jaune sur ses frayères dans la rivière Chaudière, de l'éperlan arc-en-ciel, une espèce qui est désignée dans les rivières du Loup et Boyer, du bar rayé dans le Saint-Laurent, pour ne donner que quelques exemples. TransCanada devrait corriger son portrait pour tenir compte aussi de cette dynamique-là des efforts de restauration qui sont faits.

4045 Ma question : comment TransCanada contribuerait-il à appuyer ses efforts pour s'assurer que non seulement on va conserver les précieux acquis, mais aussi qu'on va rechercher un gain net d'habitat, tel que visé par la politique de gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada?

4055 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, Monsieur Bergeron, vous avez fait référence tout à l'heure à une presque entente avec la CMM à l'effet qu'il y aurait, pour le milieu forestier, une compensation un pour un. Qu'en est-il pour les habitats de poisson?

4060 **M. LOUIS BERGERON :**

Est-ce que vous faites référence à un secteur en particulier ou de façon générale?

4065 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je pense que la question de monsieur était tout à fait générale.

4070 **M. LOUIS BERGERON :**

Parce que monsieur Veilleux a donné l'exemple, la semaine dernière, je crois, de certains projets qui ont été faits et un des exemples qui a été mentionné, c'est dans le cadre de Pipeline Saint-Laurent où, suite aux travaux de la traversée de la rivière Etchemin, il y a un projet de compensation d'habitat du poisson qui a été fait. Alors, il y a eu un projet qui a été mis en place avec les groupes environnementaux locaux, et ça a permis d'accroître de façon importante la surface d'habitat.

4075 **LE PRÉSIDENT :**

4080 Mais est-ce que vous avez, vous, un objectif de compensation de l'habitat de poisson un pour un? Ou plus, peut-être?

M. LOUIS BERGERON :

4085 De façon générale, Monsieur le président, je vous dirais que la réponse c'est oui. C'est avec les autorités, essentiellement du fédéral, que ces discussions-là doivent avoir lieu. Et le principe c'est lorsqu'il y a effectivement perturbation de l'habitat du poisson, il faut avoir des programmes de compensation.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, Monsieur Boula, il y aurait quelque chose de complémentaire à dire là-dessus?

4095 **M. DOMINIC BOULA :**

En fait, d'abord la politique de gestion de l'habitat du poisson que monsieur faisait référence de 1986, c'est une politique qui n'est plus utilisée depuis les derniers changements à la *Loi sur les pêches*. Mais ceci dit, c'est une obligation qu'un promoteur a, lorsqu'il cause ce qu'on appelle des dommages sérieux aux poissons, en vertu de la *Loi sur les pêches*, donc s'il y avait dommages sérieux aux poissons et qu'il y ait une demande d'autorisation qui est déposée, les compensations deviendraient une condition d'autorisation avec les suivis qui sont rattachés.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

4105 Puis les compensations, vous y allez un pour un?

M. DOMINIC BOULA :

4110 C'est difficilement chiffrable. En fait, ce principe d'un pour un là, c'est parce que ce n'est pas juste en termes de superficie, mais aussi en termes de qualité, de fonction pour le poisson, et cetera. Donc, il pourrait y avoir un projet de compensation d'une moins grande superficie, mais qui a des plus grands bénéfices pour les pêches ou les espèces en péril.

4115 Donc, en termes d'un pour un, c'est plus un principe global, si on veut. Mais en termes de superficie ça pourrait être quatre pour un ou ça pourrait être inférieur à un. C'est toujours, encore une fois, une analyse de cas par cas. Si jamais on décidait qu'il y avait effectivement dommages sérieux, bien là, il y aurait une obligation du promoteur de proposer un projet de compensation qui serait analysé pour voir s'il y a un intérêt à faire ça, puis ça deviendrait une condition d'autorisation éventuellement.

4120 **LE PRÉSIDENT :**

4125 Merci, Monsieur Boula. Merci, Monsieur Trencia.

Mme GENEVIÈVE RICHARD

4130 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Richard à Trois-Rivières. Bon après-midi, Madame.

4135 **Mme GENEVIÈVE RICHARD :**

Bonjour, Monsieur le président. Madame et Monsieur le commissaire. Donc, en fait, moi, je suis technicienne de la faune. Donc, mon expertise est spécialisée dans le suivi des populations de poisson du fleuve Saint-Laurent, donc plus particulièrement dans l'amélioration de la connectivité du fleuve et de la plaine inondable du lac Saint-Pierre. Donc, aujourd'hui je suis ici à titre de citoyenne préoccupée par le projet.

4140
4145 Donc, j'aimerais savoir si l'impact d'un déversement en période de crue printanière a été analysé; un scénario d'incident pétrolier dans de telles conditions aurait définitivement un effet de multiplication et d'accélération de la gravité de la situation sur la contamination des prises d'eau potable et de l'environnement. Car pour l'avoir expérimenté moi-même en Mauricie dans les dernières années, il est parfois possible de se déplacer en chaloupe librement entre un champ agricole, ses canaux de drainage et même le fleuve directement.

4150
4155 Donc, pour respecter la thématique de cet après-midi et me limiter à une seule question, Monsieur le président, j'aimerais savoir comment le promoteur prévoit considérer la protection des espèces aquatiques en période de crue printanière, moment où plusieurs espèces sont en mode de reproduction et donc très concentrées au même endroit et particulièrement vulnérables, comme par exemple certaines espèces à haute valeur socioéconomique, telle que la perchaude du lac Saint-Pierre qui fait l'objet présentement d'un moratoire?

LE PRÉSIDENT :

4160
4165 Merci, Madame. Monsieur Bergeron. Mais tantôt, vous faisiez référence au tout début à un déversement, mais là, je comprends que votre question n'est pas en lien avec le déversement?

Mme GENEVIÈVE RICHARD :

Bien, en fait, c'est en lien avec un déversement en période de crue printanière.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est toujours en déversement en période de crue printanière. Merci.

4170 **M. LOUIS BERGERON :**

Alors, Monsieur le président, comme je mentionnais tout à l'heure, vingt et une (21) des vingt-quatre (24) rivières importantes qui sont des tributaires du fleuve Saint-Laurent seront

4175 traversées en forage directionnel horizontal. Maintenant, en ce qui concerne d'autres cours d'eau éventuels qui pourraient être contaminés, je vais laisser monsieur Grenon élaborer.

M. STÉPHANE GRENON :

4180 Merci, Monsieur le président. Donc, un peu la méthodologie que l'on va employer pour établir les plans d'urgence. Malheureusement, on ne peut pas être très spécifique par rapport à la situation que madame décrit, mais nous, comme on a dit tout à l'heure, nous allons réaliser les modélisations dans les cours d'eau principaux, nous allons déterminer la vitesse dans les petits cours d'eau...

4185 **LE PRÉSIDENT :**

En période de crue?

M. STÉPHANE GRENON :

4190 En période de crue, c'est notre base de planification, c'est en période de crue. Et également, nous allons identifier les récepteurs sensibles tels que les frayères, comme madame le décrivait. Ça va faire partie de ce que... on va établir des cartes de sensibilité, puis nos équipes d'intervention d'urgence avec nos plans tactiques vont tenir ça en considération, si jamais il y avait un incident, puis on va se déployer en fonction de ces plans-là.

4195 Donc, comme on disait tout à l'heure, c'est un travail qu'on vient tout juste de débiter, qui va se poursuivre jusqu'en 2018. Donc, c'est difficile d'être plus spécifique pour un secteur particulier, mais en gros, c'est la méthodologie qui va être employée.

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois?

4205 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

4210 Donc, si je comprends bien, supposons, puis là je suis dans les hypothèses, mais supposons qu'en amont de la plaine inondable du lac Saint-Pierre, supposons qu'il y a une des... bien, il y a sûrement une rivière qui se jette dans le fleuve à cet endroit-là, qui ne fera pas l'objet d'un forage directionnel à l'horizontale, il y en a certainement au moins une, là. Donc, supposons qu'il y aurait un déversement qui arriverait au fleuve, pas très loin du lac Saint-Pierre par une rivière, et que ça se produirait en période de crue printanière, ce que vous nous dites c'est que votre plan stratégique aurait, disons, anticipé, là, si c'est en crue printanière, le niveau d'eau

4215 n'arrêtera pas à la rive normale du fleuve, il va se rendre jusqu'à la 40 ou presque, et donc, les interventions vont devoir tenir compte de ça.

4220 Donc, si je comprends bien, vos plans tactiques iraient aussi loin que – ils ne sont pas nécessairement prêts maintenant, mais ils auraient aussi loin que considérer l'étendue d'eau, disons, beaucoup importante que normale en crue printanière. Normalement, ça serait de l'information que vous auriez à l'avance et dont vous tiendriez compte?

M. STÉPHANE GRENON :

4225 Effectivement, Madame la commissaire. Nous, notre base de planification, ça va être les périodes de grandes crues et nos modélisations vont inclure les circonstances que vous venez tout juste de décrire. Bon, ça va changer d'un secteur à l'autre, bien sûr, mais notre base de planification c'est justement les périodes de grandes crues, pour être capables d'intervenir dans ces conditions-là également.

4230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Richard.

Mme GENEVIÈVE RICHARD :

4235 Donc, si je comprends bien, en fait c'est que TransCanada répond aux citoyens : « On va y penser plus tard. » C'est ça la réponse appliquée, en fait?

LE PRÉSIDENT :

4240 Pas on va y penser. Nous sommes en train de travailler là-dessus.

Mme GENEVIÈVE RICHARD :

4245 O.K. Mais ça ne sera pas une réponse que les citoyens vont pouvoir avoir avant de se prononcer sur le projet. Est-ce que c'est bien ça?

M. LOUIS BERGERON :

4250 Monsieur le président, si vous désirez, on peut vous projeter la carte sur laquelle on a fait du travail qui montre effectivement les zones qui concernent la question qui a été posée.

LE PRÉSIDENT :

4255

Allez-y. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4260

Mais ce que j'ai compris, Monsieur Bergeron, par contre, de ce que vous nous avez dit concernant les plans tactiques, c'est qu'ils ne sont pas complétés maintenant, mais ils vont être complétés pour tous les points le long du tracé, et c'est une information qui sera, vous avez parlé, en tout cas, au minimum communiquée avec tous les intervenants locaux. Donc, on n'a pas l'information aujourd'hui, mais on sait aujourd'hui que cette information-là va être disponible, vous avez parlé début 2018 ou quelque chose comme ça?

4265

M. LOUIS BERGERON :

4270

Oui. Effectivement, Madame la commissaire. Il faut non seulement que ça soit communiqué, mais il faut qu'il y ait une harmonisation. Il faut qu'il y ait une entente entre les différents intervenants que c'est la bonne information, que c'est l'information qui est importante pour la situation. Et, d'ailleurs, on vous présente à l'écran actuellement une carte que je peux demander à monsieur Veilleux peut-être d'expliquer relativement à ce qu'on vient de discuter.

4275

M. CLAUDE VEILLEUX :

4280

En fait, c'est un peu du même modèle que tout à l'heure. On voit en bleu foncé la zone qui pourrait être inondée, tandis que chaque ligne orangée représente les divers bassins versants qui se jettent en amont puis en aval et dans le lac Saint-Pierre. Donc, l'exercice que mon collègue fera éventuellement à propos des déversements futurs vers le lac Saint-Pierre, c'est un premier outil de travail qu'on pourrait utiliser à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

4285

Merci, Monsieur Veilleux. Merci encore, Madame Richard.

Mme GENEVIÈVE RICHARD :

4290

Merci.

M. MARCEL LEMIEUX

4295

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Marcel Lemieux à La Pocatière.

4300

M. MARCEL LEMIEUX :

Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Madame et Monsieur les commissaires. Je vais être bref.

4305

LE PRÉSIDENT :

Je ne vous crois plus, Monsieur Lemieux. Là, je commence à vous connaître.

4310

M. MARCEL LEMIEUX :

Non. Je voudrais savoir, Monsieur le président, si Énergie Est possède des cartes plus précises avec une résolution plus précise qu'on pourrait consulter?

4315

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des cartes plus particulières que vous aimeriez pointer?

4320

M. MARCEL LEMIEUX :

Oui. J'aimerais avoir les cartes, lesquelles on pourrait voir les traversées de rivières, la ligne d'énergie projetée, et cetera, et cetera, les terrains humides, tout ça. Des cartes assez précises avec des symboles qui nous donneraient une tête pour être capables de se promener sur notre territoire, pour évaluer les dangers et les impacts.

4325

En même temps, Monsieur Zayed, j'aimerais savoir si l'étude d'impact, vu qu'elle est complétée, si l'étude d'impact pour notre région est disponible. Parce que j'ai fait une courte vérification tantôt à ma municipalité et on n'a rien eu. Merci.

4330

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, j'adresserais la question à monsieur Bergeron dans quelques secondes. Et c'est tout simplement pour vous répondre aussi que le promoteur a réalisé une étude environnementale et socioéconomique qui est déposée dans site du BAPE vis-à-vis notre

4335 commission. Et vous y trouverez aussi un grand nombre de documents qui vous donneront
relativement beaucoup d'informations.

M. MARCEL LEMIEUX :

4340 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4345 Maintenant, quant aux cartes avec une plus grande résolution, je vais laisser le soin à
monsieur Bergeron de vous répondre.

M. LOUIS BERGERON :

4350 Oui, Monsieur le président. Je vais demander à monsieur Veilleux d'expliquer, ça va être
plus facile.

M. CLAUDE VEILLEUX :

4355 En fin de compte, si on consulte la pièce PR8.5.1.35.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y tranquillement pour que monsieur Lemieux puisse prendre ça en note.

M. CLAUDE VEILLEUX :

4360 Oui, je répète PR8.5.1.35.

M. MARCEL LEMIEUX :

4365 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4370 Alors, j'imagine, ça devrait répondre à sa demande. C'est bien ça, Monsieur Veilleux?

M. CLAUDE VEILLEUX :

4375

Bien, on peut en projeter une à l'écran, si vous voulez, c'est la cartographie environnementale du tracé.

LE PRÉSIDENT :

4380

Oui, juste quelques secondes.

M. CLAUDE VEILLEUX :

4385

C'est similaire sur l'ensemble de six cent quarante-huit kilomètres (648 km). Donc, dans le cas de Saint-Onésime, on voit ici en plus la localisation de la station de pompage.

LE PRÉSIDENT :

4390

Voulez-vous utiliser votre curseur, s'il vous plaît?

M. MARCEL LEMIEUX :

4395

C'est les mêmes cartes que vous avez déposées à notre municipalité, Monsieur Bergeron?

M. CLAUDE VEILLEUX :

4400

C'est différent. C'est la cartographie environnementale du tracé à l'échelle 1/10 000 puis là-dessus on peut localiser, justement à gauche où ma main est, la localisation de la station de pompage. La ligne jaune, c'est le tracé, et vous voyez aussi les tracés hydrographiques et, en plus, l'ensemble des cours d'eau sont indiqués lorsqu'ils sont franchis. Par exemple, on en a un juste ici où je pointe la main. Et ça, ça réfère à la fiche du cours d'eau traversé avec les informations que je mentionnais tout à l'heure.

4405

Ça fait que l'ensemble du parcours a été fait comme ça. Saint-Onésime, on commence à cet endroit-là. Il y a peut-être une dizaine de feuillets qui concernent la municipalité de Saint-Onésime. En feuilletant cette cartographie-là, il y a des index aussi. Donc, on peut retrouver le tracé par municipalité, si on veut.

4410

M. MARCEL LEMIEUX :

Elles sont disponibles sur Internet, Monsieur?

LE PRÉSIDENT :

4415

Oui, oui, tout à fait. La cote que monsieur Veilleux vous a transmis PR8.5.1.35, malheureusement c'est une longue cote, mais vous allez pouvoir la retrouver très facilement dans le site Web du Bureau des audiences publiques sur l'environnement. Vous rentrez aux travaux relatifs à notre commission, vous allez consulter la documentation, et vous allez trouver la cote assez facilement.

4420

M. MARCEL LEMIEUX :

J'apprécie beaucoup. Merci.

4425

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur Lemieux.

4430

M. PIERRE MARCHILDON

LE PRÉSIDENT :

4435

Maintenant, madame Madeleine Radelle à Laval, monsieur Pierre Marchildon à Lévis, monsieur Hugo Mailhot-Couture à Trois-Rivières. Madame Radelle à Laval, est-ce qu'elle toujours là? Non? Nous allons commencer peut-être par Lévis, Pierre Marchildon.

4440

Monsieur Marchidon, à vous la parole.

M. PIERRE MARCHILDON :

4445

Merci, Monsieur le président. Madame, Monsieur les commissaires. Je suis le président d'un organisme à but non lucratif qui s'appelle les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly. Nos objectifs portent sur la protection et la mise en valeur du marais. On parle d'un marais intertidal qui longe les rives de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly sur une distance d'environ douze kilomètres (12 km).

4450

Saint-Antoine-de-Tilly, c'est une municipalité qui est située sur la Rive-Sud du fleuve, quelques kilomètres à l'ouest de l'endroit où le pipeline devra passer, devra traverser le fleuve.

4455 Le marais, bien sûr, est un milieu humide, fragile, important pour la faune, la faune ailée, la faune aquatique et pour la flore aussi. Je mentionne, à titre d'exemple, la Gentiane de Victorin qui pousse sur une partie de nos rives.

Donc, de par sa situation géographique, il est évident que ce milieu-là serait à risque en cas de déversement en amont de Saint-Antoine ou aussi en aval à cause du phénomène des marées.

4460 Le sujet ou la question que je voulais poser aujourd'hui a été en grande partie traitée par d'autres intervenants et aussi par des exposés qui ont été faits plus tôt cet après-midi. Par contre, j'ai une précision ou une question résiduelle qui résulte de l'exposé de monsieur Pelletier.

4465 Monsieur Pelletier a mentionné que dans le cadre d'une intervention suite à un déversement, dans le cas des marais côtiers, le mieux serait de ne pas intervenir. Et j'aimerais savoir si on parle bien du même type de marais, d'une part, et si la raison pour laquelle c'est mieux d'intervenir, ce serait qu'on risque de faire encore plus de dommages. Et étant donné aussi que Saint-Antoine, on est très fier de notre marais, mais il n'est pas unique au Québec, est-ce que cette conclusion-là serait valable pour à peu près toutes les rives du fleuve où il y a de la végétation ou un milieu semblable? Merci.

4470

LE PRÉSIDENT :

Je suis très heureux et soulagé que ça soit une question résiduelle. Monsieur Pelletier?

4475

M. ÉMILIE PELLETIER :

4480 Oui. J'ai fait, en fait, une déclaration, disons, globale à propos des marais. J'y connais peu, moins de choses en marais d'eau douce, dont vous parlez. Dans les marais d'eau salée, c'est effectivement en général l'attitude à prendre. C'est que le problème est le suivant : c'est qu'en rentrant dans le marais pour tenter de nettoyer — en général, qu'est-ce qu'on peut faire dans le marais c'est enlever l'herbe, les herbes, les plantes qui sont souillées. C'est d'enlever le plus possible de pétrole. Mais il est clair que le piétinement, parce que s'il faut marcher dans le marais, on va enfoncer le pétrole plus en profondeur, et donc, on va empirer la situation. Donc, le résultat va être pire que celui qui a été intervenu.

4485

4490 Donc, parfois, il y a des interventions intermédiaires douces, sûrement pas d'intervention brutale, là. Là, on parle d'aller très doucement, par exemple avec des zodiacs, rentrer dans le marais, couper l'herbe, enlever le plus possible, mais ne pas marcher dans le marais. Ça, c'est une règle qui est généralement appliquée dans les marais côtiers marins, mais ça s'applique aussi en eau douce.

4495 Vous avez parlé de plantes, par exemple, fragiles ou rares. Donc, les risques de les piétiner sont importants s'il y a des gens qui vont travailler, et surtout non spécialisés, c'est malheureusement un peu ce qui arrive. C'est que les intervenants, parfois, en cas de déversement, bon, ce n'est pas des spécialistes de la botanique ou des espèces qui sont là. Donc, ils pourraient malencontreusement empirer la situation.

4500 Assez souvent, les modes de nettoyage naturel font un bon travail, ça dépend dans quelle saison, mais ils font un assez bon travail de biodégradation, tout ça. La biodégradation est active généralement dans les marais.

LE PRÉSIDENT :

4505 J'imagine le volume déversé est tristement important aussi?

M. ÉMILIE PELLETIER :

4510 Oui. Donc, le volume... oui, toute intervention dans un milieu très fragile comme ça doit être prise avec beaucoup, beaucoup de précautions. C'est évidemment la règle générale.

LE PRÉSIDENT :

4515 Merci, Monsieur Pelletier. Merci, Monsieur.

M. HUGO MAILHOT COUTURE

4520 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hugo Mailhot Couture. Je suis content de vous voir, Madame Radelle. Je viendrai à vous après monsieur Couture. Allez-y, Monsieur Couture.

4525 **M. HUGO MAILHOT COUTURE :**

4530 Bonjour, Monsieur le président. D'entrée de jeu, je voudrais commencer par remercier mes collègues biologistes, notamment certains membres de l'ABQ qui sont venus aujourd'hui puis les citoyens aussi qui sont venus pour la plupart bénévolement pour, en fait, tenter de se substituer aux analystes du ministère, des ministères provinciaux pour qui j'ai beaucoup de respect, mais qui n'ont pas pu juger de la recevabilité ni de l'acceptabilité de l'étude d'impact qui a été soumise par le promoteur.

4535 Donc, je constate que la plupart des commentaires aujourd'hui qui ont été reçus auraient dû et pu être traités lors de ces deux phases. Donc, recevabilité et acceptabilité par des experts à ce moment-là. Puis ça aurait permis aujourd'hui de réellement comprendre les impacts environnementaux, sociaux, technico-économiques du projet dans toute la zone d'étude, ce qui inclurait probablement le fleuve Saint-Laurent qui a été exclu expressément du quinze kilomètres (15 km) de la zone d'étude régionale.

4540 Donc, ma question, en fait, nonobstant entre autres les procédures judiciaires qui sont actuellement en cours, que d'ailleurs l'action pour laquelle je vais poser ma question aurait comme effet de rendre caduques, est-ce que pour démontrer sa volonté de, 1) collaborer comme il a été mentionné plusieurs fois aujourd'hui et s'assujettir aux lois et règlements en vigueur au Québec, est-ce qu'en fait, le promoteur prévoit déposer un avis de projet ou, à défaut de ça, une étude d'impact qui répondrait aux exigences québécoises puis aux préoccupations qui ont été exprimées aujourd'hui ici et pendant tout le reste du BAPE, notamment en matière de prise en compte du fleuve dans la zone d'étude régionale et d'études biologiques supplémentaires dans ce dernier?

4550 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bergeron, est-ce que vous avez l'intention de déposer un avis de projet?

4555 **M. LOUIS BERGERON :**

4560 Monsieur le président, sur la question de l'avis de projet comme tel, c'est devant les tribunaux. Alors, je n'élaborerai pas davantage. Par contre, ce que je vous dirais c'est que nous sommes d'avis que toute la documentation qui a été soumise à l'Office, et par le fait même au BAPE, est très complète et que si différents ministères considèrent qu'il y a de l'information qui manque, qui doit être ajoutée, il va nous faire plaisir de l'ajouter, de la fournir.

LE PRÉSIDENT :

4565 Alors, voici la réponse qui a déjà été d'ailleurs dite à quelques reprises, mais je tenais quand même à ce que monsieur Bergeron puisse répondre encore une fois à votre demande, Monsieur Couture.

Alors, merci.

4570

Mme MADELEINE RADELLE

4575 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, à vous, Madame Radelle, maintenant, à Laval.

4580 **Mme MADELEINE RADELLE :**

Bonjour à tous. Vers l'année 1988, au Québec, il y a eu un tremblement de terre assez élevé à l'échelle de Richter. Il paraît que la situation se reproduirait environ tous les cinquante (50) ans, ce qui donnerait en 2038.

4585 Est-ce que les installations de TransCanada sur la trajectoire d'un possible tremblement de terre ont fait des tests ou s'il y a des détecteurs d'installés en prévention? Et en cas d'incendie de forêt ou d'impact quelconque provoquant un incendie sur les stations de pompage, y a-t-il eu des tests ou il y a-t-il des détecteurs d'impact ou de chaleur en prévention? Dans les deux cas, si ça n'a pas été fait, pourquoi? Et si on en a fait, dans quelle mesure, et nous aimerions qu'il y ait un dépôt de tous les résultats à cet effet.

4590 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Monsieur Bergeron?

4595 **M. LOUIS BERGERON :**

Si je comprends bien, il y a deux questions, Monsieur le président.

4600 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas nécessaire de me le faire penser, là.

4605 **M. LOUIS BERGERON :**

Non, non, non, mais c'est parce que je veux être sûr que je ne crée pas d'incident diplomatique. Bon, en ce qui concerne la première question, effectivement, on a un engagement de faire l'état de la situation. On a mentionné qu'il y a des études qui ont été faites qui montraient qu'il n'y avait pas de faille active sur le tracé. Suite à la demande de plusieurs intervenants, nous avons convenu de vous soumettre un dossier plus étoffé. Ce sur quoi nous travaillons activement pour vous revenir dès cette semaine.

4610

4615

En ce qui concerne la question des incendies au niveau des stations de pompage, je vous dirais que globalement, il y a toutes sortes de systèmes qui sont en place pour détecter effectivement le début d'un incendie. Ce qui se fait immédiatement à ce moment-là, c'est la fermeture des vannes pour alimenter la station, et comme les vannes sont immédiatement à côté de la station de pompage, il reste un volume de pétrole brut à l'intérieur de la station qui est quand même relativement faible. Et c'est le maximum de volume qui va être brûlé au cours d'un incendie.

4620

Alors, effectivement, il y a tout un volet relativement à la protection incendie qu'on pourra développer peut-être un peu plus tard ou qu'on va discuter très rapidement lorsqu'on va couvrir ces aspects-là. Mais effectivement, c'est pris en compte et il y a plusieurs systèmes de protection et d'intervention en cas d'incendie.

4625

LE PRÉSIDENT :

Le pipeline que vous proposez pourrait, selon vous, accepter une intensité de séisme de quelle magnitude?

4630

M. LOUIS BERGERON :

C'est exactement le genre de question sur lequel on veut vous revenir, Monsieur le président, et les gens sont actuellement en train de compiler l'information.

4635

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Madame Grandbois?

4640

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Pour revenir à la question d'un incendie à une station de pompage, donc s'il y avait un incendie dans la pire situation, ce que je comprends de ce que vous dites c'est que l'incendie et, disons, les volumes de pétrole qui se retrouveraient à l'intérieur de la station de pompage, qui brûleraient, en fait, je ne sais pas exactement comment sont conçues les stations, mais ça ne pourrait pas mettre en danger l'intégrité des vannes les plus proches et du pipeline de l'autre côté de la vanne?

4645

M. LOUIS BERGERON :

4650

Je vais demander à monsieur St-Laurent d'élaborer un peu.

M. BRUNO ST-LAURENT :

4655 Donc, dans une station, premièrement il y a des vannes à l'intérieur qui sont quand même assez éloignées des pompes, tout ça. C'est probablement là qu'il y aurait le plus de risque d'avoir un incendie. Et il y a des détecteurs, et de chaleur et d'incendie. Donc, la fermeture serait assez rapide pour ne pas nuire aux vannes. Et les vannes, la majorité de la vanne est souterraine. Donc, à ce moment-là, ça ne devrait pas créer de problème.

4660

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame.

4665

Mme MADELEINE RADELLE :

Je m'excuse?

LE PRÉSIDENT :

4670

Oui, Madame?

Mme MADELEINE RADELLE :

4675

À la lumière des réponses de TransCanada, j'aimerais savoir l'impact des dommages, des vapeurs qui s'élevaient quand ça brûlerait, et puis je voudrais savoir à quelle distance de la faille ils ont évalué qu'il n'y a pas de risques?

LE PRÉSIDENT :

4680

Madame Radelle, en toute humilité, en tout respect, je vous ai accordé déjà deux questions. Ce que le porte-parole du promoteur, j'imagine, a pris plaisir à me le faire rappeler. Normalement, c'est une question par personne. Je vous ai laissé deux questions. Je ne peux pas prendre deux autres questions. Je regrette.

4685

Mme MADELEINE RADELLE :

Je vous remercie, mais moi, c'était à la suite de leurs réponses que je trouvais qui n'étaient pas claires.

4690

LE PRÉSIDENT :

4695 D'accord. Merci, Madame.

Mme MADELEINE RADELLE :

4700 Merci.

M. CHRISTIAN GUAY

LE PRÉSIDENT :

4705 Nous prendrons malheureusement les trois dernières interventions. Monsieur Charles-Antoine Drolet, de Lévis, monsieur Svetli Dubeau de Trois-Rivières et monsieur Marcel Soucy de Laval.

4710 Alors, Monsieur Benoît Chevalier à Lévis?

M. CHRISTIAN GUAY :

4715 Bonjour. Mon nom est Christian Guay, je travaille à la Ville de Lévis. Je remplace monsieur Benoît Chevalier.

LE PRÉSIDENT :

4720 Ah, d'accord.

M. CHRISTIAN GUAY :

4725 Je travaille à la Direction à la Ville de Lévis. La Communauté métropolitaine de Québec, avec l'aide des municipalités, a réalisé le projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines entre 2010 et 2013. Le projet a représenté un investissement d'un million de dollars (1 M\$) avec l'aide du gouvernement du Québec. Les objectifs généraux du PACES étaient d'établir la connaissance sur les ressources en eaux souterraines de la région et de protéger et d'assurer la pérennité de la ressource.

4730 Les résultats de l'étude ont confirmé la présence d'un aquifère à très bon potentiel dans le bassin de la rivière Penin.

L'aquifère de la rivière Penin est plus vulnérable que les aquifères de roc fracturé. Cet aquifère est stratégique pour la Ville de Lévis pour les raisons suivantes :

4735 Il y a un temps de recharge plus efficace que dans les cas des aquifères de type roc fracturé;

L'épaisseur des dépôts de surface est de l'ordre de cinquante mètres (50 m);

4740 C'est le seul aquifère d'importance sur le territoire de Lévis. Il peut servir à des fins de prise d'eau, à des fins communautaires, des prises d'eau municipales.

4745 La question : la conduite principale de même que le latéral de Valero traverse cet aquifère. De plus, la station de pompage qui est prévue est juste à côté de cet aquifère en amont hydraulique. La Ville de Lévis aimerait savoir si le promoteur complètera les relevés du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines en identifiant plus précisément les limites de l'aquifère et son aire de recharge.

4750 Enfin, nous désirons savoir qu'elles seront les techniques qu'entend mettre en place TransCanada afin de garantir la protection de cet aquifère?

LE PRÉSIDENT :

4755 Monsieur Bergeron. En attendant, est-ce que vous avez partagé ce genre d'information avec le ministère de l'Environnement?

M. CHRISTIAN GUAY :

4760 Bien, en fait, c'est un projet qui a été financé par le ministère de l'Environnement. Donc, ils ont la connaissance, ils ont toute la cartographie du projet d'acquisition.

LE PRÉSIDENT :

C'est parfait.

4765

M. LOUIS BERGERON :

Je vais demander à monsieur Veilleux de répondre, Monsieur le président.

4770

M. CLAUDE VEILLEUX :

4775 En fin de compte, pour localiser le tracé sur le territoire de la ville de Lévis, il y avait aussi
une volonté de suivre le réseau distinct qui était de Pipeline Saint-Laurent. Donc, c'est ce qui a été
fait. Il y a eu des variantes de tracés, à un moment donné, par exemple pour se rendre à Valero,
qui étaient différentes de suivre le latéral, mais la volonté de la Ville était de suivre, en fin de
compte, le tracé de Pipeline Saint-Laurent. C'est ce qu'on fait dans la très grande partie du
territoire à Lévis.

4780 Pour ce qui est précisément de la vulnérabilité de la nappe où la station de pompage est
prévue, effectivement on peut regarder sur le site de la CMQ, c'est déjà disponible, ça a été fait en
utilisant la méthode drastique. Et le secteur où la station de pompage, du moins, moi, ce que j'ai
4785 pu voir, est dans une zone de vulnérabilité faible. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs
aux alentours, mais où la station de pompage est installée en tant que telle, au croisement du
latéral pour monter vers Valero, parce que comme je l'ai mentionné, la volonté était de suivre ce
latéral-là, c'est ce qu'on peut observer au niveau de la CMQ, au niveau de la vulnérabilité pour la
station de pompage.

4790 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous allez poursuivre les démarches déjà amorcées dans le cadre du
programme de l'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines?

4795 **M. LOUIS BERGERON :**

Monsieur le président, il faudrait prendre connaissance exactement des attentes de la Ville
à ce niveau-là, parce que je ne connais pas l'ampleur de la tâche. Il faudrait prendre
connaissance de leurs demandes à ce niveau-là.

4800 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, ça pourrait suivre un arrangement ou une discussion avec la Ville, mais de votre
côté...

4805 **M. LOUIS BERGERON :**

Il y a une ouverture. Encore une fois, il faut voir un peu ce qui en est.

4810

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a pas d'initiative de votre part par rapport à ça?

4815

M. LOUIS BERGERON :

Mais je ne pense pas que ça ait été discuté à date. Donc, il faudrait prendre connaissance de la demande exacte.

4820

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Merci, Monsieur.

4825

M. SVETLI DUBEAU

4830

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dubeau à Trois-Rivières. Bonjour, Monsieur.

M. SVETLI DUBEAU :

4835

Bonjour. Moi, j'aurais plusieurs questions, c'est sûr, mais je pense qu'il faut que je me limite à seulement une.

LE PRÉSIDENT :

4840

Je suis très heureux que vous le disiez vous-même.

M. SVETLI DUBEAU :

4845

Bien, en tout cas, je me considère, pas opportuniste, mais chanceux de pouvoir poser une question dans le cadre d'un projet aussi titanesque au Canada puis au Québec.

4850

Donc, ma question c'est : étant donné l'étude de Polytechnique qui dit que, en tout cas, les sols des basses-terres du Saint-Laurent ne seraient pas faites pour la construction d'un pipeline aussi important, je me demande quels sont les risques qui seraient associés à cette construction,

étant donné aussi qu'on est dans un contexte de réchauffement climatique et donc, qu'en hiver, il y a peut-être plus de chances qu'il y ait des gels et dégels.

4855 Donc, quels seraient les impacts de ça et aussi du fait qu'il y aurait aussi plus de précipitations d'un coup avec le réchauffement climatique aussi. Donc, les effets combinés. C'est quoi les risques, si on considère...

LE PRÉSIDENT :

4860 Donc, vous faites référence à des événements climatiques extrêmes?

M. SVETLI DUBEAU :

4865 Oui c'est ça, en gros. Mais c'est quoi les risques, si on intègre aussi tout ce qui est la portion des effets de l'environnement sur le pipeline? Donc, si on inclut non seulement les effets environnementaux liés aux changements climatiques, mais aussi les effets humains dans le projet?

LE PRÉSIDENT :

4870 D'accord. Monsieur Bergeron.

M. LOUIS BERGERON :

4875 Merci, Monsieur le président. Effectivement, l'étude de Polytechnique a soulevé des enjeux très importants. Et je rappelle, pour ceux qui étaient absents à la séance de l'autre soir, que les données qui avaient été utilisées par Polytechnique dataient du printemps 2015. Alors, nous avons soumis le projet avec des données beaucoup plus complètes à la fin de l'année 2015. Et je vous dirais que nous partageons l'ensemble des recommandations qui avaient été émises par
4880 Polytechnique. Et sur les cours d'eau principaux où ils avaient identifié des risques potentiels, on traverse la très vaste majorité par forage directionnel horizontal.

4885 En ce qui concerne tous les aspects de précipitations, je pense qu'il y a eu une discussion l'autre soir là-dessus, à savoir est-ce qu'il y a des risques importants additionnels, et je pense que les intervenants avaient conclu que ce n'était pas le cas.

 Maintenant, en ce qui concerne toute la question du gel et dégel, c'est une pratique de construire les pipelines à une profondeur de l'ordre de zéro virgule neuf mètre (0,9 m) comme on a expliqué plus tôt cette semaine. Au Québec, il n'y a aucune problématique à cause des

4890 températures impliquées et les normes montrent aussi qu'il n'y a aucune problématique à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

4895 Alors, Madame Grandbois.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

4900 Monsieur Dubeau, justement, monsieur Bergeron faisait référence aux séances de la semaine passée. Les deux thèmes, la question, dans le fond, de l'intégrité des pipelines, la question de l'impact potentiel des changements climatiques, ça a été discuté à deux sessions de la semaine passée, le 9 mars à dix-neuf heures (19 h) et le 10 mars à treize heures (13 h).

4905 Donc, tout ça c'est enregistré sur notre site. Vous pouvez donc les regarder. Et il y avait sur place monsieur Fuamba, qui était le directeur de l'étude qui a été faite par Polytechnique Montréal, qui a donc fait un certain nombre d'interventions, et il y avait aussi monsieur François Anctil, qui est un spécialiste de l'Université Laval, puis qui touche particulièrement, qui est intervenu sur la question des changements climatiques.

4910 Donc, vous pourriez avoir un complément d'information.

M. SVETLI DUBEAU :

4915 J'avais écouté cette séance-là aussi.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Oui? Ah, bon. Bien, alors, tant mieux.

4920 **M. SVETLI DUBEAU :**

4925 Mais je trouvais que ce n'était pas assez exhaustif comme explications, étant donné que c'est récent, quand même, les données qu'on a sur les effets du réchauffement, surtout à une échelle aussi détaillée. Parce que justement la Polytechnique, ce qu'ils disaient c'est que les forages n'étaient pas assez à une échelle fine, n'étaient pas assez précis pour dire c'est quoi les impacts vraiment sur un projet d'une aussi grande envergure.

4930 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Dubeau, pour votre participation.

4935

M. MARCEL SOUCY

LE PRÉSIDENT :

4940

Et nous terminons l'après-midi avec monsieur Marcel Soucy à Laval. Allez-y, Monsieur.

M. MARCEL SOUCY :

4945

Merci bien. J'ai appris beaucoup de choses aujourd'hui dans cette session, et la question portera un peu sur le pire scénario du déversement. Le pétrole qui circulerait dans l'Énergie Est ne flotte pas. Il est plus lourd que l'eau. Donc, il est pratiquement impossible à nettoyer.

4950

Selon un suivi scientifique, le déversement de pétrole, suite à la tragédie de Lac-Mégantic, a eu pour effet de contaminer suffisamment la rivière Chaudière pour qu'une proportion anormale de poissons présente aujourd'hui des malformations. C'est grave, mais ça l'est peut-être moins que le pétrole qui pourrait se trouver, qui pourrait arriver par Énergie Est.

4955

Ma question c'est que, est-ce que le BAPE et l'Office national de l'énergie considèrent que le pire scénario est celui présenté par TransCanada, c'est-à-dire la rupture de pipeline dans la rivière Etchemin, un déversement dans la rivière Outaouais ou même dans le Saint-Maurice ne serait-il par sérieusement à considérer? Ou, encore, les conséquences sur l'oléoduc d'un tremblement de terre d'importance dans la région de Montréal, tant pour les impacts sur les humains que pour les impacts sur la faune et la flore, ce qui est une préoccupation aujourd'hui.

4960

LE PRÉSIDENT :

4965

Alors, merci, Monsieur Soucy. L'Office national de l'énergie n'est pas présent aujourd'hui. Par contre, je vais quand même pouvoir adresser la question à monsieur Bergeron. Quant à votre question diptyque un peu, qui s'adresse également au BAPE. Évidemment, le BAPE ne se prononcera jamais sur la place publique. La commission va se prononcer uniquement dans le cadre de son rapport.

Monsieur Bergeron, qu'est-ce qui a prévalu pour faire la simulation sur la rivière Etchemin et est-ce que ça répond à une demande de l'Office national de l'énergie?

4970 **M. LOUIS BERGERON :**

Oui. Monsieur le président, en fonction des critères de l'Office national de l'énergie, le scénario qu'on vous a présenté l'autre soir, qui a une probabilité d'une fois sur un million cinq cent mille (1/1 500 M) années est effectivement le scénario du pire. Alors, ça, c'est en fonction des critères de l'Office national.

4975

LE PRÉSIDENT :

C'est la seule exigence de l'Office national de l'énergie?

4980

M. LOUIS BERGERON :

Qu'est-ce que vous entendez?

4985

LE PRÉSIDENT :

Par rapport à la simulation du pire scénario?

4990 **M. LOUIS BERGERON :**

L'objectif précis, Monsieur le président, c'était d'identifier les coûts relatifs.

LE PRÉSIDENT :

4995

Les coûts, c'est ça. Madame Grandbois?

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

Monsieur Bergeron, je pense que la question de monsieur Soucy c'est un petit peu... on comprend que l'exercice que vous avez fait est un peu dans le contexte d'une demande de l'ONÉ. Mais les facteurs qui font que c'est la rivière Etchemin qui s'est retrouvée comme étant le scénario le plus défavorable plutôt que la rivière des Outaouais, par exemple, bien, il y a quand même des éléments qui expliquent ça, notamment le volume qui résulte de la topographie puis, bon, et cetera.

5005

Donc, si vous pouviez peut-être résumer, pour expliquer pourquoi, en final, dans cet exercice-là, c'est cette rivière-là qui est considérée comme le scénario plus défavorable?

5010 **M. LOUIS BERGERON :**

Alors, je vais demander à monsieur Grenon de répondre. Mais avant, je voudrais juste faire une précision. Le bitume dilué flotte. Les chiffres que monsieur Pelletier a présentés à l'écran tout à l'heure nous le montrent. Le bitume vieilli, le bitume dilué vieilli, qui date de plusieurs jours, 5015 pourrait effectivement atteindre une densité supérieure à celle de l'eau et c'est la raison pour laquelle il faut intervenir rapidement pour éviter d'en venir à cette situation-là.

Maintenant, je laisse monsieur Grenon poursuivre la réponse.

5020 **M. STÉPHANE GRENON :**

Merci, Monsieur le président. Juste en réponse à la question de monsieur Soucy, juste pour préciser les facteurs qui ont influencé le choix du pire scénario dans le cadre de la rivière Etchemin. Premièrement, c'est la longueur des tronçons de pipeline entre les stations de 5025 pompage. Donc, dans le cas du secteur de la rivière Etchemin, d'une station de pompage à l'autre station de pompage, on avait une longueur qui était supérieure à d'autres tronçons le long du parcours.

Le volume potentiellement déversé, lorsque l'on simule le pire cas, qui est rupture complète 5030 de la canalisation, qui était supérieure à celui envisagé, par exemple, dans la rivière des Outaouais. La présence de récepteurs très sensibles dans les voies de transport dans le secteur de la rivière Etchemin. Et, également, la distance entre le tronçon de pipeline où la rupture complète peut se produire, et ces mêmes récepteurs très sensibles.

5035 Donc, en résumé, c'est les critères qui ont amené à sélectionner le secteur de la rivière Etchemin comme pire scénario.

LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :

5040 Vous aviez mentionné un peu plus tôt que, notamment, dans la présentation que vous avez faite sur les récepteurs très sensibles, vous avez mentionné que dans certains cas, ça peut vous amener à ajouter des vannes pour réduire l'impact. Dans le cas de la rivière Etchemin, j'imagine que vous avez fait l'exercice et que l'ajout de vannes n'aurait pas contribué à réduire le volume en 5045 cas de scénario le plus défavorable, le volume de déversement?

M. LOUIS BERGERON :

Monsieur St-Laurent va élaborer.

5050 **M. BRUNO ST-LAURENT :**

Madame la commissaire, donc dans le cas de la rivière Etchemin il y a, bon, on traverse la rivière Etchemin à deux reprises : sur la conduite principale et sur la latérale. Dans le cas de la latérale, il y a une vanne qui est située juste avant et il y en a une après, parce qu'on arrive chez Valero et à ce moment-là il y a un poste de comptage et il y a une deuxième vanne. Donc, c'est pris en considération à ce moment-là, puis la localisation précise tient compte de la topographie environnante.

5060 Dans le cas de la traversée au niveau de la conduite principale, la station de pompage n'est pas très loin. Donc, il y a une vanne à proximité. Et dans ce cas-ci, la topographie change un peu. Donc, il y a une vanne, mais elle est un petit peu plus éloignée, parce qu'encore là, ça optimise, ça tient compte du fait que le volume serait... ça ne servirait à rien de la mettre plus près. On peut l'éloigner légèrement puis elle a le même bénéfice.

5065 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Autrement dit, on ne peut pas améliorer ou réduire le risque, disons, en ajoutant des vannes. Ce qui pouvait être fait a été fait dans la conception préliminaire.

5070 **M. BRUNO ST-LAURENT :**

Effectivement.

5075 **LA COMMISSAIRE GRANDBOIS :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

5080 Alors, merci, Monsieur Soucy.

MOT DE LA FIN

5085 **LE PRÉSIDENT :**

La commission doit terminer la neuvième séance. Malheureusement, il y a dix (10) personnes en attente qui s'étaient inscrites au registre.

5090 Je suggère à ces personnes-là de laisser, si la question est encore valable, de laisser la question par écrit à la coordonnatrice en arrière de chacune des salles, et la commission se penchera sur ces questions-là.

5095 Ce soir nous reprendrons nos travaux, donc la séance 10, et qui traitera des plans de mesures d'urgence, rôle et responsabilité des différents intervenants et la capacité d'intervention.

5100 Je tiens absolument à remercier nos deux conférenciers, monsieur Berryman et monsieur Pelletier, toutes les personnes-ressources, le promoteur et vous, chers participants. Et on se donne rendez-vous ce soir à sept heures (19 h).

Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 MARS 2016 À 19 H

5105

5110 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

5115

Yolande Teasdale, s.o.b.